

Polytech'Tours - Département Aménagement –
CESA
Université François Rabelais de Tours
35 allée Ferdinand de Lesseps
37200 TOURS
02.47.36.14.52
www.polytech.univ-tours.fr

Pays Sologne Val Sud
Domaine du Ciran
47 240 Ménestreau-en-Villette
02.38.49.19.49
www.sologne.val.sud@wanadoo.fr

Valoriser le patrimoine local via un réseau de circuits de randonnée touristiques



Un étang de Sologne à Villemurlin



Le château du Louan à
Menestreau-en-Villette

Rapport de stage
2004-2006
Date d'édition : Janvier 2006
Réalisation photos : Emilie ROBERT

Travail de Magistère 3
Réalisé par Emilie ROBERT
Tuteur de stage :
M. Guy LANDURE

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier l'équipe du Pays pour son accueil et ses conseils durant toute la durée de mon stage et au-delà. J'adresse donc mes remerciements à Angélique DONNOT, agent de développement local et Isabelle BOLLAERT, assistante.

Je tiens à remercier tout particulièrement Clément OZIEL, Président du Pays Sologne Val Sud d'avoir été attentif à mon travail et de m'avoir guidée dans sa réalisation.

Je remercie aussi Olivier DE CHARSONVILLE, Président de la Commission Tourisme du Pays pour son aide tout au long de la mise en place du projet et ses précieux conseils.

Merci aussi à l'ensemble de la commission tourisme pour sa disponibilité et la pertinence de ses remarques.

J'adresse également mes remerciements à tous les élus avec qui j'ai collaboré sur ce projet de randonnée pour leur disponibilité, leur connaissance approfondie du territoire et leur aide précieuse, et notamment à

Paula ARRETEAU, maire de Guilly
Claude BOISSAY, adjoint au maire de Cléry-Saint-André
Martine BORG, adjointe au maire de La Ferté-Saint-Aubin
Daniel BRUSSEAU, maire de Sandillon
Guy BUSICCHIA, maire de Vannes-sur-Cosson
Sylvie CHARDONNEREAU, adjointe au maire de Vannes-sur-Cosson
Francis CROCHET, maire de Mézières-lez-Cléry
Didier COURTOIS, adjoint au maire de Mareau-aux-Prés
Jean-Claude DAUBIGNY, maire de Saint-Aignan-le-Jaillard
Pierre DECREAU, adjoint au maire de Dry
Didier FOURCOT, adjoint au maire de Jouy-le-Potier
Alain FOURCAULT, adjoint au maire de Sully-sur-Loire
Hubert FOURNIER, maire Neuvy-en-Sullias
Lionel FRUMENT, conseiller municipal de Cléry-Saint-André
René GALHAC, adjoint au maire d'Ouvrouer-les-Champs
Daniel GATELET, adjoint au maire de Villemurlin
Patrice GUILLOUX, conseiller municipal de Isdes
René HODEAU, maire de Viglain
M. HUBERT, adjoint au maire de Tigy
Gilles LEPELTIER, maire de Lion-en-Sullias
Gilles LANDRE-DE-LA-SAUGERIE, adjoint au maire de Ligny-le-Ribault
Juliane LECOQ, maire de Saint-Florent-le-Jeune
André LEFAUCHEUX, maire de Sigloy
M. LELAIT, adjoint au maire de Mézières-lez-Cléry
Pascal MILLAN, adjoint au maire de Isdes
Daniel MORRAND, adjoint au maire de Sennely
M. PEQUIGNOT, M. VILPOUX, M. POUGET, adjoints au maire et conseillers municipaux de Marcilly-en-Villette
Marc PLUCHON, maire de Vienne-en-Val
Olivier ROQUETTE, maire de Cerdon-du-Loiret
Serge ROSE et Marie-Annick VATZ, adjoints au maire de Ménestreau-en-Villette
Michel VALLET, maire d'Ardon

Je tiens aussi à remercier les différents partenaires du Pays que j'ai sollicité pour leurs conseils et leurs réponses, et notamment

Valérie BACLE, chargée de mission « randonnée » au CDT

Didier BRANCOTTE, conseiller technique au Conseil Régional

Christophe BUREL, conseiller technique à l'ADASEA

Michel CHANTEREAU, conservateur chez les Naturalistes Orléanais

Philippe DURU, Président de l'association « En ce temps là à Mareau »

Isabelle THAUVEL, directrice du CAUE du Loiret

J'adresse aussi mes remerciements au personnel administratif de toutes les mairies du Pays pour leur professionnalisme et leur accueil.

Je tiens également à remercier particulièrement tous les membres de l'équipe du Ciran pour leur accueil et la convivialité qu'ils m'ont témoignée.

Bien entendu j'adresse également mes remerciements aux enseignants du CESA qui m'ont guidée et suivie tout au long de ma mission de stage. Il s'agit principalement de :

Christophe DEMAZIERE, directeur du CESA

Guy LANDURE, enseignant au CESA et chargé du tutorat de ce stage au niveau universitaire.

Enfin, je remercie Yann GAILLARD pour son aide informatique et sa participation au travail de terrain.

Sommaire

Remerciements.....	1
Sommaire.....	3
Introduction.....	5
I. Un réseau de circuits de randonnée touristique : un projet phare s'inscrivant dans les actions du Pays	7
A. Intégration du tourisme dans le programme d'actions du Pays Sologne Val Sud	7
1. Un potentiel de développement touristique certain.....	7
a. Des milieux naturels remarquables.....	7
b. Un patrimoine bâti architectural de qualité.....	10
c. Un patrimoine culturel riche.....	14
2. Structurer l'offre touristique : un enjeu de développement.....	16
a. Développement touristique : un des axes de la stratégie globale.....	16
b. Six objectifs clés de développement touristique.....	18
c. ...auxquels répondent 3 actions complémentaires.....	20
B. Les circuits de randonnée touristique : un projet pour « Développer et organiser les activités de loisirs »	22
1. Objectifs généraux de l'action de développement et d'organisation des activités de loisirs.....	22
2. Plusieurs projets complémentaires.....	22
a. Réflexions stratégiques sur le développement touristique.....	22
b. Création d'un réseau de circuits de randonnée pédestre, équestre et VTT à l'échelle du Pays.....	23
c. Offre d'équipement et d'hébergement pour le tourisme équestre.....	23
d. Création d'espaces touristiques et culturels.....	23
e. Soutien aux actions en faveur des activités culturelles.....	23
3. Un projet de circuit de randonnée pédestre, équestre et VTT favorisant la découverte du patrimoine local.....	24
a. Promouvoir une offre cohérente de sentiers de randonnée touristiques.....	24
b. Un maillage du territoire par des itinéraires pédestres, équestres et VTT.....	25
c. Une découverte et une valorisation du patrimoine local.....	25
II . Un itinéraire de randonnée touristique pédestres, équestres et VTT valorisant le patrimoine local via des bornes d'observation thématiques.	27

A. Un itinéraire pédestre, équestre et VTT à redéfinir et préciser	27
1. Amélioration du tracé initial pressenti par le Pays	27
a. Adéquation avec les sentiers de randonnée existants déjà sur le territoire	27
b. Respect des conditions de sécurité et de pérennité du projet	28
c. Adaptation aux nouveaux projets transformant le fonctionnement du territoire et son organisation	28
2. Un tracé final solide et pertinent	29
3. ... malgré quelques faiblesses et points de blocage à améliorer.....	31
a. Des critères de sélection pas toujours respectés	31
b. Une zone de blocage : la liaison Ligny-le-Ribault/Jouy-le-Potier	31
c. Développer l'intégration des professionnels en hébergement touristique au projet du Pays.....	32
B. Sélection de thématiques patrimoniales afin de valoriser le patrimoine local dans sa diversité	35
1. Répartition des thématiques sur le sentier de randonnée	35
a. Des thématiques diverses réparties sur la totalité du sentier de randonnée	35
b. Collaboration avec les élus pour définir en moyenne trois thématiques par commune.....	36
2. Identification des thématiques patrimoniales.....	36
a. Définition de trois types de valorisation du patrimoine local	36
b. Identification d'un thème pour chaque borne.....	37
3. Précision du contenu de chaque thématique.....	42
a. Collecte de données et collaboration avec les personnes ressources.....	42
C. Préparation des opérations futures de mise en œuvre du projet	49
1. Les différents outils de communication intégrés au projet.....	49
a. Forme et contenu des bornes d'observation	49
b. Forme et contenu du dépliant touristique	50
2. Un montage financier particulier.....	51
a. Le Pays Sologne Val Sud comme maître d'ouvrage du projet	51
b. ... mais une implication financière des communes.....	51
3. La validation officielle du projet par les communes concernées.....	52
Conclusion	60
Bibliographie	61
Annexes.....	63

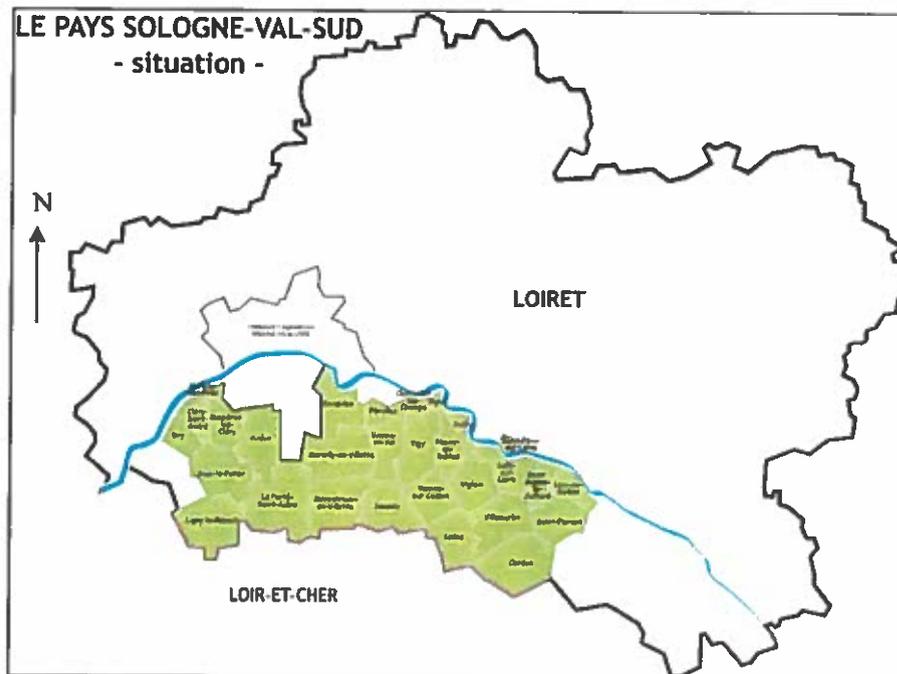
Introduction

Jusqu'au 19^{ème} siècle, l'espace rural semblait cantonné dans ses fonctions de production agricole, et nul ne pensait alors qu'il était porteur de potentialités touristiques. Les seuls centres d'intérêt touristique des campagnes se limitaient à quelques curiosités et monuments. Par conséquent la population ne partait pas en vacances à la campagne, il n'y avait pas de longs séjours touristiques en milieu rural.

Cela était d'autant plus vrai en Sologne que jusqu'au 19^{ème} siècle, ce territoire renvoyait une image très négative. La Sologne était en effet assimilée à une terre insalubre infestée et de fièvres. Avec le temps et les différentes politiques d'aménagement, l'image de la Sologne s'est améliorée et les premiers touristes font leur apparition. Il s'agit surtout de seigneurs et bourgeois parisiens qui achètent de grands domaines où ils font construire de majestueux châteaux faisant office de résidences secondaires et de rendez-vous de chasse. Cette première vocation touristique du territoire existe encore aujourd'hui. La Sologne est en effet toujours réputée pour son activité cynégétique et attire de nombreux amateurs. Mais elle s'est aussi vue attribuer de nouvelles fonctions liées à l'évolution de la société.

En effet, la modification de la pratique des loisirs, un certain étalement des vacances, l'allongement des congés, les 35 heures et la multiplication des départs annuels donnent un coup de fouet aux espaces ruraux et à leur vocation touristique.

Cela est d'autant plus vrai pour le Pays Sologne Val Sud dont la proximité de l'agglomération Orléanaise et plus largement du bassin parisien constitue un véritable atout.



Carte 1 : Localisation du Pays Sologne Val Sud dans le Loiret

Source : Charte de Développement actualisée du Pays Sologne Val Sud, octobre 2004

Cette localisation permet au Pays de développer sa fonction récréative pour les urbains d'Orléans mais aussi de promouvoir son attractivité touristique. Réunissant deux entités territoriales fortes que sont le Val de Loire et la Sologne, le Pays comprend des richesses naturelles, paysagères, architecturales et culturelles variées et complémentaires. Une partie d'entre elles est déjà reconnu nationalement et internationalement par l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO. Tout ce patrimoine mérite d'être valorisé et présenté aussi bien à la population locale qu'aux touristes.

C'est dans cet esprit que le Pays souhaite mettre en place un circuit de randonnée touristique pédestre, équestre et VTT parcourant tout le territoire et liant ainsi le Val et la Sologne. Cet itinéraire permettra de traverser des sites variés afin de présenter un large éventail du patrimoine local et de communiquer dessus.

Dans un premier temps, une présentation de la politique mise en œuvre par le Pays pour promouvoir le tourisme en s'appuyant sur les potentialités locales permettra dans un second temps d'appréhender le projet de randonnée dans sa globalité. Les définitions du tracé, des sites intéressants et des thématiques patrimoniales à aborder en seront facilitées.

I. Un réseau de circuits de randonnée touristique : un projet phare s'inscrivant dans les actions du Pays

A. Intégration du tourisme dans le programme d'actions du Pays Sologne Val Sud

1. Un potentiel de développement touristique certain

Le territoire du Pays comprend de nombreux éléments lui assurant une fonction récréative et touristique non négligeable. Il a en effet un rôle à jouer à la fois dans les activités de loisirs des orléanais et des habitants du Pays, et à la fois dans les destinations susceptibles d'attirer les touristes. Cela signifie qu'il a les moyens d'être attractif aussi bien pour des activités de détente demandées par les locaux que des séjours de longues durées recherchés par les touristes français ou étrangers.

Pour remplir cette double fonction, le Pays bénéficie d'atouts variés. En effet, à un environnement naturel remarquable s'ajoute un patrimoine architectural, historique et culturel de qualité. Le développement touristique du Pays s'appuie donc sur ces éléments de base et son attractivité pour des activités de loisirs et de détente est augmentée par sa proximité avec l'agglomération orléanaise. Le Pays représente en effet une réserve de nature et de calme pour les urbains souhaitant s'évader de l'agglomération.

a. Des milieux naturels remarquables

Établissant un lien entre le Val de Loire et la Sologne, le Pays bénéficie de la notoriété et de l'image positive de ces deux territoires en terme de qualité paysagère et d'espaces naturels. Cela octroie au Pays une forte attractivité touristique. En effet, ces deux entités différentes se complètent de façon très positive et augmentent ainsi le potentiel touristique du territoire. La Sologne offre au regard des paysages hors du temps, où tout semble immuable, et où il n'est pas rare de croiser une biche, un lièvre ou un faisan. Les nombreux étangs et marécages qui la composent participent aussi au charme et à l'ambiance qui se dégagent de cette région. Ces qualités sont préservées par la gestion privée des forêts et espaces solognots qui peut être un frein au développement touristique mais qui permet d'éviter une dégradation des milieux naturels et des paysages.



Photo 1 : calme envoûtant d'un étang à Ménestreau-en-Villette



Photo 2 : Ambiance de résineux le long d'un sentier de Saint-Florent-le-Jeune



Photo 3 : Paysage de bruyères à Saint-Aignan-le-Jaillard

Le Val de Loire quant à lui donne au Pays un autre visage, rythmé par le fleuve et ses méandres, ses îles, ses châteaux, ses villages, ses coteaux, ses bocages... On a à faire à un élément naturel remarquable créant un écosystème particulier composé d'une faune, d'une flore et d'une multitude d'habitats à valoriser et préserver. Cette gestion s'effectue déjà par des actions menées à grande échelle tel que la Loire à vélo ou l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO.

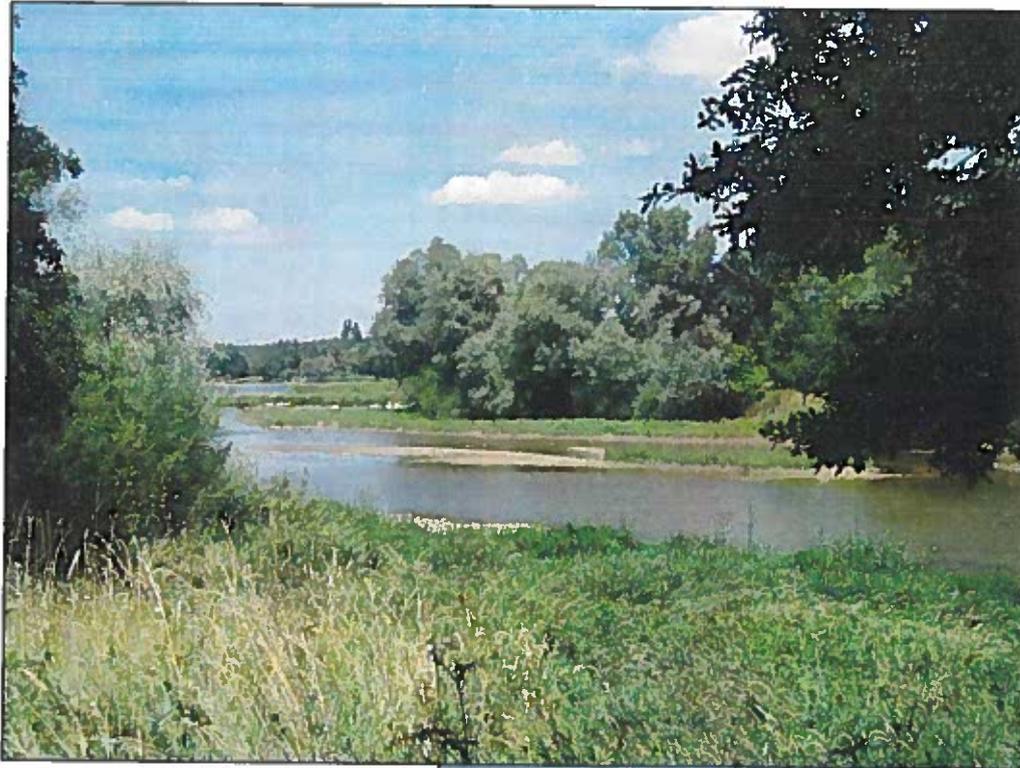


Photo 4 : La Loire dans toute sa splendeur à Lion-en-Sullias

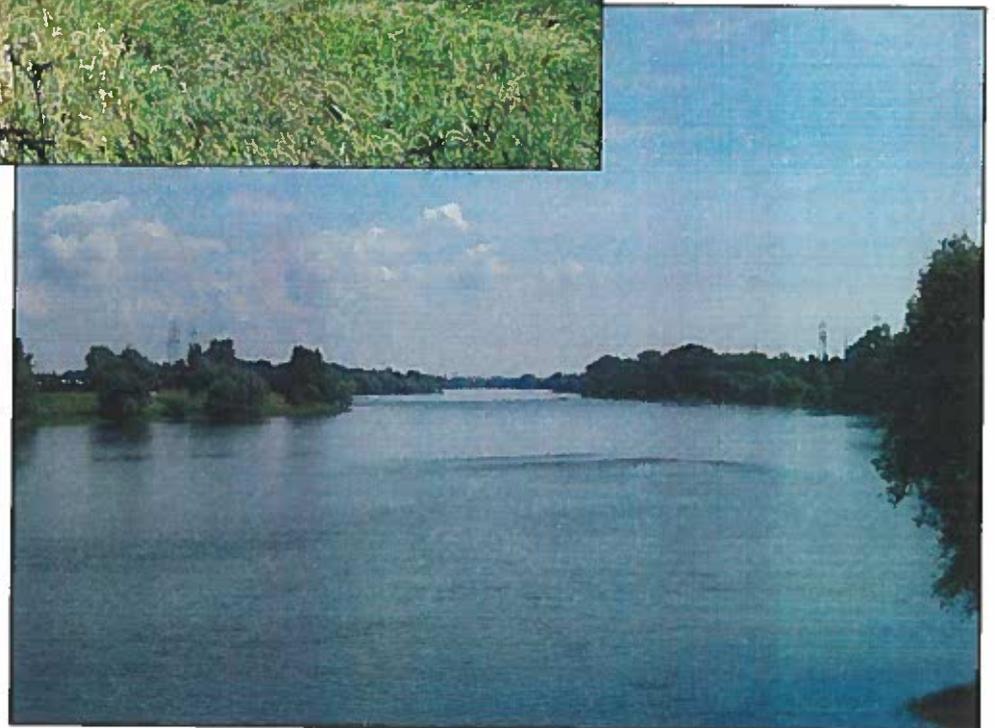


Photo 5 : Un fleuve à l'apparence tranquille à Mareau-aux-Prés

Le Pays est donc composé d'éléments naturels de qualité dont la diversité est un atout supplémentaire pour l'attractivité touristique du territoire. On peut cependant relever une lacune dans cette richesse paysagère et naturelle : le manque de liaison et d'interrelation entre les deux milieux naturels remarquables évoqués jusqu'à présent.

b. Un patrimoine bâti architectural de qualité

Comme nous l'avons vu précédemment, le territoire du Pays est composé de 29 communes en majorité rurales, organisées autour de trois petites villes. A cette structure correspond une répartition de différents types de patrimoine architectural et bâti.

Ainsi dans chacune des trois villes on retrouve un élément architectural remarquable, attractif et à fort potentiel touristique. A l'ouest du Pays, on a tout d'abord la basilique de Cléry-Saint-André où repose la dépouille de Louis XI, puis on trouve le château de La Ferté-Saint-Aubin et enfin celui de Sully-sur-Loire. Ces trois éléments sont des points forts du patrimoine architectural du Pays. Il peut être intéressant de les considérer comme des produits d'appel pour le développement touristique car leur attractivité déjà existante est un atout pour le territoire.



Photo 6 : L'imposant château de Sully-sur-Loire, fief des ducs de Sully

Photo 7 : Imposante basilique de Cléry-Saint-André au milieu du bourg

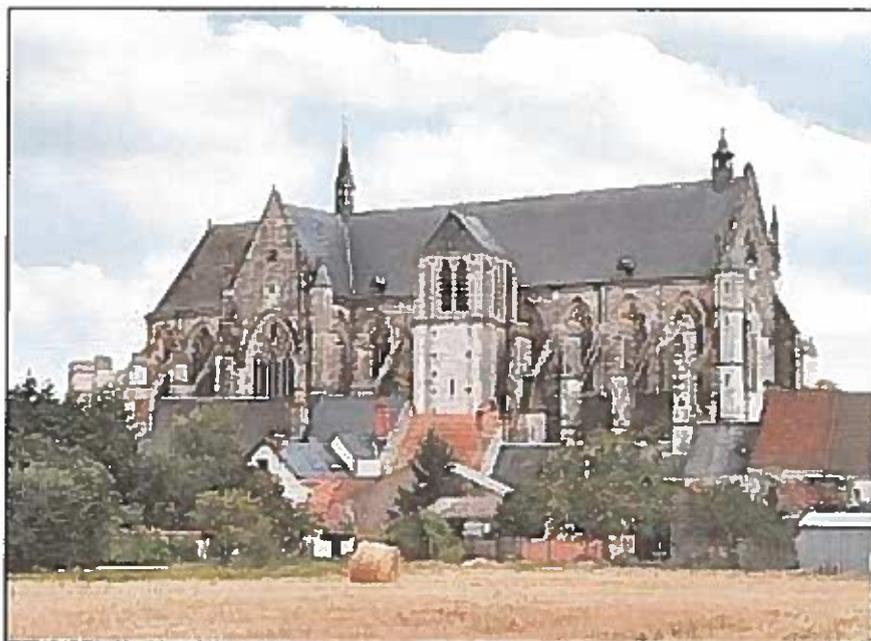


Photo 8 : Site touristique du Château de la Ferté-Saint-Aubin



Photo 9 : Corps principal du Château de la Ferté-Saint-Aubin

Il s'agit ensuite de faire découvrir et de valoriser le patrimoine bâti moins monumental à partir de ces trois sites d'exception. Car on trouve en effet une richesse architecturale importante dans chacun des petits bourgs du Pays. Qu'ils s'agissent de villages typiquement solognots ou de communes ligériennes, tous présentent des bourgs de caractère où le petit patrimoine bâti est valorisé. En effet, les croix, les lavoirs, les églises à caquetoire... font l'objet d'un entretien et d'un souci de mise en valeur de la part de la grande majorité des communes.

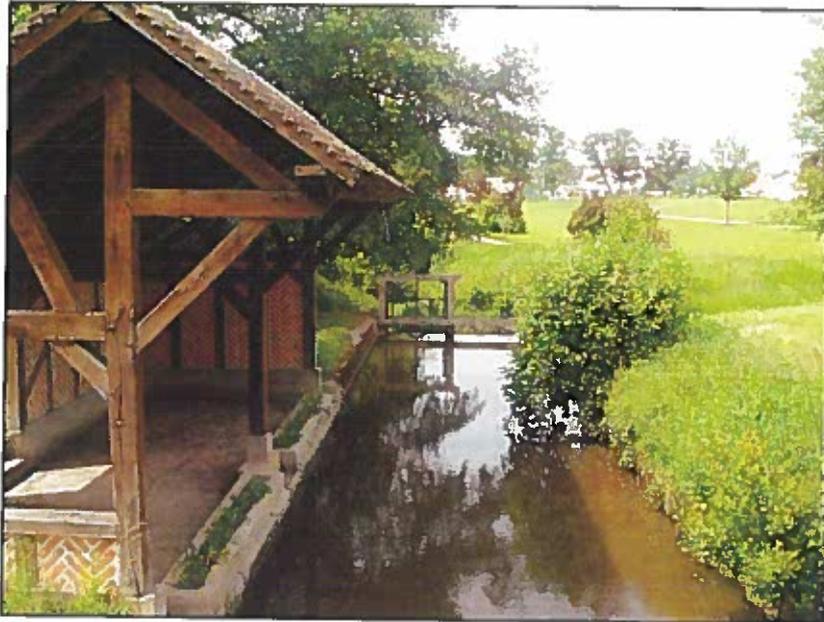


Photo 9 : Charmant petit lavoir à Ardon



Photo 10 : Ancien puit entretenu et fleuri par un des habitants du hameau Rolland à Mézières-lez-Cléry

Enfin le dernier type de patrimoine bâti ou architectural présent sur le Pays est celui disséminé dans les hameaux ou les bois. En effet, les forêts de Sologne notamment renferment des trésors architecturaux correspondant aux châteaux construits pour la plupart entre le 17^{ème} et le 19^{ème} siècle. Ces anciens rendez-vous de chasse et demeures de bourgeois parisiens constituent aujourd'hui une richesse patrimoniale importante qu'il est intéressant de faire connaître pour la préserver.



Photo 11 : Typique et monumental château de la Turpinière à Sennely



Photo 12 : Charmant château de Villaines à la Ferté-Saint-Aubin



Photo 13 : Pittoresque pigeonnier du domaine de Petit Voisin à Vannes-sur-Cosson

Le Pays comprend donc un patrimoine bâti et architectural varié dont une partie est déjà reconnue pour son attractivité touristique. Mais en dehors des trois grands sites réputés, il existe une multitude de richesses locales sur lesquelles il est possible de s'appuyer pour promouvoir un développement touristique.

c. Un patrimoine culturel riche

Le Val de Loire et la Sologne ont des histoires différentes et très caractéristiques qui ont marqué le territoire aussi bien dans le paysage que dans les traditions et modes de vie. On retrouve en effet dans la culture locale des traces et des conséquences des évolutions passées. Ainsi l'activité cynégétique en Sologne est une marque identitaire forte découlant du passé. Les nombreuses chasses à cours et grands domaines de chasse ayant existé dans les siècles derniers ont introduit cette activité et ce loisir dans la culture locale. Le territoire solognot est désormais très largement consacré à la chasse et à tout ce qui s'y rapporte tels cultures de gibiers, châteaux, grands domaines, etc... Dans le même esprit, le rôle de Napoléon III dans le développement de la Sologne est toujours présent sur le territoire et dans la culture. Les nombreux canaux et étangs créés pour assainir les terres insalubres de Sologne sont des marques de l'histoire qui continuent à être entretenues et préservées. De même, les châteaux et domaines des 17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} siècles ont chacun une histoire riche qu'il convient de communiquer et valoriser. La culture locale est donc très largement marquée par l'essor de la Sologne au 19^{ème} siècle et par les activités qui en ont découlées telles la chasse et la sylviculture.



Photo 14 : Mirador destiné à la chasse sur le domaine de Villiers à Ardon



Photo 15 : Une importante activité sylvicole, comme ici à Cerdon

Ces particularités culturelles solognotes sont complétées par celles du Val de Loire. On y retrouve en effet une culture marquée par le fleuve et les activités s'y rattachant. Les anciens villages de pêcheurs rappellent le rôle de moyen de communication que jouait la Loire et dégagent une ambiance particulière. Cela se retrouve dans les modes de vie qui se sont aussi adaptés aux caprices du fleuve et à ses débordements.

Le Pays Sologne Val Sud comprend donc un patrimoine naturel, bâti, architectural et culturel important. Ceci est un atout non négligeable pour le développement touristique du territoire car tout ce patrimoine constitue d'authentiques produits d'appel touristiques. Cependant, afin de maîtriser et d'organiser un développement touristique cohérent et de qualité, il est nécessaire de fédérer les projets et de structurer l'offre. C'est dans cet esprit que le Pays Sologne Val Sud a choisi de faire du développement touristique un de ses axes d'intervention.

2. Structurer l'offre touristique : un enjeu de développement

a. Développement touristique : un des axes de la stratégie globale

Afin d'organiser ses actions, le Pays Sologne Val Sud a mis en place un graphe stratégique de développement. Ce graphe présente de manière hiérarchisée les axes stratégiques et les moyens mis en œuvre au regard des objectifs. Il permet de visualiser la stratégie et concourt ainsi à clarifier la vision d'ensemble du projet de territoire, à évaluer la cohérence du projet et à mettre en valeur l'intégration des actions.

PAYS SOLOGNE-VAL-SUD
 GRAPHE STRATEGIQUE - mars 2004

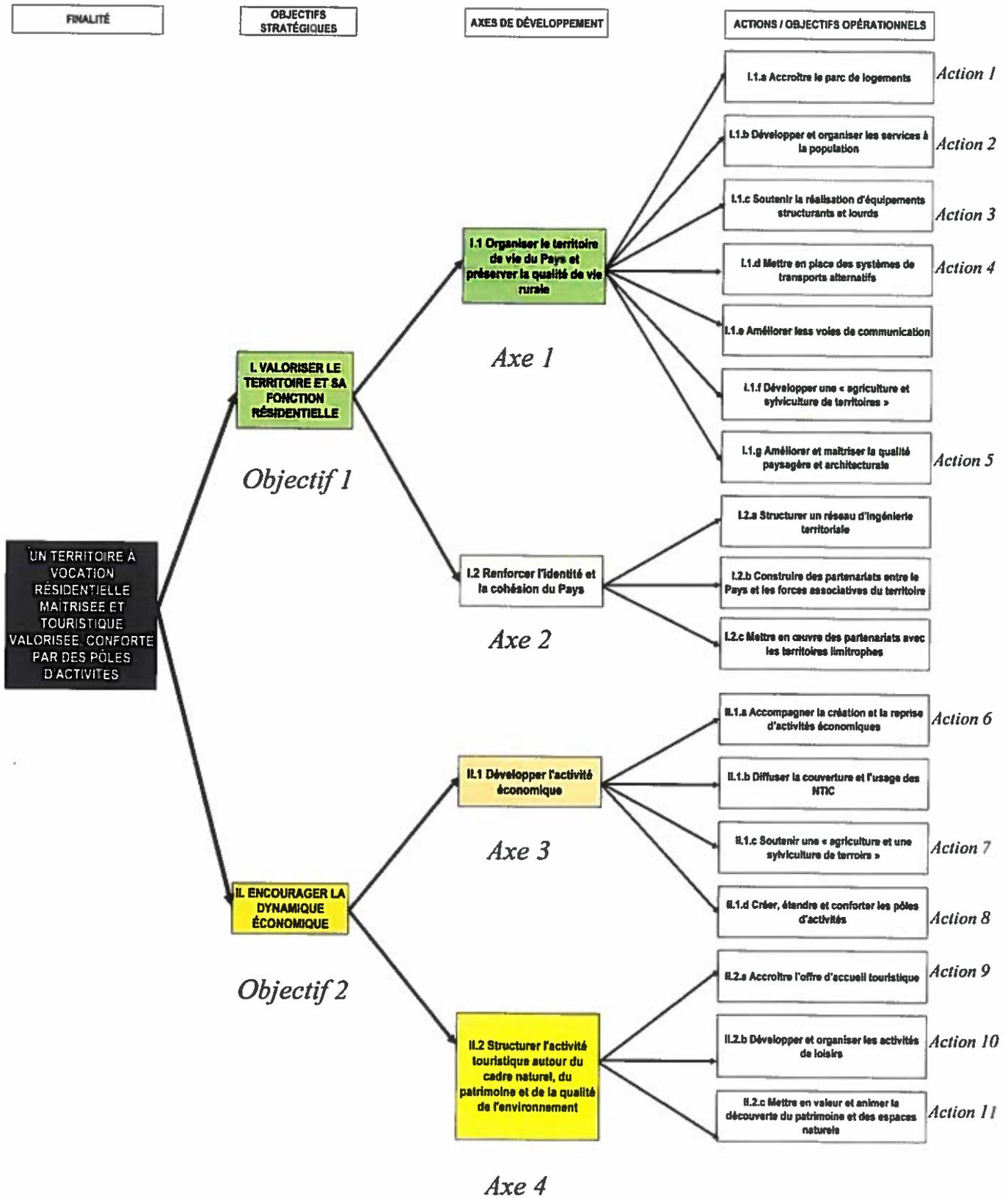


schéma 1 : graphe stratégique de développement du Pays Sologne Val Sud

Parmi tous les axes et actions définis par le Pays, on peut distinguer l'axe 4 consacré à « Structurer l'activité touristique autour du cadre naturel, du patrimoine et de la qualité de l'environnement ». Ce choix démontre bien la volonté des acteurs locaux de donner un élan nouveau au territoire en s'impliquant dans le développement touristique. Il y a une réelle volonté d'améliorer l'image du territoire solognot et ligérien et de le faire connaître en tant que destination touristique. Pour cela, le Pays s'est fixé des objectifs à atteindre et des moyens pour y parvenir.

b. Six objectifs clés de développement touristique...

Afin de déterminer précisément les objectifs les plus pertinents à se fixer pour structurer le développement touristique du territoire, une spatialisation des enjeux touristiques a été réalisée. On la retrouve sur la carte n°2 ci-après.

Grâce à cette définition des enjeux patrimoniaux et touristiques du territoire, six objectifs clés de développement ont été fixés.

Le premier consiste à valoriser et préserver les identités architecturales et paysagères fondées sur les communes de Sologne et les communes ligériennes.

Le second vise à saisir les opportunités de développement, et notamment le classement du Val de Loire au Patrimoine Mondial de l'Unesco et la notoriété de l'image « Sologne ».

Le troisième objectif concerne la construction d'une offre touristique structurée, le développement des capacités d'accueil et la communication sur le potentiel touristique du Pays.

Le quatrième objectif a pour but de prendre en compte le patrimoine naturel et le patrimoine bâti disséminé, par des actions volontaristes de préservation et de mise en valeur.

Le cinquième objectif cherche à favoriser la découverte et le respect du patrimoine et de l'environnement au sein du Pays.

Enfin, le dernier objectif vise à structurer une offre touristique et développer des produits touristiques répondant aux attentes des consommateurs.

Ces six objectifs correspondent aux besoins du territoire et permettent de préciser le projet du Pays en matière de développement touristique. Ils s'attachent certes à promouvoir le patrimoine local, mais aussi à s'assurer des capacités d'accueil du territoire ainsi que de l'adéquation avec les attentes des touristes.

Pour parvenir à ces objectifs complémentaires, le Pays s'est fixé des priorités qui vont influencer sur le type de projet soutenu. Ainsi, trois actions ont été jugées prioritaires pour engager un développement touristique durable.

c. ...auxquels répondent 3 actions complémentaires

La première de ces actions a pour objectif d'accroître l'offre d'accueil touristique. En effet, afin de retenir les touristes et de les inciter à rester sur le territoire, il faut que les structures d'accueil et d'hébergement soient suffisantes et diversifiées. Or les acteurs locaux et les professionnels du tourisme constatent un certain déficit de l'offre d'hébergement, ce qui constitue un frein au développement touristique local. Il est donc nécessaire d'adapter l'offre, notamment concernant l'accueil de touristes en court-séjours. Par ailleurs il apparaît essentiel de diversifier l'offre existante pour répondre aux nouveaux besoins des consommateurs avec par exemple un soutien aux projets d'hôtellerie d'affaires, d'aires de camping cars, d'hébergement familial, etc...

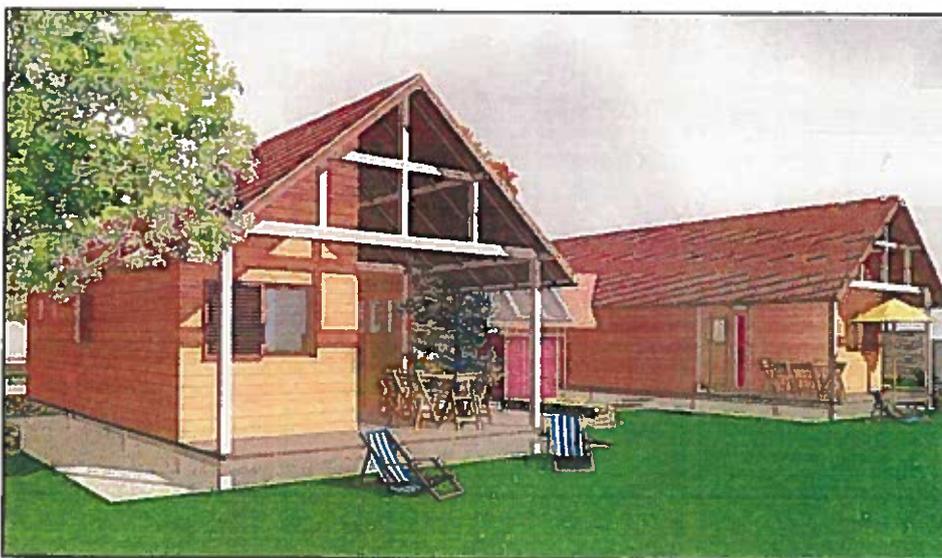


Photo 16 : Projet d'hébergement touristique en cours de construction au domaine du Ciran, Ménestreau-en-Villette

La seconde action prioritaire définie par le Pays vise à développer et organiser les activités de loisirs sur le territoire. Il est en effet nécessaire de proposer des produits touristiques construits afin de guider les touristes sur les richesses locales. L'enjeu est de faire connaître et reconnaître le patrimoine local tout en le préservant. Il est en effet important de maîtriser le développement afin de préserver les sites qui ont besoin de l'être. Enfin, cette action a le mérite de tenter d'harmoniser les différents projets naissants. Elle est donc primordiale pour poser les bases d'un développement touristique maîtrisé et cohérent sur l'ensemble du Pays.

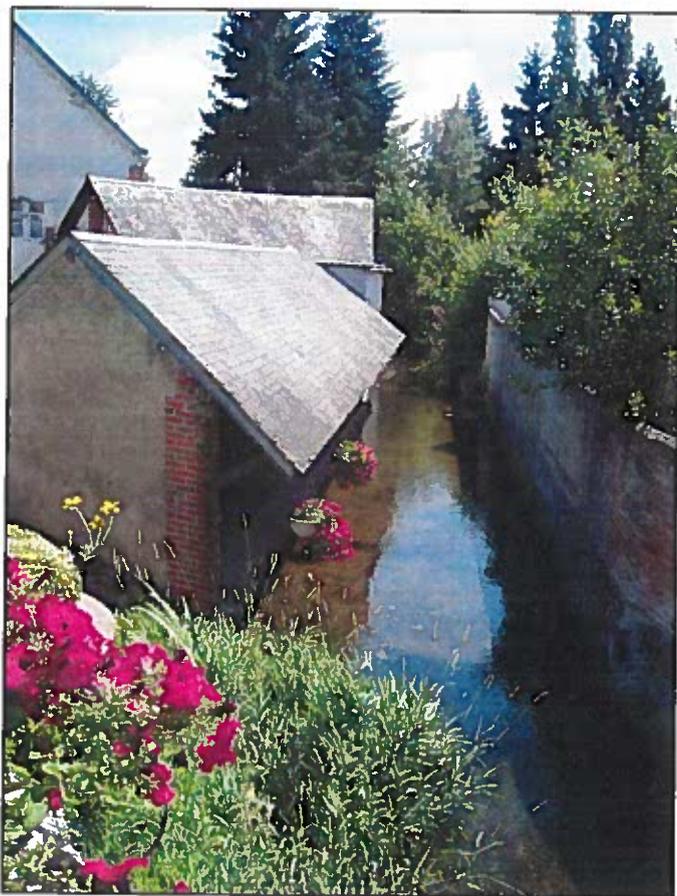


Photo 17 : Aménagement et mise en valeur d'un lavoir à Saint-Aignan-le-Jaillard

Enfin, la dernière action jugée prioritaire par le Pays concerne la mise en valeur et l'animation de la découverte du patrimoine et des espaces naturels. Les élus locaux souhaitent en effet communiquer sur la richesse patrimoniale locale, et notamment sur le petit patrimoine que constituent les puits, lavoirs, moulins, etc... L'enjeu est d'inciter à la réhabilitation de ce patrimoine et de le rendre accessible au public via des routes thématiques ou des circuits pédagogiques de découverte par exemple.

C'est donc à partir de ces trois actions que le Pays engage sa politique de développement touristique du territoire. Elles permettent de pointer les priorités d'intervention et de fixer un cadre pour coordonner les différents projets envisagés ou en cours. Le Pays s'est réellement investi dans la seconde action présentée, à savoir « Développer et organiser les activités de loisirs », en portant lui-même un projet d'itinéraire de randonnée touristique.

B. Les circuits de randonnée touristique : un projet pour « Développer et organiser les activités de loisirs »

Avant de présenter plus en avant le projet de randonnée porté par le Pays, il est intéressant de le recadrer dans l'action correspondante et par rapport aux autres projets de cette même action.

1. Objectifs généraux de l'action de développement et d'organisation des activités de loisirs

Le développement et l'organisation des activités de loisirs concernent principalement les activités récréatives, culturelles et ludosportives. Dans ce cadre, les projets susceptibles d'être soutenu par le Pays doivent permettre d'atteindre certains objectifs tels que :

- Valoriser les circuits de découverte
- Créer un réseau de circuits de randonnée touristique structurant (pédestre, équestre, VTT) à l'échelle du Pays Sologne Val Sud
- Mettre en réseau les acteurs du tourisme sur le territoire (hébergement, restauration, commerces...)
- Mettre en place des actions de soutien en faveur des activités culturelles notamment l'artisanat d'art et les animations culturelles
- Développer le tourisme de court séjour voire à la journée (visite + repas) : monter des circuits d'une journée et les promouvoir largement
- Soutenir le tourisme équestre par la création et l'extension des centres équestres et de structures d'accueil des cavaliers randonneurs
- Accompagner les activités (naturelles, sportives) favorisant la découverte de la Loire, tel le canoë-kayak par exemple
- Développer le tourisme d'accompagnement via les associations, les clubs de loisirs
- Entretenir la dynamique des professionnels du tourisme (hébergement et restauration)
- Accompagner les communes dans le cadre de la mise en place du projet « Loire à vélo »

Pour tendre vers ces objectifs de développement et d'organisation des activités de loisirs, le Pays compte actuellement 5 projets ou pistes de projets.

2. Plusieurs projets complémentaires

a. Réflexions stratégiques sur le développement touristique

La réalisation de diagnostics, d'études stratégiques, d'études de faisabilité ou d'opportunité permet d'apporter des connaissances sur le contexte local et de faciliter la mise en oeuvre d'opérations. Ainsi, le Pays prévoit d'accompagner les porteurs de projet souhaitant définir des actions de développement touristique. Cet accompagnement permettra notamment de déterminer la clientèle cible, les ressources locales à valoriser, les produits touristiques à créer, l'échelle pertinente des opérations,...

Actuellement aucun porteur d'un tel projet sur le territoire ne s'est manifesté pour solliciter l'aide financière du Pays, mais c'est une piste envisageable.

b. Création d'un réseau de circuits de randonnée pédestre, équestre et VTT à l'échelle du Pays

Le territoire bénéficie d'un réseau de chemins de randonnée relativement développé. Afin d'encourager la pratique de cette activité et de favoriser la découverte des richesses locales, le Pays a choisi de créer un réseau de circuits de randonnée touristiques structurant pour le territoire. Ainsi, il pourra être proposé une offre de qualité reposant sur des chemins de randonnée à fort potentiel touristique. L'enjeu de ce projet est aussi de promouvoir le patrimoine local via des bornes d'informations disposées le long du sentier de randonnée.

c. Offre d'équipement et d'hébergement pour le tourisme équestre

Le territoire se prête particulièrement à la pratique de la randonnée et des activités équestres. Pour favoriser le développement de cette activité, le Pays encourage les prestataires privés ou publics à proposer des structures d'accueil adaptées. Dans le cadre de la création du réseau de circuits de randonnée du Pays, il est souhaitable de développer des lieux d'accueil capables de recevoir des randonneurs, leurs chevaux et équipements. Par ailleurs, un soutien pourrait être apporté aux centres équestres sur les secteurs du Pays présentant une certaine carence de l'offre.

Deux projets correspondant à cette volonté du Pays sont actuellement inscrits dans le Contrat Régional de Pays. Il s'agit pour le premier d'un agriculteur souhaitant diversifier son activité par la création d'un relais pour randonneurs équestres, et pour le second, de la création d'un poney-club par la commune de Cléry-Saint-André. Ce dernier vise la pratique sportive mais aussi l'accueil de jeunes et d'handicapés pour de l'initiation, de la formation, et des randonnées pédagogiques.

d. Création d'espaces touristiques et culturels

Dans le cadre de l'objectif de développement des activités culturelles, un soutien sera apporté aux projets de création de bâtiments accueillant des activités culturelles et touristiques. Il apparaît important de mettre à disposition du public (habitants et touristes) des lieux de rencontres et d'échanges favorisant l'accès à la culture et valorisant les ressources locales.

Dans cette optique le Pays soutien le projet de Ligny-le-Ribault. Cette commune envisage de construire une Maison des expositions pour réunir deux musées qui se trouvent sur son territoire, créer des espaces d'accueil touristique et un espace de projection.

e. Soutien aux actions en faveur des activités culturelles

Le Pays prévoit d'accompagner et de fédérer des initiatives locales valorisant l'artisanat local, notamment l'artisanat d'art. Il propose aussi de participer à la valorisation des animations culturelles existantes afin de renforcer l'identité du territoire autour d'événements et de manifestations culturelles.

Actuellement aucun projet n'est encore inscrit à ce titre dans le Contrat Régional de Pays.

Pour développer et organiser les activités de loisirs, le Pays a donc cerné cinq types de projet. Il vise ainsi à inciter et aider les acteurs publics et privés à investir dans le développement touristique du territoire. Mais au-delà de l'aide administrative et de l'ingénierie territoriale qu'il peut fournir, le Pays a souhaité aller de l'avant en portant lui-

même un projet touristique. Il s'est en effet lancé dans la mise en place d'un réseau de circuits de randonnée touristiques valorisant le patrimoine local.

3. Un projet de circuit de randonnée pédestre, équestre et VTT favorisant la découverte du patrimoine local

a. Promouvoir une offre cohérente de sentiers de randonnée touristiques

Dans un contexte général favorable à l'allongement de la durée des séjours touristiques et au développement de la pratique de la randonnée, il est apparu opportun pour le Pays Sologne Val Sud de créer un maillage des circuits de randonnée sur l'ensemble du territoire.

Le Pays est déjà bien pourvu en terme de sentiers de randonnée touristiques pédestres. Certains sont balisés sur le terrain et d'autres sont simplement promus par des prospectus touristiques. On retrouve ainsi des circuits proposés par la Fédération Française de Randonnée, d'autres par le Conseil Général via le Comité Départemental du Tourisme, d'autres encore par les communes ou groupements de communes, ou enfin par des associations locales. Cette multiplicité des acteurs et par conséquent des itinéraires de randonnée nuit à la lisibilité de l'offre touristique en terme de sentiers de randonnée. Il n'y a en effet aucune coopération solide entre les différents acteurs d'où un manque de cohérence sur le territoire. C'est dans ce contexte que le Pays a inventorié les circuits existants sur son territoire afin de mettre en place un itinéraire global reprenant les tronçons clés, c'est-à-dire ceux retenus par les différents acteurs du territoire et empruntés régulièrement par les randonneurs.

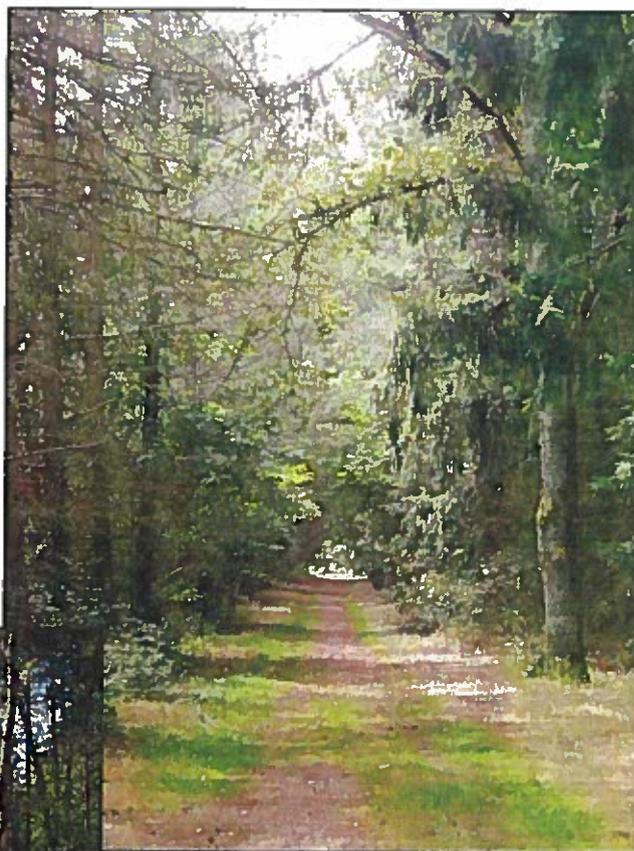


Photo 18 : Un des chemins de randonnée retenu sur Ménestreau-en-Villette



Photo 19 : Sentier de randonnée dans la Sologne des Bremailles à Villemurlin

Le Pays a donc engagé une démarche active en faveur du développement des circuits de randonnée touristiques afin de promouvoir une offre cohérente et de qualité.

b. Un maillage du territoire par des itinéraires pédestres, équestres et VTT

Le but premier du projet de randonnée du Pays est de mailler le territoire par des sentiers de qualité. Ainsi les itinéraires doivent permettre de lier l'est et l'ouest du Pays en parcourant le Val de Loire au Nord et la Sologne au Sud. Ils doivent aussi assurer des jonctions entre ce tracé Nord et ce tracé Sud par des transversales reliant le Val de Loire et la Sologne.

La seconde caractéristique du tracé recherché par le Pays est de favoriser des randonnées à la fois pédestres, équestres et VTT. Cela suppose de sélectionner des chemins accessibles à ces trois types d'utilisateurs et de mener une réflexion sur leur cohabitation. Le choix de ce type de public se justifie par l'ampleur souhaitée du sentier ; il ne s'agit en effet pas de boucles à la journée mais plus d'un itinéraire sur plusieurs jours. Dans ce cas, les randonneurs équestres et les vététistes sont des publics importants à intégrer au projet. Par ailleurs, cet itinéraire est à destination aussi bien de la population locale que des touristes auprès desquels le Pays souhaite communiquer sur le patrimoine local.

c. Une découverte et une valorisation du patrimoine local

Afin de se démarquer des sentiers de randonnée existants et de proposer un produit touristique nouveau, le Pays s'est engagé à mettre en place des itinéraires de randonnée visant à faire découvrir le patrimoine local. Le but n'est donc pas de faire de simples circuits de randonnée mais bien de créer des itinéraires valorisant les richesses patrimoniales locales. Il s'agit donc de communiquer et d'informer sur un large éventail du patrimoine du territoire tel le patrimoine bâti, architectural, paysager, naturel, culturel... Cette mise en valeur se matérialise sur le terrain par l'implantation de bornes d'observation thématiques sur des sites sélectionnés comme remarquables.

Enfin, un support de communication sera élaboré par le Pays pour présenter le réseau des circuits de randonnée. Il permettra de visualiser les itinéraires sélectionnés et les points remarquables et pourra être diffusé notamment auprès des professionnels locaux du tourisme avec qui le Pays souhaite établir des partenariats.

Le Pays porte donc un projet de réseau de circuits de randonnée touristiques pédestres, équestres et VTT structurant pour le territoire. Le maillage de l'espace par cet itinéraire traversant Val de Loire et Sologne vise à valoriser les différents aspects du patrimoine local par l'intermédiaire de bornes d'observation thématiques. Un dépliant touristique accompagnera le projet pour le promouvoir.

Le Pays Sologne Val Sud est donc composé de deux entités complémentaires que sont le Val de Loire et la Sologne. Il présente un éventail important de richesses patrimoniales variées, aussi bien naturelles qu'architecturales ou encore culturelles. Bon nombre de ces richesses sont déjà reconnues nationalement et internationalement pour leur attractivité touristique. On peut penser notamment à la Loire et son val classés au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000, ou encore à la basilique de Cléry-Saint-André où repose la dépouille de Louis XI, ou enfin aux grands domaines de chasse de Sologne. Si ces éléments génèrent déjà une attractivité touristique non négligeable, il est cependant nécessaire de les structurer entre eux afin de développer durablement le secteur des loisirs et du tourisme.

C'est dans cette optique que le Pays s'est fixé comme axe de développement de « structurer l'offre touristique autour du cadre naturel, du patrimoine et de la qualité de l'environnement ». Pour remplir cet objectif, deux méthodes sont mises en place. D'une part le Pays soutient et aide les porteurs de projets publics ou privés ; et d'autre part il tache lui même de créer un réseau de circuits de randonnée. Ce projet vise à faire découvrir le patrimoine local tout au long de sentiers accessibles aux randonneurs équestres, pédestres et vététistes. Des bornes d'observation pourront donc être implantées sur des sites patrimoniaux remarquables afin de communiquer sur les éléments caractéristiques du territoire et de la culture locale. Au final, des cartes de randonnée présentant l'itinéraire seront éditées sous forme de dépliant touristique afin de communiquer sur le projet et de le rendre attractif. C'est pour avancer sur ce projet que j'ai eu pour mission de définir l'itinéraire de randonnée ainsi que les thématiques patrimoniales à valoriser.

II . Un itinéraire de randonnée touristique pédestres, équestres et VTT valorisant le patrimoine local via des bornes d'observation thématiques.

A. Un itinéraire pédestre, équestre et VTT à redéfinir et préciser

La définition de l'itinéraire de randonnée s'est précisée au fur et à mesure de ma mission suite à un travail personnel, un travail de terrain et une collaboration avec les élus et acteurs du territoire.

1. Amélioration du tracé initial pressenti par le Pays

C'est à partir des travaux réalisés par Mélanie Masse, ancienne stagiaire du Pays Sologne Val Sud, et par la commission tourisme que j'ai commencé à appréhender la définition du tracé de l'itinéraire de randonnée. La première chose à faire, après avoir pris connaissance du tracé pressenti par le Pays, fut de le confronter à différents critères de sélection afin de le faire évoluer dans le bon sens.

a. Adéquation avec les sentiers de randonnée existants déjà sur le territoire

Les premières modifications du tracé initial ont visé à se caler sur les boucles de randonnée mises en place par le Comité Départemental du Tourisme. Le CDT a en effet effectué un travail remarquable pour mettre en place ses boucles de randonnée. Il est donc tout à fait judicieux de s'appuyer sur son travail et de ne pas perdre de temps à refaire ce qui a déjà été fait. Par ailleurs il serait préjudiciable pour les projets de multiplier les itinéraires de randonnées car l'offre ne serait pas très lisible pour le touriste. Cela serait aussi préjudiciable pour les communes qui n'ont pas les moyens financiers d'entretenir et de signaler correctement une multitude de chemins de randonnée. Il a donc été nécessaire de modifier légèrement certains tronçons du tracé Pays afin qu'ils correspondent aux itinéraires du CDT. Cela a notamment été le cas sur le canton de Sully-sur-Loire où le projet du CDT n'a été finalisé qu'en juin.

Dans ce même esprit de ne pas multiplier les sentiers de randonnée existants mais de renforcer ceux déjà reconnus, des modifications ont été nécessaires sur certains secteurs afin de respecter les GR et GRP existant. Sur le canton de Sandillon, le CDT n'a pas encore entamé son travail de boucles de randonnée, d'où l'impossibilité de baser le tracé Pays dessus. Il a par conséquent fallu procéder différemment que sur les autres cantons. La structure générale du tracé a été simplifiée au maximum sur ce secteur afin de limiter les risques de doublons dans l'avenir. Des modifications ont aussi été apportées afin que certains tronçons reprennent les itinéraires des GR et GRP traversant le territoire.

Outre ces évolutions du tracé permettant de renforcer et d'unifier l'offre touristique en matière de randonnée, il a aussi été nécessaire d'adapter le tracé pressenti par le Pays à certaines contraintes réglementaires, juridiques et de bon sens.

b. Respect des conditions de sécurité et de pérennité du projet

Des modifications ont été apportées au tracé du Pays afin de n'emprunter que des chemins publics ou communaux et d'éviter les chemins privés ou appartenant aux différentes associations foncières. Cela a notamment été le cas pour la jonction Mareau-aux-Prés/Mézières-lez-Cléry. Dans le même esprit, le choix de sélectionner en priorité les sentiers inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée a entraîné quelques évolutions. Ce critère de sélection permet d'assurer la pérennité du projet du fait de l'obligation de la commune d'entretenir et de préserver tous les chemins inscrits au PDIPR. Il y a ainsi moins de risque de voir un des tronçons de l'itinéraire disparaître suite à une vente à un privé par exemple.

Au delà de ces contraintes juridiques, la sécurité des randonneurs est un des éléments ayant aussi fait évoluer le tracé initial. Il est en effet important de limiter les passages le long des routes à forte fréquentation ainsi que les traversées dangereuses. Cette sécurité doit aussi se retrouver sur les chemins où la cohabitation entre des utilisateurs pédestres, équestres et VTT ne doit pas poser de problème. Il faut en effet que le sentier soit assez large pour que tous ces utilisateurs puissent se croiser et profiter pleinement de leur activité sans gêner les autres. Cette multiplicité des types de randonneurs implique aussi que le sentier soit praticable et adapté à tous. Ainsi il faut par exemple que les branches des arbres soient assez hautes afin de permettre le passage du cheval et de son cavalier. Par conséquent il a parfois été nécessaire de modifier le tracé initial afin d'emprunter un sentier plus praticable, plus accessible ou plus adapté aux différents types de randonneurs. Ces critères de sélection du tracé ont amené quelques évolutions justifiées aussi par l'apparition de nouveaux projets sur le territoire.



Photo 20 : Tentative d'aménagement d'un tronçon marécageux à Marcilly-en-Villette pour le rendre praticable par tous les utilisateurs

c. Adaptation aux nouveaux projets transformant le fonctionnement du territoire et son organisation

Le tracé initial pressenti par le Pays a été élaboré en 2002, soit trois ans avant ma mission. Durant ces trois années, le territoire a évolué, des projets ont vu le jour, d'autres sont en gestation, tout cela modifiant, parfois de manière conséquente, la fonction du territoire ainsi que son organisation. Il a donc parfois été nécessaire d'adapter le tracé au nouveau fonctionnement de l'espace. C'est ce qui explique notamment les modifications apportées à l'itinéraire traversant la commune de Sandillon. En effet, au mois de juin, le tracé

du futur franchissement de la Loire au niveau de Chateauneuf-sur-Loire a été arrêté, et avec lui toutes les liaisons avec les routes existantes. Ce projet prévoit donc entre autre un nouvel axe majeur de circulation reliant une départementale au futur pont via la commune de Sandillon. Après étude du tracé retenu pour le franchissement de la Loire, il s'est avéré que le tracé de randonnée coupait en trois fois le nouvel axe de circulation. Il a par conséquent été plus que nécessaire de modifier le tracé de randonnée en profondeur afin de limiter les risques d'intersection et de franchissement dangereux.

Cette importante évolution du tracé de randonnée se retrouve à des échelles plus restreintes comme celle du centre bourg de Sully-sur-Loire par exemple. Le château de Sully fermant ses portes à la visite pour cause de travaux, la commune met actuellement en place un produit touristique de substitution consistant en une visite commentée du centre historique de la ville. Il est donc intéressant d'intégrer ce parcours à l'itinéraire global de randonnée afin de l'enrichir et de promouvoir en même temps le projet sullylois.

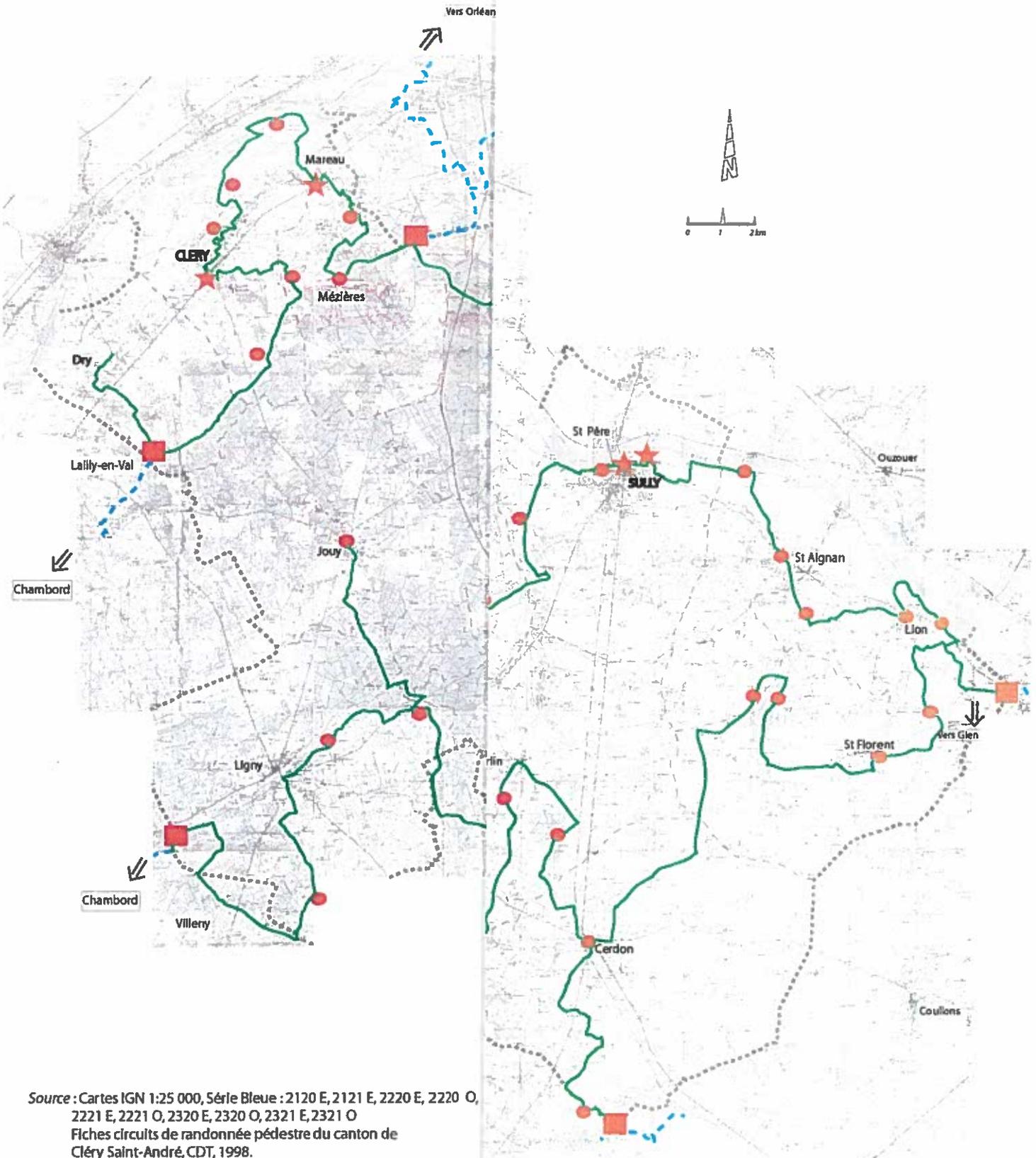
Le tracé initial de randonnée a donc été modifié par endroit afin de s'adapter au nouveau fonctionnement du territoire et aux nouveaux projets.

Des modifications ont été apportées au tracé initial pressenti par le Pays afin d'améliorer la qualité du projet de randonnée. L'adaptation du tracé aux différents itinéraires de randonnées existants ainsi qu'aux besoins de sécurité et de cohabitation des différents utilisateurs ont entraîné des modifications succinctes et partielles de certains tronçons. En revanche, le statut de certains chemins ainsi que les nouveaux projets, notamment routiers, ayant vu le jour sur le territoire, ont parfois bouleversé la structure même de l'itinéraire de randonnée obligeant des refontes en profondeur. Toutes ces modifications, justifiées aussi parfois par l'intérêt patrimonial de certains sentiers, ont permis de définir un tracé final solide et cohérent. Des connexions avec les sentiers de randonnée existants sur les territoires limitrophes, et notamment avec les circuits CDT de l'agglomération Orléanaise donnent plus de poids au projet et l'intègre dans un territoire plus vaste que celui du Pays. Le résultat obtenu permet d'envisager une certaine pérennité du projet et un soutien des acteurs locaux qui ont été intégrés à la démarche.

2. Un tracé final solide et pertinent ...

Le tracé final proposé aux élus pour le projet de randonnée du Pays a été élaboré à partir des cartes IGN au 1/25 000. Cette échelle permet une précision intéressante et suffisante pour bien différencier les sentiers les uns des autres. Au final on dispose donc d'une cartographie papier du Pays au 1/25 000 où tout l'itinéraire de randonnée est spécifié. Mais au-delà de ce document papier très utile comme document de travail, la richesse du projet réside dans l'outil informatique mis en place. Après avoir été scannées, les cartes IGN au 1/25 000 ont été importées dans adobe illustrator afin de servir de trame de fond pour la réalisation de cartes de randonnée. On dispose ainsi d'un document global et complet comprenant le tracé Pays mais aussi tous les autres sentiers de randonnée existants sur le territoire tels circuits CDT, GR et GRP. L'utilisation de calques pour chacune des données permet de compléter et d'actualiser facilement le document qui devient par conséquent très riche en informations. On peut ainsi avoir aussi bien une vision détaillée du tracé sur chaque commune qu'une vision globale du projet avec l'itinéraire et les sites patrimoniaux que nous allons présenter par la suite. Ce résultat global se retrouve sur la carte suivante n°3.

Les



Source : Cartes IGN 1:25 000, Série Bleue : 2120 E, 2121 E, 2220 E, 2220 O, 2221 E, 2221 O, 2320 E, 2320 O, 2321 E, 2321 O
Fiches circuits de randonnée pédestre du canton de Cléry Saint-André, CDT, 1998.
Fiches circuits de randonnée pédestre du canton de la Ferté Saint-Aubin, CDT, 2001.
Mairie de Sully-sur-Loire.
Cartes IGN Loiret Randonnée 1:50 000, n°1 et 4.

Réalisation : Emilie ROBERT, Pays Sologne Val Sud,
septembre 2005.

Malgré les améliorations amenées au tracé initial, le tracé actuel comporte encore quelques faiblesses et points de blocage à travailler.

3. ... malgré quelques faiblesses et points de blocage à améliorer

a. Des critères de sélection pas toujours respectés

Parmi tous les critères de sélection mis en place pour définir le tracé et améliorer le projet initial, certains n'ont pas toujours été remplis, faute de trouver un sentier de remplacement plus intéressant et plus convenable. Le tracé comprend par conséquent quelques tronçons délicats méritant une attention et des aménagements particuliers.

Le premier point sur lequel travailler afin d'améliorer le projet concerne les tronçons de l'itinéraire longeant des routes à plus ou moins forte fréquentation. Par endroit, il n'existe en effet pas d'autres solutions que d'emprunter des portions de routes départementales afin de faire la jonction entre deux sentiers. Cela concerne notamment la liaison entre Cerdon et Saint-Florent-le-Jeune, ainsi que celle entre Marcilly-en-Villette et Sandillon. Dans ces deux cas, l'aménagement d'une piste cyclable ou du bas-côté est indispensable pour assurer la sécurité des différents types de randonneurs.

L'autre critère de sélection qui n'est pas toujours rempli concerne le statut du sentier et son inscription au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée. En effet, certains tronçons sélectionnés ne sont pas encore inscrits au PDIPR et mériteraient de l'être dans le cadre du projet de randonnée. Il faudra donc être attentif à ce que les communes effectuent bien cette formalité pour les tronçons concernés qui leur seront signalés par courrier.

Une autre faiblesse du tracé sur le statut des sentiers concerne plus précisément la commune de Sandillon. En effet, le statut du chemin assurant la jonction entre Sandillon et Vienne-en-Val est assez flou. Ce chemin longeant une rivière est communal sur Vienne-en-Val mais pas sur Sandillon où il se prolonge sur 200 mètres. Il a du l'être à un moment mais n'apparaît pas sur le cadastre de la commune qui ne sait pas du tout à qui il appartient. Les propriétés voisines semblent s'arrêter avant la rivière et n'empiètent pas sur l'emprise du chemin. Par ailleurs, le syndicat de bassin responsable de l'entretien de la rivière n'en sait pas plus même s'il emprunte ce passage et le maintient défriché. Les recherches sur ce sentier méritent donc d'être encore approfondies et des conventions avec d'éventuels propriétaires privés sont à envisager.

Certains tronçons du tracé ne répondent donc pas à tous les critères de sélection souhaités mais ils sont indispensables pour permettre des jonctions entre les communes et assurer une continuité de l'itinéraire sur tout le Pays. Il s'agit de zones ciblées méritant une attention particulière et une intervention spécifique. Sur le tracé, il y a une zone en particulier nécessitant l'intervention et l'implication des élus ; il s'agit de la jonction entre Ligny-le-Ribault et Jouy-le-Potier.

b. Une zone de blocage : la liaison Ligny-le-Ribault/Jouy-le-Potier

Jouy-le-Potier est une commune assez pauvre en terme de chemins communaux. La plupart ont été vendus dans les années 1980-1990, ce qui pose actuellement des problèmes pour développer l'activité de randonnée sur la commune. Après de nombreux efforts, la municipalité est parvenue à racheter certains chemins et à créer une liaison au sud avec la commune de Ligny-le-Ribault. Cet unique lien avec les communes environnantes permet à la commune de Jouy-le-Potier d'être intégrée au projet du Pays. Cependant ce sentier créé récemment ne débouche plus sur rien lorsqu'on arrive sur le territoire de Ligny-le-Ribault. Il y avait auparavant un chemin communal mais la municipalité a cessé de l'entretenir pour le

laisser envahir par la végétation naturelle. A l'heure actuelle, la situation est bloquée car les maires des deux communes ne s'entendent pas et la municipalité de Ligny-le-Ribault refuse de réouvrir son chemin permettant la liaison avec Jouy-le-Potier. Après exposition du problème et sur demande de la commission tourisme, cette liaison (pour l'instant inexistante) est maintenue dans le cadre du projet de randonnée du Pays. Cela ne bloque pas le projet car la structure générale du tracé et sa continuité ne sont pas remises en cause. Cependant cette situation assez particulière dépasse le cadre technique et nécessite des discussions entre élus afin de débloquent les choses.



Photo 21 : Tronçon le plus dégagé du tracé réenvahi par la végétation entre Jouy-le-Potier et Ligny-le-Ribault

Enfin la dernière faiblesse du tracé touche plus le fonctionnement même du projet de randonnée.

c. Développer l'intégration des professionnels en hébergement touristique au projet du Pays

Le tracé obtenu après le travail de terrain et les rendez-vous avec les élus fait environ un total de 400 km. Certes l'objectif n'est pas que le randonneur parcourt les 400 km mais qu'il choisisse son itinéraire en utilisant soit le tracé Nord, soit le tracé Sud et les transversales qu'il veut. Il peut ainsi construire son propre parcours de randonnée en choisissant le type de paysage où il veut évoluer (Loire ou Sologne) et la durée de la randonnée. Dans tous les cas, le projet est prévu pour des randonnées en plusieurs jours, avec des haltes dans les gîtes, auberges, hôtels et campings du territoire. Un inventaire de tous les moyens d'hébergement et de restauration existant à proximité de l'itinéraire de randonnée a été commencé afin de pouvoir être intégré au projet. Il est en effet important d'indiquer les étapes possibles, notamment pour les randonneurs équestres qui ont besoin

d'un hébergement spécialisé dans l'accueil de cavaliers et de chevaux. Dans cette optique il pourra être intéressant d'associer à la réflexion les agriculteurs possédant une exploitation non loin du sentier. Ils pourraient en effet profiter du projet de randonnée pour diversifier leur activité en accueillant les randonneurs équestres et leur monture. Tout cela n'en est pour l'instant qu'au stade de la réflexion et des idées. Il est donc important que le Pays, la commission tourisme et les acteurs locaux se mobilisent sur la question. La nécessité d'indiquer les hébergements existants a toujours été évoquée mais rien de concret n'a vraiment été engagé. A ce stade du projet, il devient donc urgent d'associer les propriétaires de gîtes, chambres d'hôte, hôtels, campings, etc... afin de les intégrer à la réflexion et à la réalisation du projet.

Dans le même esprit, la réflexion doit avancer concernant les points de départ et d'arrivée. Le choix de ne pas imposer de sens de parcours mais de laisser le randonneur composer lui même son itinéraire nécessite tout de même de définir les points de départ et d'arrivée. Afin de conserver cette liberté du randonneur, il est possible de considérer chaque centre bourg traversé par le sentier comme un point potentiel de départ et d'arrivée. Les lieux d'hébergement peuvent aussi avoir le même rôle, permettant en plus d'imaginer un système de navette accompagnant les randonneurs à leur véhicule ou gare de départ. Toutes ces pistes de réflexion sont là aussi à creuser et à travailler.

Si le projet de randonnée est bien avancé en terme de définition du tracé, il reste maintenant à travailler sur tout ce qui le fera vivre et notamment sur l'hébergement touristique et la jonction entre lieu de départ et d'arrivée.

Le projet de randonnée du Pays a évolué au fur et à mesure de ma mission. Le tracé a été amélioré pour répondre à des besoins de sécurité, de praticabilité et de cohabitation des différents utilisateurs. Il a été adapté aux sentiers de randonnée déjà existants, et notamment aux boucles mises en place par le CDT, afin de rendre l'offre la plus lisible possible. Il a par ailleurs évolué aussi en fonction des nouveaux grands projets apparus sur le territoire, tel la création de nouvelles infrastructures de transport par exemple. Toutes ces modifications du tracé initial pressenti par le Pays ont permis de mettre sur pied un nouveau tracé cohérent et solide, présentant toutefois quelques faiblesses et points de blocage. Ces derniers correspondent à des tronçons bien identifiés sur lesquels une intervention spécifique permettrait d'améliorer la situation. A ce stade du projet, avec un tracé global précis prévalidé par les élus de chaque commune et par la commission tourisme du Pays, il devient important et urgent de collaborer avec les professionnels en hébergement touristique afin de les intégrer au projet. La réflexion doit aussi en parallèle avancer sur la définition de points de départ et d'arrivée. Toutes ces approches du tracé du projet de randonnée permettront d'avoir un produit touristique complet s'appuyant sur une découverte et une valorisation du patrimoine local.

B. Sélection de thématiques patrimoniales afin de valoriser le patrimoine local dans sa diversité

1. Répartition des thématiques sur le sentier de randonnée

La définition des thématiques patrimoniales a avancé en même temps que celle du tracé. Elle a débuté par des recherches documentaires sur les caractéristiques locales paysagères, architecturales et culturelles, suivie d'un important travail de terrain et de rencontres avec les élus locaux. C'est grâce à ces différentes phases qu'il est possible d'avoir aujourd'hui environ 70 thématiques patrimoniales réparties tout au long des 400 km de sentiers de randonnée.

a. Des thématiques diverses réparties sur la totalité du sentier de randonnée

La première étape pour définir ces thématiques patrimoniales a consisté à préciser la répartition des thèmes le long du sentier. Plusieurs alternatives étaient possibles. On pouvait soit concentrer plusieurs thématiques et sites patrimoniaux sur quelques tronçons clés assez riches en patrimoine local, soit répartir les thématiques de façon homogène tout au long du sentier. Dans le premier cas, il s'agissait de cibler des territoires intéressants où valoriser le patrimoine puis de les relier entre eux par de simples sentiers de randonnée. Dans le second cas, l'enjeu est plus de valoriser l'ensemble du territoire du Pays et de créer un projet fédérateur au sein duquel chacune des communes se sente concernée. C'est donc cette solution qui a été retenue par le Pays, par la commission tourisme ainsi que par les élus locaux. Il s'agira par conséquent de définir des sites patrimoniaux répartis de façon assez homogène sur la totalité du sentier de randonnée.

L'autre choix à faire sur la répartition des thématiques patrimoniales concerne lui le type de patrimoine que l'on valorise. Il est en effet possible de définir un thème clé par secteur, ou bien de rechercher une diversité des thématiques. Dans le premier cas on identifie un aspect particulier d'un territoire restreint et on en présente toutes les facettes. Ainsi, un secteur pourrait traiter du patrimoine architectural, de son histoire, des matériaux, des évolutions, ... ; un autre du poids de la chasse en Sologne avec une présentation du gibier, des techniques de chasse et de l'histoire ; un autre encore de l'agriculture et de son évolution sur le territoire, ou encore de la richesse naturelle floristique et faunistique des milieux. Cela amènerait une précision intéressante sur des thèmes spécifiques à chaque territoire, mais en contrepartie, cela occulterait toutes les autres facettes du patrimoine existant sur le secteur. En effet sur un secteur dédié à l'architecture par exemple, il serait dommage d'éclipser une tradition locale ou un fait historique marquant sous prétexte qu'il ne correspond pas à la thématique définie. La commission tourisme et les élus locaux ont donc opté pour une répartition de toutes les thématiques tout au long du sentier. L'objectif est de présenter sur chaque tronçon la diversité du patrimoine local et de donner une image globale assez représentative des richesses patrimoniales d'un territoire. Le projet de randonnée fait donc alterner thématiques naturelles avec thématiques historiques ou encore religieuses.

On observe une réelle complémentarité entre tous les thèmes abordés, et ce à différentes échelles. Ainsi à l'échelle d'une commune on retrouve des thèmes variés comme par exemple une présentation de la composition du bourg, ajoutée à une définition de la richesse faunistique des étangs et complétée par un historique des grands personnages ayant marqué le territoire. Cette complémentarité des thèmes, apportant une vision globale sur la diversité du patrimoine de la commune, se retrouve à l'échelle du Pays, mais de façon un peu différente. Cette fois se sont les différents sites patrimoniaux sur un même thème qui se complètent et se renvoient les uns aux autres. Ainsi, toutes les thématiques concernant la

Loire par exemple sont complémentaires. L'une à Mareau-aux-Prés traite de la richesse faunistique du fleuve et de sa dynamique, et une autre à Lion-en-Sullias (c'est-à-dire à l'autre bout du territoire) présente l'utilisation du fleuve par les hommes. Le projet dans son ensemble crée ainsi une unité et des interrelations entre les différentes thématiques patrimoniales. Il y a bien une complémentarité à la fois grâce à la diversité des thèmes, et à la fois grâce à la même thématique reprise à deux endroits différents et présentées sous deux aspects différents.

Il s'agit maintenant de collaborer avec les élus locaux pour réaliser une première esquisse des thématiques à valoriser.

b. Collaboration avec les élus pour définir en moyenne trois thématiques par commune

Les thématiques patrimoniales à valoriser ont d'abord été pensées et envisagées à l'échelle de la commune avant d'être intégrées et adaptées au projet global et aux thématiques des communes voisines. Cette échelle se justifie par le rôle que la commune aura à jouer dans la mise en œuvre du projet. Chaque commune devra en effet soutenir financièrement le projet en achetant les supports de communication, type borne d'observation, à implanter sur les sites patrimoniaux. Elles seront subventionnées au titre du Contrat Régional de Pays mais elles devront tout de même réaliser un effort financier que le Pays se doit de maîtriser. Il est par conséquent nécessaire de réfléchir au nombre de bornes à implanter par commune afin que ces dernières puissent les financer et porter ainsi le projet. Suite au travail de terrain et aux rencontres avec les élus, il s'avère qu'une moyenne de trois bornes par commune est un compromis satisfaisant entre les moyens financiers des municipalités et une valorisation intéressante du patrimoine local.

La définition de ces deux, trois ou quatre thématiques patrimoniales a été réalisée en collaboration avec un élu de chaque commune. Nous établissons un inventaire des éléments caractéristiques du territoire, présents à proximité ou non du sentier afin d'en retirer les spécificités les plus marquantes et les plus locales. Il était ensuite facile d'identifier environ trois thèmes clés à valoriser, mais il a parfois été nécessaire de faire des choix entre différentes thématiques ou différents sites. Les résultats de ce travail avec les élus faisaient l'objet de comptes-rendu (annexe 1) représentant une première esquisse du projet global de valorisation du patrimoine local.

Le choix de répartir des bornes d'observation tout au long du sentier de randonnée pour aborder la richesse du patrimoine local dans sa diversité ; ainsi que la définition d'une moyenne de trois bornes par commune étaient les étapes préalables indispensables pour aborder sereinement la définition des thématiques patrimoniales à valoriser.

2. Identification des thématiques patrimoniales

a. Définition de trois types de valorisation du patrimoine local

La valorisation du patrimoine local via le projet de randonnée du Pays se fait par trois moyens différents et complémentaires.

Le projet comprend tout d'abord des sites patrimoniaux à faire découvrir et à valoriser par l'intermédiaire des bornes d'observation évoquées précédemment, permettant de communiquer sur le lieu ainsi que sur la thématique qui y est associée.

Le projet intègre aussi des sites touristiques déjà aménagés où il n'est pas nécessaire de rajouter de l'information. On peut notamment penser à la basilique de Cléry-Saint-André ou aux châteaux de La Ferté-Saint-Aubin et de Sully-sur-Loire, mais il y a aussi

plus modestement un parcours de découverte des essences végétales locales à Vannes-sur-Cosson, ainsi que la fontaine Saint-Thibault à Ménestreau-en-Villette où une plaque présente déjà l'histoire de la fontaine et ses vertus. Ces informations existantes sont des sources intéressantes constituant un moyen de valorisation du patrimoine local dans le cadre du projet du Pays.

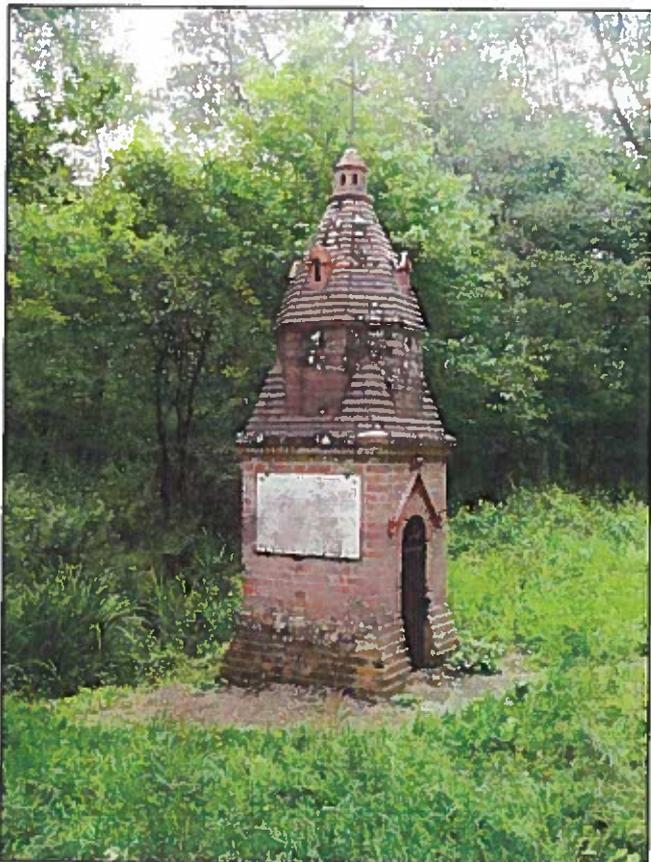


Photo 22 : Fontaine Saint-Thibault à Ménestreau-en-Villette

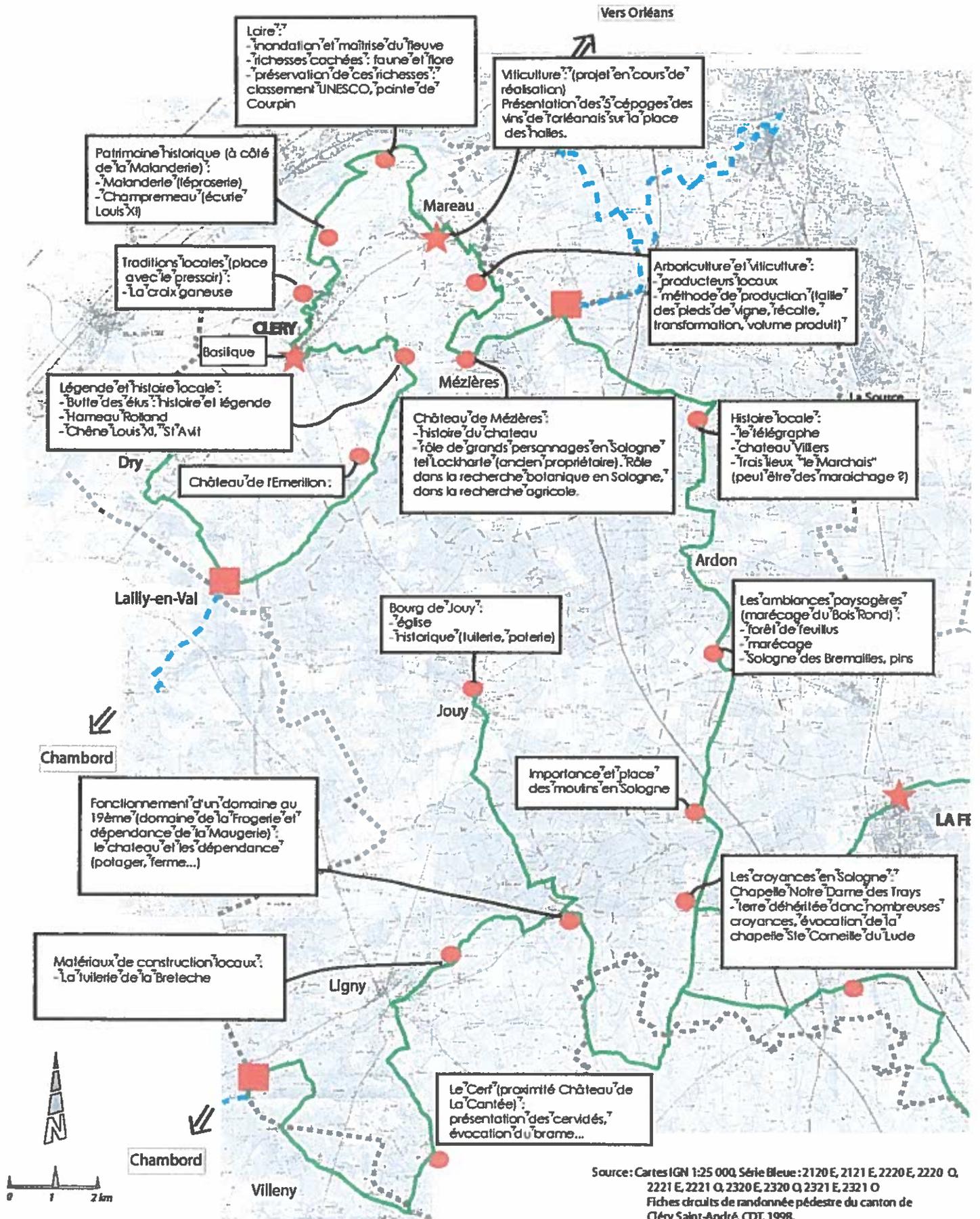
Enfin, pour informer sur les spécificités du territoire, un autre type de borne peut être implanté sur le sentier, et plus précisément sur les six connexions avec les sentiers de randonnée des territoires limitrophes. Il s'agit en effet de mettre en place des sortes de bornes d'entrée et de sortie du Pays. Elles informeront les randonneurs qu'ils arrivent sur le Pays Sologne Val Sud, et communiqueront sur un aspect général du patrimoine local comme le rôle de Napoléon III dans le développement de la Sologne par exemple. Ces bornes d'entrée permettront ainsi d'identifier à la fois le Pays et le circuit de randonnée.

Le projet de randonnée prévoit donc de valoriser le patrimoine local en s'appuyant d'une part sur les sites touristiques déjà aménagés, d'autre part sur des bornes d'observation implantées sur des sites patrimoniaux à faire découvrir et enfin sur des bornes d'entrée implantées aux connexions avec les circuits de randonnée des territoires limitrophes. Il ne reste désormais plus qu'à définir les thématiques abordées sur ces deux types de bornes.

b. Identification d'un thème pour chaque borne

Les thématiques des bornes d'observation, travaillées avec les élus et validées par la commission tourisme du Pays sont présentées par secteur sur les cartes suivantes n°4, 5, 6 et 7. La légende se trouve sur la dernière page qu'il faut déplier.

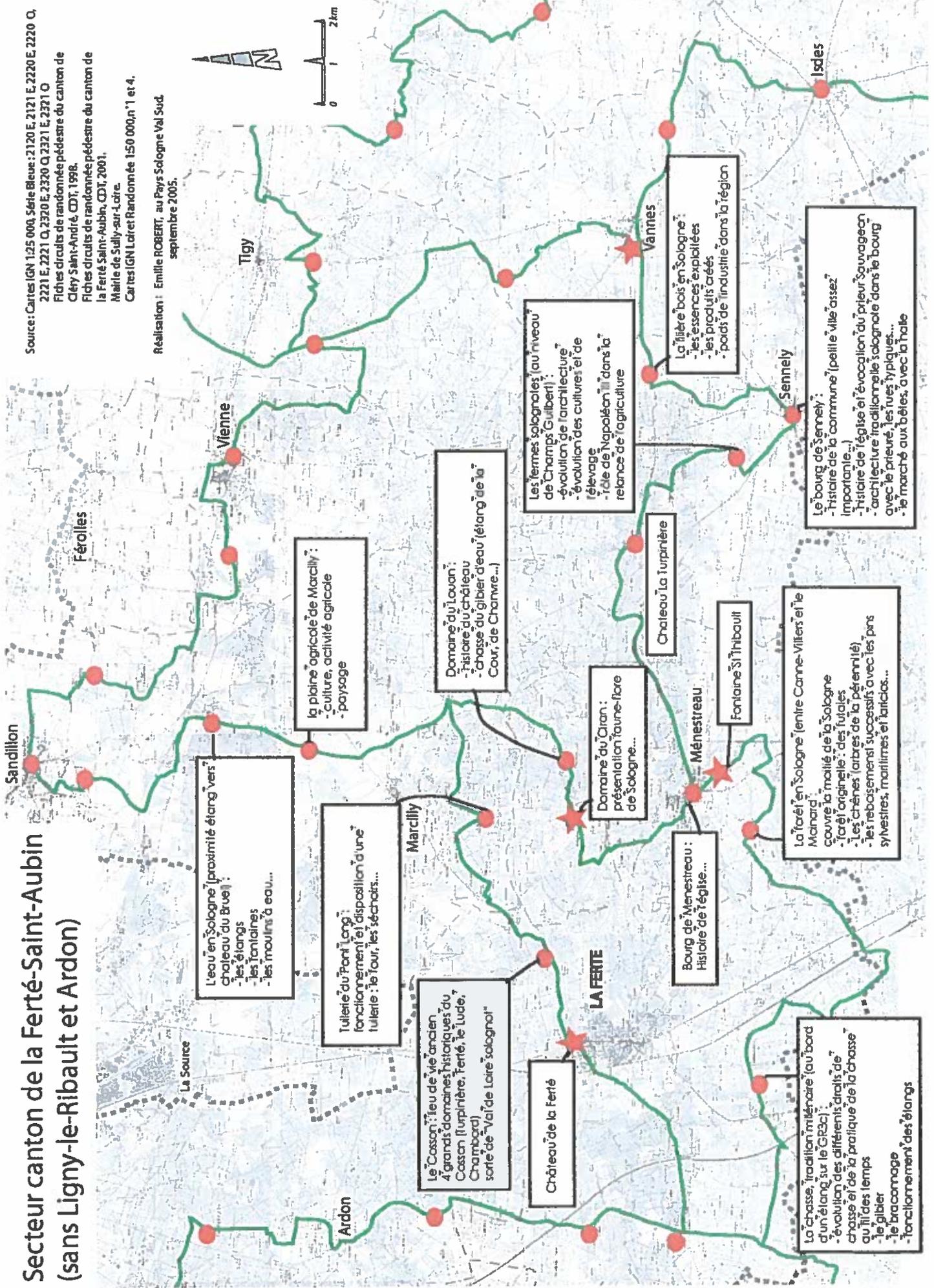
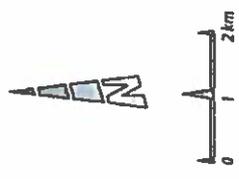
Secteur ouest (CCVA + Ardon et Ligny-le-Ribault)



Secteur canton de la Ferté-Saint-Aubin (sans Ligny-le-Ribault et Ardon)

Source : Cartes IGN 1:25 000, Série Bleue : 2120 E, 2121 E, 2220 E, 2220 O, 2221 E, 2221 O, 2320 E, 2320 O, 2321 E, 2321 O
 Fiches circuits de randonnée pédestre du canton de Cléry-Saint-André, CDT, 1998.
 Fiches circuits de randonnée pédestre du canton de la Ferté-Saint-Aubin, CDT, 2001.
 Carte (IGN) Lairet Randonnée 1:50 000 n°1 et 4.

Réalisation : Emille ROBERT, au Pays Sologne Val Sud
 septembre 2005.



L'eau en Sologne (proximité étang vers château du Brue) :
 - les étangs
 - les fontaines
 - les moulins à eau...

Tuilerie du Pont Long :
 - fonctionnement et disposition d'une tuilerie : le tour, les séchats...

Le Casson : feu de vie ancien, 4 grands domaines historiques du Casson (Turpinère, Ferté, le Lude, Chambourg) sorte de "Val de Loire solognot"

Château de la Ferté

Domaine du Ciran :
 - présentation faune-flore de Sologne...

Bourg de Ménéstreau :
 - Histoire de Tégiste...

Fontaine St-Thibault

La forêt en Sologne (entre Carne-Villers et le Manarg) :
 - couvre la moitié de la Sologne
 - forêt originelle : des hêtres
 - Les chênes (arbres de la pérennité)
 - les reboisements successifs avec les pins sylvestres, matillines et laricius...

la plaine agricole de Marçilly :
 - culture, activité agricole
 - paysage

Domaine du Louan :
 - histoire du château
 - chasse au gibier d'eau (étang de la Cour, de Chanvre...)

Les fermes solognotes (au niveau de Champs Guilbert) :
 - évolution de l'architecture
 - évolution des cultures et de l'élevage
 - fête de Napoléon III dans la relance de l'agriculture

Château La Turpinère

La filière bois en Sologne :
 - les essences exploitées
 - les produits créés
 - poids de l'industrie dans la région

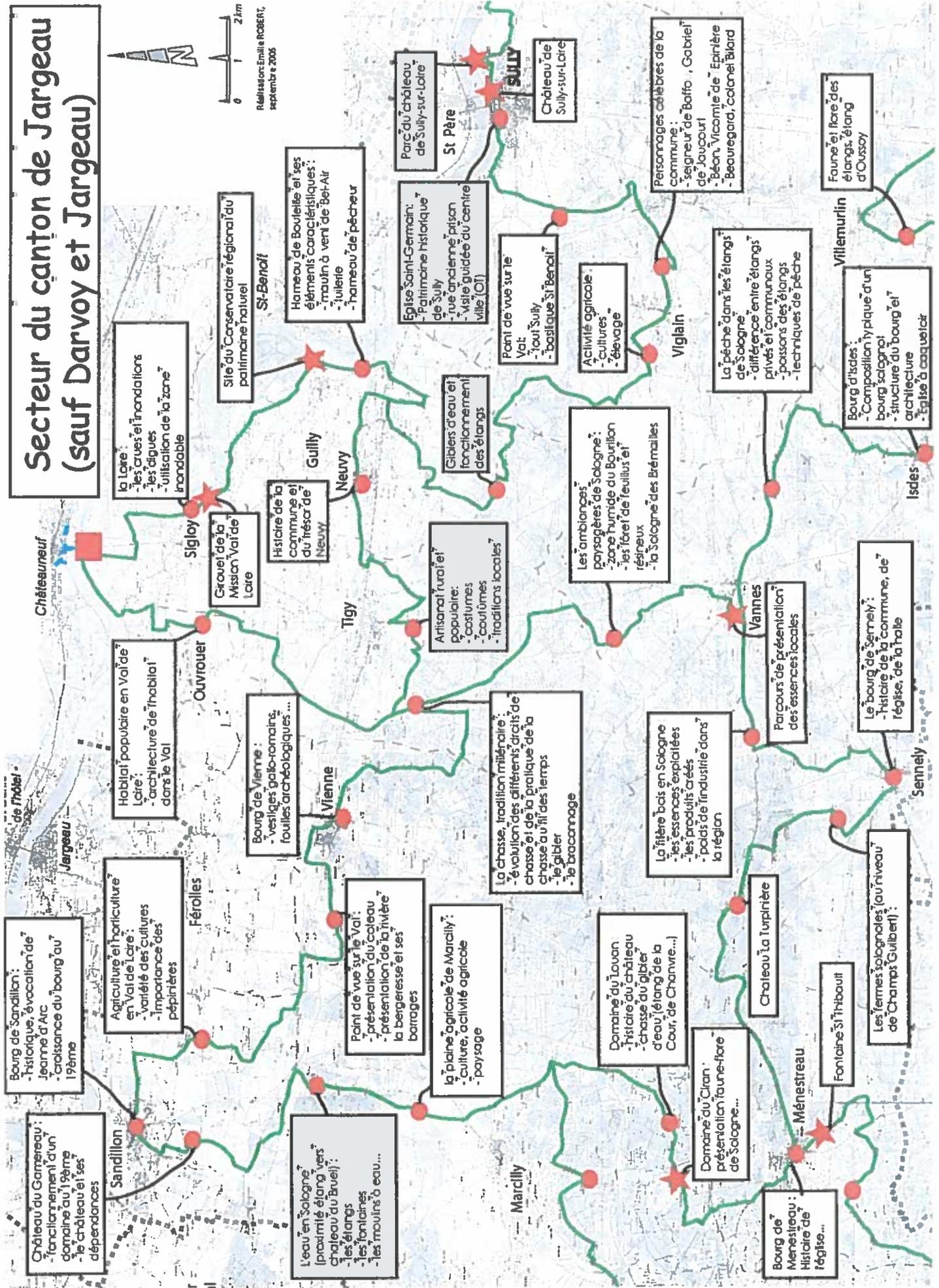
Le bourg de Sennely :
 - histoire de la commune (petite ville assez importante...)
 - histoire de l'église et évocation du pieux Sauvageon
 - architecture traditionnelle solognote dans le bourg avec le prieuré, les rues typiques...
 - le marché aux bêtes, àvec la halle

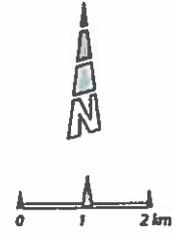
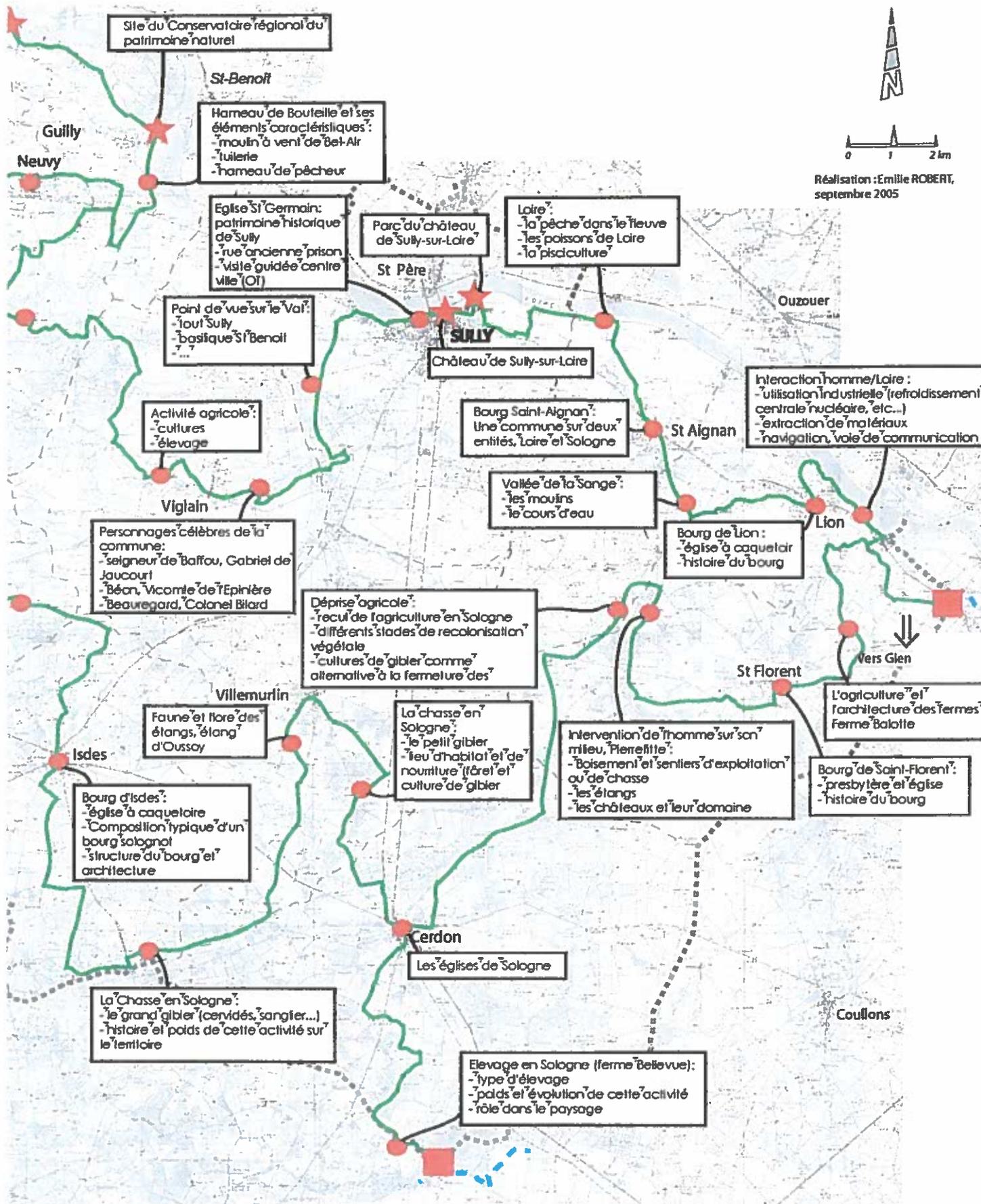
La chasse, tradition millénaire (au bord d'un étang sur le GR3c) :
 - évolution des différents dralls de chasse et de la pratique de la chasse au fil des temps
 - le gibier
 - le braconnage
 - fonctionnement des étangs

Secteur du canton de Jargeau (sauf Darvoy et Jargeau)



Réalisation: Emile ROBERT,
septembre 2005





Réalisation : Emilie ROBERT, septembre 2005

Projet de randonnée touristique, secteur du canton de Sully-sur-Loire

Les thématiques des bornes d'entrée sont plus générales et présentées dans le tableau ci-dessous.

Commune de liaison	Type de sentier	Thématique
Dry	GR, ancien chemin des cochons	Evocation du chemin des cochons qui permettaient aux paysans d'aller de Bracieux à Orléans en passant par les cours des châteaux pour vendre leurs produits (animaux et culture)
Ligny-le-Ribault	GR	Evocation du rôle de Napoléon III en Sologne
Mézières-lez-Cléry	Sentier historique de la Vallée des rois, GR	Evocation de la borne des 4 paroisses. A la sortie de Mézières sur le chemin des marnières, il y a une borne symbolisant que 4 communes se touchent en ce point, St Hilaire, Mézières, Ardon et Olivet.
Sigloy	GRP	Evocation du musée de la marine de Loire situé juste en face de la future borne d'entrée, à Châteauneuf-sur-Loire
Lion-en-Sullias	GR	
Cerdon	GR	Evocation du canal de la Sauldre et présentation de l'étang du Puits.

Tableau 1 : Thématiques des bornes d'entrée/sortie

Pour toutes ces thématiques, que ce soient celles des bornes d'observation ou des bornes d'entrée, il est désormais nécessaire de collecter des informations et de réfléchir à ce que l'on va faire figurer sur ces bornes.

3. Précision du contenu de chaque thématique

a. Collecte de données et collaboration avec les personnes ressources

Afin de réaliser un projet de qualité, il a été décidé de faire appel à un professionnel de la communication pour la rédaction des textes à inscrire sur les bornes. Il faut en effet que les informations patrimoniales soient présentées de façon claire, synthétique et surtout ludique. Il est donc intéressant de travailler avec un journaliste ou un muséographe qui a l'habitude de rédiger des textes grand public. Cependant, afin de faciliter son travail, il faut au préalable réunir toutes les informations sur chaque thématique.

Ainsi de nombreux acteurs du territoire ont été sollicités par le Pays pour collaborer sur les thématiques correspondant à leur domaine de compétence. Ainsi les Naturalistes Orléanais par exemple ont contribué à l'apport d'information sur la Loire, sa faune et sa flore, sa dynamique fluviale, etc... De même l'association historique de Mareau-aux-Prés s'est

penchée sur la thématique concernant le patrimoine historique de la commune. Concernant toutes les thématiques agricoles, une collaboration s'est mise en place avec l'ADASEA. Cette structure est au contact des agriculteurs du Pays avec lesquels elle a créé un groupe de travail représentatif chargé entre autre d'enrichir les informations recueillies par le Pays sur les thématiques agricoles.

A l'heure actuelle, toutes les informations nécessaires pour toutes les thématiques n'ont pas encore été recueillies. Si certains thèmes sont très riches et ne nécessitent pas de nouvelles recherches, d'autres en revanche n'ont pas encore été abordés et un lourd travail va devoir être mené. Le tableau suivant reprend toutes les thématiques et indique la quantité d'information récoltée ainsi que les personnes ressources à contacter.

Commune	Site et Thème	Fiche	Document papier	RDV à prendre	Source d'info
Cléry-Saint-André	Château de l'Émerillon	En attente		RDV avec les propriétaires	
Mézières-lez-Cléry	Légende et histoire locale	Quelques infos		RDV possible avec les propriétaires du château de Mézières	
Cléry-Saint-André	Basilique	Pas de borne			
Cléry-Saint-André	Traditions locales	Quelques infos		Voir avec UCPS si besoin	
Mareau-aux-Prés	Patrimoine historique	OK			Association « En ce temps-là à Mareau »
Mareau-aux-Prés	Loire (faune flore dynamique fluviale)	OK			Naturalistes Orléanais
Mareau-aux-Prés	Viticulture (place de la halle)	Pas de borne			
Mézières-lez-Cléry	Arboriculture et viticulture	Arboriculture à compléter par ADASEA			
Mézières-lez-Cléry	Château de Mézières	En attente		RDV avec propriétaires	
Ardon	Histoire locale, télégraphe et château Villiers	Peu d'infos			
Ardon	Ambiances paysagères	Peu d'infos	Dossier sur la forêt	RDV avec Sologne Nature Environnement	
La Ferté-Saint-Aubin	Place des moulins en Sologne	En attente			

Commune	Site et Thème	Fiche	Document papier	RDV à prendre	Source d'info
La Ferté-Saint-Aubin	Croyances populaires en Sologne, chapelle des Trays	En attente		RDV avec Union pour la Culture Populaire en Sologne ou avec association historique de la Ferté	
Ligny-le-Ribault	Fonctionnement d'un domaine au 19 ^{ème} , La Frogerie	Quelques infos		RDV avec propriétaires du château et des dépendances	
Ligny-le-Ribault	Tuilerie de la Bretèche	OK			Document récolté
Ligny-le-Ribault	Les cervidés	En attente		RDV à la maison du Cerf à Ligny	
Jouy-le-Potier	Histoire du bourg	OK			Document récolté
La Ferté Saint Aubin	La Chasse, tradition millénaire	Quelques infos		RDV Fédération de chasse	
Ménéstreau-en-Villette	La forêt en Sologne	OK	Dossier sur la forêt	RDV ONF, DDAF, Chambre d'agriculture	
Ménéstreau-en-Villette	Fontaine St Thibault	Pas de borne			
Ménéstreau-en-Villette	Bourg de Ménéstreau	A compléter si besoin		A voir avec Mme VATZ	Document récolté
Sennely	Château de la Turpinière	Quelques infos		RDV avec les propriétaires	
Sennely	Les fermes solognotes	OK			Document récolté
Sennely	Bourg de Sennely	OK, manque que la halle			Document récolté
Sennely	La filière bois en Sologne	Quelques infos	Dossier sur la forêt	RDV Arbocentre	
Ménéstreau-en-Villette	Domaine du Ciran	Pas de borne			
Ménéstreau-en-Villette	Domaine du Louan, chasse du gibier d'eau	En attente		RDV avec Fédération de chasse et propriétaires	
La Ferté-Saint-Aubin	Château de la Ferté	Pas de borne			
La Ferté-Saint-Aubin	Le Cosson	Quelques infos			
Marcilly-en-Villette	Tuilerie du Pont Long	OK			Document récolté

Commune	Site et Thème	Fiche	Document papier	RDV à prendre	Source d'info
Marcilly-en-Villette	La plaine agricole	A compléter par ADASEA			
Marcilly-en-Villette	L'eau en Sologne	Quelques infos		Livre sur Marcilly (pour source, fontaine et moulins à eau)	
Sandillon	Fonctionnement d'un domaine, Château du Gamereau	En attente		RDV avec les propriétaires du château	
Sandillon	Bourg de Sandillon	En attente			
Sandillon	Agriculture et horticulture en Val de Loire	En attente		ADASEA	
Vienne-en-Val	Point de vue sur le Val	En attente			
Vienne-en-Val	Richesses historiques	En attente		Musée et M. PLUCHON	
Tigy	La chasse, tradition millénaire	Quelques infos		RDV avec Fédération de chasse	
Tigy	Artisanat rural et populaire	En attente		Musée de Tigy	
Neuvy-en-Sullias	Patrimoine archéologique de la commune	En attente		Musée d'Orléans où repose le trésor de Sully	
Guilly	Hameau de Bouteille (moulin, tuilerie, hameau de pêcheurs...)	En attente		Propriétaire de l'ancienne tuilerie (M. COUTON), et du moulin	
Guilly	Site du conservatoire régional du patrimoine naturel	Pas de borne			
Sigloy	Loire (crues et inondations)	OK			Document récolté et Naturalistes Orléanais
Ouvrouer-les-Champs	Habitat populaire en Val de Loire	En attente		Charte architecturale et paysagère	

Commune	Site et Thème	Fiche	Document papier	RD à prendre	Source d'info
Vannes	Ambiances paysagères de Sologne	Peu d'infos (idem qu'à Ardon)	Dossier sur le foret	RDV avec SNE	
Vannes	Essences végétales locales	Pas de borne			
Vannes	Pêche dans les étangs de Sologne	En attente		RDV association de pêche de Neuvy	
Isdes	Composition urbaine et architecturale	OK, manque l'église			Document récolté
Isdes	Chasse en Sologne (grand gibier)	En attente		RDV Fédération de chasse	
Villemurlin	Flore et faune des étangs	En attente		RDV avec SNE et Naturalistes Orléanais	
Villemurlin	Chasse en Sologne (petit gibier)	En attente		RDV Fédération de chasse	
Cerdon	Eglises de Sologne	En attente			
Cerdon	Elevage bovin en Sologne	En attente		ADASEA	
Saint-Aignan-le-Jaillard	Déprise agricole et revégétalisation	Quelques infos		ADASEA, chambre d'agriculture	
Saint-Florent-le-Jeune	Intervention de l'homme sur le milieu Solognot	En attente			
Saint-Florent-le-Jeune	Historique du bourg	En attente			
Saint-Florent-le-Jeune	Agriculture et architecture des fermes	OK, idem thématique Sennely			Document récolté
Lion-en-Sullias	Utilisation de la Loire par l'homme	Quelques infos		ADASEA pour irrigation, musée de la marine de Châteauneuf pour aspect navigation	Document récolté
Lion-en-Sullias	Histoire du bourg et église à caquetoire	En attente			
Lion-en-Sullias	Vallée de la Sange et ses moulins	En attente			

Commune	Site et Thème	Fiche	Document papier	RDV à prendre	Source d'info
Saint-Aignan-le-Jaillard	Les deux entités de la commune à travers l'architecture	En attente	Dossier avec documents envoyés par la mairie		
Saint-Aignan-le-Jaillard	Loire (pêche et poisson de Loire)	Quelques infos		RDV avec Fédération de pêche	
Sully-sur-Loire	Parc du château	Pas de borne			
Sully-sur-Loire	Château de Sully	Pas de borne			
Sully-sur-Loire	Patrimoine historique (église St Germain)	En attente		RDV office de tourisme de Sully	
Sully-sur-Loire	Point de vue sur le Val	En attente			
Viglain	Personnages célèbres	En attente	Document CDT sur la commune		
Viglain	Activité agricole	En attente		ADASEA, chambre d'agriculture	
Neuvy-en-Sullias	Etangs et gibier d'eau	En attente (idem Ménestreau, domaine du Louan)		RDV avec Fédération de chasse	

Tableau 2 : Thématique patrimoniale sélectionnée pour chaque site

A l'aide de ce tableau, on remarque que tous les sites privés retenus dans le projet en tant que thématique patrimoniale n'ont pas encore fait l'objet de recherche car leur intégration définitive au circuit de randonnée ne sera validée qu'après rencontre et accord des propriétaires. Cela concerne par exemple le château de la Turpinière à Sennely, le château de l'Emerillon à Cléry-Saint-André ou encore celui de Mézières-lez-Cléry. Toutes les fiches établies, terminées ou à peine commencées, sont détaillées dans le document ci-joint intitulé « Contenu des thématiques patrimoniales retenues dans le cadre du projet de randonnée ».

Le projet de randonnée porté par le Pays Sologne Val Sud vise donc à valoriser le patrimoine local par l'intermédiaire de bornes d'observation implantées sur des sites phares tout au long du sentier. Les thèmes abordés touchent de faire découvrir le patrimoine local dans sa diversité et concernent aussi bien des richesses naturelles et paysagères que des traditions et coutumes locales ou encore des spécificités architecturales. Toutes ces thématiques patrimoniales présentées dans le cadre du projet sont donc complémentaires. Leur valorisation se fait par trois moyens différents. Le projet s'appuie tout d'abord sur les sites touristiques déjà aménagés où il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'information. Ainsi le patrimoine déjà reconnu est intégré à l'itinéraire de randonnée. Mais le projet cherche aussi à valoriser de nombreux autres sites méconnus mais toutefois remarquables d'un point de vue patrimonial. Il est ainsi prévu d'implanter sur ces sites des bornes d'observation pour communiquer sur le lieu et la thématique qui y est associée. Enfin, le patrimoine local va aussi être mis en avant via des bornes d'entrée localisées aux connexions avec les sentiers de randonnées des territoires limitrophes. Ces bornes permettront d'identifier le Pays et le projet et de communiquer sur des thèmes généraux sur la Sologne et la Loire. Pour réaliser une communication de qualité, il est nécessaire de travailler sur les 70 sites et thématiques retenus dans le cadre du projet. En effet, afin de permettre à un journaliste ou un muséographe de rédiger des textes synthétiques et ludiques à inscrire sur les bornes, il faut au préalable récolter toutes les informations nécessaires. La quantité d'information emmagasinée à l'heure actuelle varie selon les thématiques.

Les phases suivantes du projet vont donc consister à continuer la recherche d'information commencée et à rencontrer les personnes ressources pour chaque thématique. Il va aussi falloir travailler sur le type de borne à implanter et sur le type de dépliant accompagnant le projet. Enfin, le financement global et l'implication des communes vont aussi devoir être formalisés.

C. Préparation des opérations futures de mise en œuvre du projet

Les réflexions sur la communication et le financement du projet ont déjà été amorcées et méritent d'être poursuivies.

1. Les différents outils de communication intégrés au projet

La communication sur les thématiques patrimoniales ainsi que la promotion du projet global vont s'appuyer sur trois types de support que sont les bornes d'observation, un dépliant touristique reprenant les cartes de l'itinéraire, et le site internet du Pays. Une charte graphique commune à ces trois outils doit être créée. Avant de faire appel à une agence de communication ou à un prestataire de mobilier pour réaliser cette charte et les supports qui en découlent, le Pays doit préciser ses attentes et ses besoins. Il faut en effet que la commission tourisme et les élus locaux définissent le type de borne et de dépliant souhaité.

a. Forme et contenu des bornes d'observation

La réflexion sur les bornes d'observation à implanter le long des sentiers fait l'objet de nombreuses remarques et commentaires au sein de la commission tourisme du Pays. Confrontés à des actes de vandalisme gratuit, les élus s'interrogent en effet sur le matériau le plus adéquat pour ce type de produit. Les contraintes financières des communes entrent aussi en compte afin de trouver un bon rapport qualité/prix. Si certains préfèrent opter pour un matériau de moins bonne qualité mais facilement remplaçable en cas de vandalisme, d'autres au contraire souhaitent un matériau de bonne voire très bonne qualité espérant ainsi dissuader les auteurs d'actes de vandalisme. A ces contraintes financières s'ajoute la volonté de veiller à l'intégration de la borne dans son environnement immédiat, naturel ou bâti.

Afin de guider les élus dans leur réflexion, différents prestataires de mobiliers urbains ont été contactés pour avoir une estimation du coût et des types de produit existants. Dans le même temps, des recherches ont été menées pour voir ce qui se fait ailleurs sur d'autres territoires. Grâce à cela, le choix a été fait de privilégier une borne style pupitre ou table d'orientation plutôt qu'un panneau vertical. Le pupitre permet en effet d'offrir une vue sur ce qui est présenté et d'enrichir ainsi l'information apportée. Il faudra bien veiller à ce que la table du pupitre ne soit pas trop haute afin que les enfants puissent aussi la lire et accéder à l'information.

Les pupitres en bois retenus au début de la réflexion ont vite été abandonnés pour des raisons de durabilité. Le bois est en effet un matériau qui s'abîme vite aussi bien suite à des actes de vandalisme qu'avec le temps. Il n'est pas rare de voir sur les sentiers des panneaux dont le bois a rapidement pourri. Le CDT a utilisé une signalétique en bois pour ses boucles de randonnée, mais le résultat n'est pas satisfaisant car les informations gravées se ternissent et disparaissent rapidement ; et le pied des panneaux s'abîme vite et pourrit. Il est donc préférable d'éclipser le bois des matériaux à utiliser pour les bornes d'information du Pays. Le béton n'est pas non plus une solution très heureuse, d'autant plus que son coût est assez élevé. Il est alors possible de choisir des pupitres en aluminium ou en acier. Leur coût est moins élevé que les autres matériaux et leur intégration à l'environnement est facilitée soit par une laque de couleur, soit par l'aspect mat du métal dans lequel l'environnement alentour se reflète. Le pupitre prend ainsi la couleur des éléments environnants. Deux prototypes ont été fournis au Pays afin de visualiser le résultat et d'aider à la décision.

Sur le contenu, il est convenu de faire figurer un texte d'environ 150 mots, accompagné d'illustrations telles que photographies, peintures, croquis, etc... Une traduction du texte en anglais est aussi envisagée pour rendre le projet accessible au plus grand nombre.

Les bornes d'observation du patrimoine sont donc actuellement en cours de définition. La piste retenue est celle de pupitre en acier ou en aluminium avec un plateau d'environ 60 cm par 40, sur lequel on colle un film plastique contenant des illustrations et toutes les informations de présentation du lieu et du patrimoine. La charte graphique définie pour ces bornes sera identiques pour le dépliant touristique accompagnant le projet.

b. Forme et contenu du dépliant touristique

Le souhait de la commission et des élus locaux est de limiter la signalétique sur le terrain car on se retrouve ensuite avec une multitude de signalétiques différentes qui se superposent et perdent en lisibilité. Il est par conséquent préférable de s'appuyer sur celles qui existent déjà, et en l'occurrence celle des sentiers CDT que le tracé Pays emprunte aussi. Pour préciser et accompagner cette signalétique, le choix a été fait de s'appuyer sur un dépliant touristique comprenant une carte assez détaillée de l'itinéraire. La réflexion sur ce document n'en est qu'à ses débuts, mais une chose est sûre : Etant donné la taille du territoire et la nécessité de fournir des cartes assez détaillées, il faudra découper l'itinéraire et réaliser plusieurs dépliants. En effet, si on met tout le territoire sur un même document, on va se retrouver avec un dépliant immense et inutilisable car peu pratique. Il est donc envisageable de définir quatre zones afin de réaliser quatre dépliants différents de 70 cm par 40, se repliant en huit volets pour une taille finale de 10 cm par 20. Le recto serait similaire pour les quatre documents afin de les identifier comme un tout. Une moitié serait occupée par la carte globale de tout l'itinéraire de randonnée, et l'autre moitié comprendrait des textes en français et en anglais, de présentation du Pays, du patrimoine et du territoire. Le verso pourrait ainsi être consacré à une carte plus détaillée d'une des quatre portions de l'itinéraire. Au 1/50 000, cette carte fera apparaître le tracé ainsi que les bornes thématiques, mais il faudra aussi y intégrer des pictogrammes figurant les hôtels, gîtes, auberges, centres équestres, etc... situés à proximité de l'itinéraire. Les randonneurs étant très attachés aux cartes IGN, il serait bénéfique pour le projet de les utiliser en trame de fond sur les dépliants touristiques. Cependant, il faut pour cela que le Pays achète des droits de reproduction dont le coût est très élevé (annexe 2). Il peut éventuellement utiliser les droits du Conseil Général en s'appuyant sur un contrat stipulant que ce dernier peut apporter une aide informatique et logistique au Pays. Tous ces aspects du dépliant touristique, que ce soit sa forme, son nombre, son contenu, le type de carte, ... méritent d'être creusés et travaillés par la commission tourisme et les élus locaux. Il est important de faire un document de qualité pour promouvoir le projet et accompagner les bornes thématiques.

Le projet de randonnée intègre donc l'implantation de bornes d'observation du patrimoine le long du sentier ainsi que la diffusion de dépliants touristiques reprenant le tracé global et le précisant. La commission tourisme doit continuer à travailler sur ces deux outils pour affiner leur forme et leur contenu. Pour cela elle peut s'appuyer sur les propositions faites par différentes agences de communication, et notamment sur les devis (annexe 3) fournis par Annie Creusillet, graphiste. Les bornes et le dépliant, complétés par le site internet du Pays pour promouvoir le projet, seront financés en partie par le Pays, la Région via le Contrat Régional de Pays et les communes.

2. Un montage financier particulier

a. Le Pays Sologne Val Sud comme maître d'ouvrage du projet ...

Ce projet randonnée est inscrit dans le Contrat Régional de Pays et bénéficie donc de subventions régionales. Il se décompose en deux volets. On a d'une part la conception des bornes d'observation et des supports de communication, et d'autre part la fabrication et l'installation des bornes le long du circuit. Pour ces deux aspects, le Syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud est maître d'ouvrage, c'est-à-dire qu'il porte le projet à la place des communes.

Dans le cadre du Contrat Régional de Pays, les projets ne sont subventionnables que si leur coût global est supérieur à 3000 €. Ainsi, prise individuellement, chaque commune n'aurait pas pu demander une subvention via le Contrat Régional de Pays car, avec une moyenne de trois bornes par commune, la dépense sera inférieure à 3000 €. C'est pour cette raison que le Syndicat mixte du Pays s'est porté maître d'ouvrage du projet. Il a à sa charge l'achat de la totalité des bornes afin de percevoir la subvention régionale du Contrat Régional de Pays qui s'élève à 75 % du coût global hors taxe du projet. Par conséquent, les 25 % restants sont à la charge du Pays Sologne Val Sud.

Le financement de cette opération se résume dans le tableau suivant :

ACTION 10 – OPERATION	Nature des investissements	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	Dépense subventionnable	Taux% sans bois/HQE	Taux% bois/HQE	Subvention régionale
Création d'un réseau de circuits de randonnée pédestre, équestre, VTT			223 300 €	222 933 €			95 200 €
1. Conception du projet			63 000 €	62 933 €			47 200 €
Conception des bornes d'observation et des supports de communication	<ul style="list-style-type: none"> - Étude (expertise muséographe pour la rédaction des textes des bornes d'observation) - Conception/création graphique des bornes et dépliants - Édition des dépliants - Conception et réalisation des bornes d'entrées/sorties 	Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud	13 000 €	12 933 €		75	9 700 €
Fabrication et installation des bornes d'observation le long des circuits de randonnée à valoriser	Fabrication, installation des bornes d'observation le long des circuits de randonnée	Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud	50 000 €	50 000 €		75	37 500 €

b. ... mais une implication financière des communes

Bien que le Pays soit indiqué en tant que maître d'ouvrage de la totalité du projet, les communes devront être, in fine, propriétaires de leurs bornes d'observation. Le Pays ne sert que d'intermédiaire afin d'avoir un porteur de projet unique pouvant prétendre à une subvention régionale. Au final, le Syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud ne financera que

le premier volet du projet, à savoir la conception et la réalisation des bornes d'entrée/sortie et des supports de communication. Le second volet comprenant la fabrication et l'installation des bornes reviendra à la charge des communes.

Ce choix de financement nécessite un montage financier particulier. Il faut en effet que le Syndicat mixte du Pays avance la totalité de l'argent pour acheter les bornes d'observation, puis qu'il se fasse rembourser d'une part par la subvention régionale (75 %) et d'autre part par les communes (25 %).

L'avance du Pays est envisageable après examen du budget et des fonds disponibles en investissement. En effet pour 2005, le Pays avait prévu une dépense d'investissement de 46 000 € pour l'achat de matériel informatique. Cette somme n'ayant pas été utilisée, il est envisageable de la programmer pour l'achat de bornes thématiques dans le budget de 2006 ou 2007.

Concernant le remboursement par les communes, une convention sera nécessaire entre la Syndicat mixte du Pays et chacune des communes. Il s'agira de préciser les modalités de rachat des bornes ainsi que les obligations de chacune des parties. Cette convention engagera aussi les communes à entreprendre les démarches nécessaires à l'implantation des bornes, telles l'obtention d'autorisation d'urbanisme, le respect des règlements des zones naturelles protégées... Afin de limiter les coûts financiers de ce projet, cette convention prévoira aussi que l'implantation des bornes soit faite en régie par les communes. Un projet de cette convention sera soumis à la commission tourisme.

Le projet est donc financé conjointement par le Pays, les communes et la Région, et porté seulement par le Pays afin de simplifier les démarches administratives de demande de subventions. Cependant, ce sont aux élus locaux de définir les objectifs du projet et d'en valider les différentes phases. Il est par conséquent nécessaire de leur soumettre le nouveau tracé et les thématiques pour validation.

3. La validation officielle du projet par les communes concernées

Afin de s'assurer du soutien des élus locaux et par conséquent de toutes les communes concernées par le projet, le Pays souhaite que chaque conseil municipal s'engage par délibération à participer au projet et à le mettre en œuvre.

Ainsi un courrier a été envoyé à chaque maire pour lui présenter en détail le projet, le tracé sur sa commune, les thématiques le concernant, le coût prévisionnel des bornes ainsi qu'une proposition de site d'implantation pour chaque borne.

Ce dernier point a été travaillé avec les élus locaux et les acteurs du territoire. Une collaboration a par exemple été mise en place avec la Mission Val de Loire concernant les bornes localisées sur les communes appartenant au périmètre UNESCO. La Mission Val de Loire travaille actuellement sur un projet d'identification de toutes les communes concernées par l'inscription à l'UNESCO. Elle souhaite implanter sur chacune d'elle un « girouet » présentant le logo de l'UNESCO, celui de la Région Centre et le nom de la commune. Nous avons donc travaillé en collaboration pour harmoniser l'implantation des bornes Pays et des girouets UNESCO car ces deux éléments peuvent se compléter et renforcer mutuellement les deux projets. Cette harmonisation concerne par exemple la commune de Mareau-aux-Prés où le Pays pourrait modifier l'emplacement initial de la borne d'observation pour la rapprocher du girouet. Inversement, la Mission Val de Loire envisage de déplacer son girouet sur la commune de Sigloy afin de le mettre sur le même site qu'une des bornes d'observation du Pays.

Cette collaboration a donc participé à définir les sites patrimoniaux afin de pouvoir présenter à chaque maire un projet précis. Chaque conseil municipal est donc invité à se prononcer sur le projet en répondant pour février 2006 au courrier individualisé envoyé par le Pays et dont on retrouve quelques exemples ci-après.



Monsieur Francis CROCHET
Mairie
36 rue Bourg
45370 MEZIERES LEZ CLERY

Ménestreau en Villette, le 15 décembre 2005

Objet : présentation du projet de randonnée du Pays pour validation

I. Présentation du projet :

Le Pays prépare la mise en place d'un réseau de circuits de randonnée touristiques pédestres, équestres et VTT visant à faire découvrir les richesses du territoire (patrimoine architectural, naturel et social, traditions agricoles, gastronomiques et populaires, ...). Il s'agit d'une part de sélectionner des itinéraires présentant un fort intérêt touristique, permettant de traverser le Pays d'est en ouest et reliant la Loire et la Sologne. D'autre part, un ensemble de "bomes d'observation" sera implanté le long des circuits de randonnée apportant des informations relatives aux ressources et richesses culturelles du Pays.

Cette opération est inscrite au Contrat Régional de Pays (action 10) et comprend deux volets :

- la réhabilitation des chemins de randonnée s'inscrivant dans l'itinéraire présélectionné par le Pays (financement à 30% via le Contrat régional de Pays ; Maîtrise d'ouvrage : communes, groupements de communes)
- la réalisation des bomes d'observation dont la conception et la charte graphique sont à la charge du Pays et dont la fabrication est à la charge des communes (financement prévu à 75% via le Contrat régional de Pays).
Toutefois, pour faciliter le montage financier de l'opération dans le cadre du Contrat Régional de Pays, le Pays pourra déposer la demande de financement au titre des communes. Une convention sera alors établie entre le Pays et chacune des communes propriétaires des bornes pour définir les modalités de montage de l'opération.

Chacune des communes a été contactée pour l'élaboration des tracés et le choix des thèmes des bomes d'observation. Nous tenons à vous remercier pour votre implication dans ce projet touristique structurant pour le territoire.

Afin de permettre la poursuite du projet, il serait nécessaire que chaque commune délibère sur les points présentés ci-dessous avant le **31 janvier 2006**. Si aucun Conseil Municipal n'est prévu avant cette date, un engagement de votre part serait suffisant en attente d'une prochaine délibération.

II. Points nécessitant l'accord des communes

Nous vous adressons ci-joint le projet de tracé et les propositions de thèmes des bornes.

- Validation du tracé : (ci-joint une carte globale du tracé à l'échelle du Pays et une plus locale avec votre commune).

La proposition de tracé a été établie à partir des itinéraires pressentis par la commission « tourisme et patrimoine », en accord avec les élus de chaque commune.

- Approbation de l'inscription des circuits au PDIPR par délibération municipale.

Sur votre commune certains tronçons présélectionnés dans le cadre du projet randonnée ne sont pas encore inscrits et nécessiteraient de l'être. Il s'agit de :

- Voie communale n°4 dite rue des Assis
- Voies communales n°10
- Rue du Château d'eau
- Rue de la Grange
- Rue de Nuisance (tronçon entre rue de la Grange et chemin rural n°34 dit de la Chenat)
- Chemin rural n°34 dit la Chenat
- Rue de Bracieux (ou rue aux cochons), (tronçon du chemin rural n°34 dit de la Chenat à la rue du Buisson)

- Autorisation d'accès aux trois types de randonneurs que sont les pédestres, les équestres et les vététistes

Le Pays souhaite favoriser la pratique de différents types de randonnées sur le territoire, le but final étant de promouvoir les randonnées en mode doux (non motorisées) tout en favorisant les découvertes des identités culturelles du Pays.

- Validation des thématiques et proposition de lieux d'implantation pour les bornes d'observations : (ci-joint la carte locale du tracé avec localisation et définition des thématiques)

Afin de valoriser le patrimoine local et de donner un sens ludique aux itinéraires de randonnées, des thématiques patrimoniales ont été envisagées pour chaque commune en collaboration avec un de vos élus.

Concernant la commune de Mézières-lez-Cléry, les thématiques proposées sont les suivantes :

- Les légendes et l'histoire locale, avec pour sous thématiques le tumulus de la butte des Élus, Saint Avit et le chêne aux groseilliers, le chêne Louis XI.... Cette borne pourrait être implantée au niveau du tumulus de la butte des Élus.
- Arboriculture et viticulture en bord de Loire avec pour sous thématique les vins de l'Orléanais, les méthodes de production, de taille,... et les arbres fruitiers. Cette borne pourrait être implantée au niveau des vignes et vergers longés par le chemin n°34 dit de la Chenat. Nous invitons donc la commune à émettre des propositions et suggestions d'implantation, en rappelant toutefois que le lieu d'implantation doit être la propriété de la commune et en aucun cas situé sur un terrain privé.
- Le Château de Mézières avec pour sous thématique le rôle de M. LOCKHARTE (ancien propriétaire) dans la recherche botanique en Sologne et dans la recherche agricole. Cette borne pourrait être implantée dans le bourg de façon à avoir une perspective visuelle sur le château.

Pour certaines thématiques, le lieu d'implantation de la borne n'est pas défini précisément. Nous invitons donc la commune à émettre des propositions et suggestions d'implantation, en rappelant toutefois que le lieu d'implantation doit être la propriété de la commune et en aucun cas situé sur un terrain privé.

- Validation de l'achat des panneaux

Chaque borne aurait un coût prévisionnel aux environs de 500 € HT financé à 75% via le Contrat Régional de Pays, ce qui correspond à une dépense de 125 € environ par borne pour la commune. Concernant la commune de Mézières-lez-Cléry, le coût prévisionnel pour les trois bornes d'observation serait environ de 375 €.

- Autorisation pour le Pays de solliciter la demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre d'une opération groupée.

- Autorisation pour que le Pays communique sur le projet et le territoire par l'intermédiaire de dépliants, du site internet...

Un support de communication sera mis en place par le Pays sur présentation de projets élaborés par une agence de création spécialisée, afin de présenter le réseau des circuits de randonnée et les points remarquables. Il sera diffusé via les professionnels locaux du tourisme et le site internet du Pays.

III. Informations complémentaires :

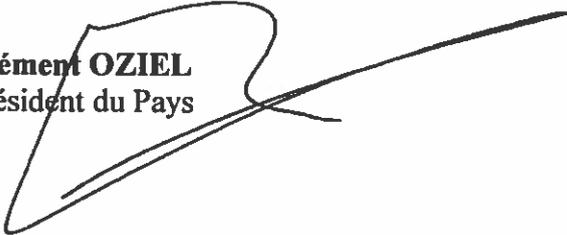
Dans le cadre de ce projet de valorisation du patrimoine local via des itinéraires de randonnée, certaines thématiques mériteraient d'être approfondies. Dans cet esprit nous souhaiterions avoir quelques informations sur les points suivants :

- Y a-t-il des personnages célèbres (écrivain, homme politique, artiste...) ayant marqué la commune d'une manière ou d'une autre, ou y ayant séjourné ?
- Y a-t-il sur votre commune des artisans d'art que l'on pourrait valoriser et promouvoir via le projet de randonnée ?
- Dans le domaine de la gastronomie, y a-t-il des exemples de plats traditionnels et typiques à votre commune ?

Nous vous souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires à la compréhension du projet.

En attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes sentiments les meilleurs

Clément OZIEL
Président du Pays





Monsieur Gilles LEPELTIER
Maire
30 route de Gien
45600 LION EN SULLIAS

Ménestreau en Villette, le 15 décembre 2005

Objet : présentation du projet de randonnée du Pays pour validation

I. Présentation du projet :

Le Pays prépare la mise en place d'un réseau de circuits de randonnée touristiques pédestres, équestres et VTT visant à faire découvrir les richesses du territoire (patrimoine architectural, naturel et social, traditions agricoles, gastronomiques et populaires, ...). Il s'agit d'une part de sélectionner des itinéraires présentant un fort intérêt touristique, permettant de traverser le Pays d'est en ouest et reliant la Loire et la Sologne. D'autre part, un ensemble de "bomes d'observation" sera implanté le long des circuits de randonnée apportant des informations relatives aux ressources et richesses culturelles du Pays.

Cette opération est inscrite au Contrat Régional de Pays (action 10) et comprend deux volets :

- la réhabilitation des chemins de randonnée s'inscrivant dans l'itinéraire présélectionné par le Pays (financement à 30% via le Contrat régional de Pays ; Maîtrise d'ouvrage : communes, groupements de communes)
- la réalisation des bomes d'observation dont la conception et la charte graphique sont à la charge du Pays et dont la fabrication est à la charge des communes (financement prévu à 75% via le Contrat régional de Pays).
Toutefois, pour faciliter le montage financier de l'opération dans le cadre du Contrat Régional de Pays, le Pays pourra déposer la demande de financement au titre des communes. Une convention sera alors établie entre le Pays et chacune des communes propriétaires des bornes pour définir les modalités de montage de l'opération.

Chacune des communes a été contactée pour l'élaboration des tracés et le choix des thèmes des bomes d'observation. Nous tenons à vous remercier pour votre implication dans ce projet touristique structurant pour le territoire.

Afin de permettre la poursuite du projet, il serait nécessaire que chaque commune délibère sur les points présentés ci-dessous avant le **31 janvier 2006**. Si aucun Conseil Municipal n'est prévu avant cette date, un engagement de votre part serait suffisant en attente d'une prochaine délibération.

II. Points nécessitant l'accord des communes

Nous vous adressons ci-joint le projet de tracé et les propositions de thèmes des bornes.

- Validation du tracé : (ci-joint une carte globale du tracé à l'échelle du Pays et une plus locale avec votre commune).

La proposition de tracé a été établie à partir des itinéraires presentis par la commission « tourisme et patrimoine », en accord avec les élus de chaque commune.

- Autorisation d'accès aux trois types de randonneurs que sont les pédestres, les équestres et les vététistes

Le Pays souhaite favoriser la pratique de différents types de randonnées sur le territoire, le but final étant de promouvoir les randonnées en mode doux (non motorisées) tout en favorisant les découvertes des identités culturelles du Pays.

- Validation des thématiques et proposition de lieux d'implantation pour les bornes d'observations : (ci-joint la carte locale du tracé avec localisation et définition des thématiques)

Afin de valoriser le patrimoine local et de donner un sens ludique aux itinéraires de randonnées, des thématiques patrimoniales ont été envisagées pour chaque commune en collaboration avec un de vos élus.

Concernant la commune de Lion-en-Sullias, les thématiques proposées sont les suivantes :

- La Loire, avec pour sous-thématiques les différentes utilisations de la Loire par l'homme (Loire comme moyen de navigation, extraction de matériaux avec sablières et carrières, utilisation industrielle de l'eau pour refroidir les réacteurs de la centrale). Cette borne pourrait être installée sur le terrain de camping municipal qui longe la Loire (bois du Morvan).
- Le Bourg et son église à caquetoire. Cette borne pourrait être installée sur le chemin rural 44 aussi appelé Vieille Route, d'où on a une vue plongeante sur le bourg.
- La vallée de la Sange et ses moulins. Cette borne pourrait être implantée sur le chemin rural n°30, si possible à proximité des Moulinards.

Pour certaines thématiques, le lieu d'implantation de la borne n'est pas défini précisément. Nous invitons donc la commune à émettre des propositions et suggestions d'implantation, en rappelant toutefois que le lieu d'implantation doit être la propriété de la commune et en aucun cas situé sur un terrain privé.

- Validation de l'achat des panneaux

Chaque borne aurait un coût prévisionnel aux environs de 500 € HT financé à 75% via le Contrat Régional de Pays, ce qui correspond à une dépense de 125 € environ par borne pour la commune. Concernant la commune de Lion-en-Sullias, le coût prévisionnel pour les trois bornes d'observation serait environ de 375 €.

- Autorisation pour le Pays de solliciter la demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre d'une opération groupée.

- **Autorisation pour que le Pays communique sur le projet et le territoire par l'intermédiaire de dépliants, du site internet...**

Un support de communication sera mis en place par le Pays sur présentation de projets élaborés par une agence de création spécialisée, afin de présenter le réseau des circuits de randonnée et les points remarquables. Il sera diffusé via les professionnels locaux du tourisme et le site internet du Pays.

III. Informations complémentaires :

Dans le cadre de ce projet de valorisation du patrimoine local via des itinéraires de randonnée, certaines thématiques mériteraient d'être approfondies. Dans cet esprit nous souhaiterions avoir quelques informations sur les points suivants :

- Y a-t-il des personnages célèbres (écrivain, homme politique, artiste...) ayant marqué la commune d'une manière ou d'une autre, ou y ayant séjourné ?
- Y a-t-il sur votre commune des artisans d'art que l'on pourrait valoriser et promouvoir via le projet de randonnée ?
- Dans le domaine de la gastronomie, y a-t-il des exemples de plats traditionnels et typiques à votre commune ?

Nous vous souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions nécessaires à la compréhension du projet.

En attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes sentiments les meilleurs.

Clément OZIEL
Président du Pays



Chaque commune a désormais entre les mains un descriptif précis du projet global ainsi que du tracé et des thématiques la concernant. Elle est ainsi informée des éventuelles inscriptions à faire au PDIPR ainsi que du coût prévisionnel des bornes. A partir de ces éléments, elle est invitée à se prononcer sur le projet et à s'engager par délibération municipale à poursuivre la démarche, et notamment à prendre en charge l'achat des bornes d'observation. Ce n'est qu'après une réponse positive des communes que le Pays pourra s'engager formellement avec une agence de communication pour réaliser les bornes et les dépliants touristiques.

L'état d'avancement du projet nécessite encore du travail et de la réflexion. 2006 va en effet être consacrée à finir de récolter les informations sur chaque thématique afin de les fournir à un prestataire extérieur pour qu'il rédige et traduise les textes à inscrire sur les bornes et dépliants. En parallèle, une collaboration doit être mise en place avec les professionnels en hébergement touristique afin d'identifier dans le dépliant la liste des haltes possibles tout au long du sentier. Le tout sera ensuite transmis à une agence de communication et un prestataire de mobilier qui se chargera de la mise en forme et de la réalisation des bornes et des dépliants. Une fois livrés, les dépliants seront déposés dans les mairies et offices de tourisme du territoire, et les bornes seront implantées sur les sites correspondant par les communes elles-mêmes. De cette façon, le projet serait opérationnel pour la saison touristique 2007.

Conclusion

Le Pays Sologne Val Sud comprend donc des richesses naturelles, paysagères, architecturales et culturelles très intéressantes et complémentaires. Il a tout intérêt à les valoriser afin d'augmenter son attractivité touristique et sa fonction récréative vis-à-vis des urbains d'Orléans. C'est dans cet esprit qu'il s'est engagé dans une politique de structuration de l'activité touristique du territoire autour du cadre naturel, du patrimoine et de la qualité de l'environnement.

Afin de remplir cet objectif de développement, le Pays soutient des projets d'acteurs locaux publics et privés, mais il porte aussi lui-même certains projets. En l'occurrence, il s'est porté maître d'ouvrage d'un projet de randonnée touristique visant à valoriser le patrimoine local. Ce projet vise à promouvoir une offre cohérente de sentiers de randonnée en définissant un tracé parcourant tout le territoire et liant ainsi Val de Loire et Sologne.

Ce sentier de randonnée, destiné à des utilisateurs pédestres, équestres et vététistes, répond à des critères de sélection divers et a été défini en collaboration avec les acteurs locaux du territoire. Il traverse des sites variés et complémentaires sélectionnés tout au long de l'itinéraire et représentant un vaste éventail du patrimoine local. Chaque site a donc une particularité architecturale, paysagère ou encore culturelle représentative du local et qui va définir la thématique patrimoniale associée au lieu. Une borne d'observation sera implantée sur chaque site retenu afin de communiquer sur la thématique qui y est associée. Tout au long de son parcours, le randonneur rencontrera donc des bornes d'observation traitant de thèmes variés et brossant un portrait assez précis des différents aspects du patrimoine local. Il pourra aussi s'appuyer sur quatre dépliants touristiques comprenant des cartes assez détaillées de l'itinéraire et indiquant les auberges, hôtels, chambres d'hôte, ... existants à proximité du sentier. L'ensemble du projet sera bien entendu promu via le site internet du Pays.

Afin d'aboutir à ce résultat, le Pays a encore du chemin à faire. En effet, après s'être assuré du soutien des communes qui financeront chacune leur borne d'observation via une subvention du Contrat Régional de Pays, le Pays devra définir plus précisément la forme et le contenu des bornes et dépliants à réaliser. Il pourra alors faire appel à un professionnel de la communication pour rédiger des textes attractifs, synthétiques et ludiques à inscrire sur les bornes. Le tout sera ensuite transmis à une agence de communication chargée de réaliser les bornes pour la saison touristique 2007. Ce délai est raisonnable pour permettre à la commission tourisme du Pays de finir de récolter les informations nécessaires à la rédaction des textes sur chaque thématique.

La dynamique lancée par mon travail et par la commission tourisme, ainsi que par la motivation des élus locaux vont permettre de poursuivre le projet et de l'améliorer encore. L'enjeu étant véritablement d'associer les acteurs touristiques locaux afin de créer un produit complet et cohérent, le Pays va maintenant contacter les professionnels en hébergements touristiques afin de définir les haltes possibles tout au long du sentier.

Le résultat sera un bel exemple de collaboration entre les différents acteurs du territoire et un nouvel élan pour la reconnaissance du patrimoine ligérien et solognot.

Bibliographie

Ouvrages et articles :

Arvengas J., Histoire d'un village de Sologne : Marcilly-en-Villette, éd. Nouvelles éditions, 1988, 230 p.

Audrerie Dominique, Questions sur le patrimoine, coll. stèles, éd. confluences, 2003, 120 p.

Bardon-Charlyhel G, Villes et villages de Sologne, 2003, 150 p.

Beudet Gérard, « *Les routes touristiques à thème entre marketing territorial et valorisation identitaire* », Les routes à thème, Téoros n°2, été 2003

Bonneau S., La Loire, patrimoine nature, 2002, 178 p.

Béteille R., Le tourisme vert, PUF, coll. « Que sais-je ? », n°3124, 2ème éd., 2000, 127 p.

Cazes G., Lanquar R., Raynouard Y., L'aménagement touristique, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n°1882, 4^{ème} éd., 1993, 127 p.

JO, Protection du patrimoine historique et esthétique de la France, 1997, 856 p.

Moinet F., Le tourisme rural, Editions de la France Agricole, 1993

Perouse de Montclos Jean-Marie, Le guide du patrimoine. Architectures en région Centre, Val de Loire, Beauce, Berry, Touraine, Les guides bleus Hachette, 1988, 728 p.

Schmit G, Un village Solognot : Vannes-sur-Cosson, éd. Plot, 1986, 148 p.

UCPS, Ballades et randonnées à pied et à VTT en Sologne, Guide Chamina n°128, 2001, 159 p.

Rapports, documents de planification, ...

Velche, A., Documents d'élaboration de la Charte architecturale et paysagère du Pays Sologne Val Sud, 2005.

Pays Sologne Val Sud, Charte de développement du Pays Sologne Val Sud, actualisée en septembre 2004, 79 p.

Revue et bulletins municipaux :

Bulletin municipal de Mareau, n°36, janvier 2000

Le journal de la Sologne et de ses environs, n°69, juillet 1990

Le Journal de la Sologne et de ses environs, numéro spécial, 1997

Le journal de la Sologne et de ses environs, numéro spécial « Beaux villages de Sologne »

Vieilles Maisons Françaises, n°184, Octobre 2000

Détours en France, n°64, mars 2001

Documents touristiques

Fiches circuits de randonnée pédestre du canton de Cléry Saint-André, CDT, 1998.
Fiches circuits de randonnée pédestre du canton de la Ferté Saint-Aubin, CDT, 2001.
Fiches circuits de randonnée pédestre du canton de Sully-sur-Loire, CDT, 2005

Sites Internet :

Comité Départemental du tourisme du Loiret, www.tourismeloiret.com

Commune de Cléry-Saint-André, www.clery-saint-andre.com

Commune de Isdes, www.coeur-de-France.com/isdes.html

Commune de Jouy-le-Potier, www.jouylepotier.fr.st

Commune de Mareau-aux-Prés, www.mareau-aux-pres.com

Commune de Ménestreau-en-Villette, www.menestreau-en-villette.fr

Commune de Sully-sur-Loire, www.coeur-de-France.com/sully.html

Mission Val de Loire, www.valdeloire.org

Secrétariat d'Etat au tourisme, www.tourisme.gouv.fr

Annexes

Annexe 1 :

**Comptes-rendu des rendez-vous
avec les élus chargés de la randonnée
de chaque commune**

Ardon

Réunion le 22 juin 2005, 14h30, M. Michel VALLET

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Le tracé au nord du bourg est CDT, cependant celui au sud ne l'est pas. Pas de problème pour la D168 car c'est une route donc c'est du domaine public. Il faut vérifier que le chemin d'Yvoy est inscrit au PDIPR.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)
Pas de problème pour faire des délibérations pour tous les utilisateurs.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

- Attention à la traversée de la D15, il faudra la signaler en amont sur le sentier.
- Point noir au niveau du Bois Rond et autour de Marchais Lambert car très marécageux.
- Point noir au niveau du tronçon longeant la propriété de l'Echevau (Bouygues) : tronçon défoncé par moto et quad. Il faudrait l'interdire aux véhicules à moteur.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

- Le long de la propriété de Bouygues, petit sentier le long d'un grand grillage laid et très visible. Tronçon peu intéressant mais pas d'autres solutions.
- Passage trop long sur la route au niveau de la D168 en sortant du bourg vers le sud. Mais pas d'autres solutions si on veut passer dans le bourg.

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

- On traverse des domaines de chasse.

Modification possible de tracé : après Marchais Lambert, au lieu de reprendre la route pour rejoindre le bourg, on peut la traverser soit en allant tout droit, soit en passant par le chemin d'Yvoy un peu plus au nord. Puis descendre chemin d'Yvoy vers le sud jusqu'à l'intersection avec la D7. Revenir ensuite vers le bourg et l'étang communal par la D7. Ce tracé rallonge à peine le tracé initial et il est plus sécuritaire. La route est plus large et moins passante que l'autre. Cependant elle est aussi moins sympa, c'est une ligne droite avec des cultures de par et d'autre. La route initiale passe plus en forêt. A voir.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Etang communal à aménager pour être plus sympa et attractif.
- Château Villiers : belle perspective dessus, au loin, depuis le sentier
- Château La Renardière, en bordure de route.
- Patrimoine naturel, différentes ambiances tout au long du sentier. Successions de plusieurs cadres paysagers : Forêts de feuillus, marécages et Sologne des brémailles.

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Château Boisgibault
- Lavoir
- Ferme la Rivière avec ancienne tour de château fort du 15^{ème}. Mais tour laissée à l'abandon, en train de tomber en ruine.

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser
rien

e- Commerces le long de l'itinéraire

- 2 restaurants
- une épicerie, bar, tabac

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

Les ambiances naturelles en Sologne : forêts de feuillus, marécages, Sologne des Bremailles

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

- Projet d'un sentier de découverte des essences naturelles de Sologne, mais rien de fait. C'est juste à l'état d'idée et ça stagne. Ne pas trop compter dessus.

c- Personnes ressources

M. Despierres, président de l'association de randonnée.

d- Emplacement des panneaux

Cerdon-en-Loiret
Réunion le 7 septembre 2005, 9h00, M. Olivier ROQUETTE

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Tout est CDT

Pour la liaison avec Villemurlin, le CDT n'a pas suivi le GR3c tout le long et évite ainsi le lieu-dit Grignan. M. ROQUETTE ne comprend pourquoi ce choix a été fait et selon lui, il est plus intéressant de passer devant Grignan car l'autre chemin n'a rien d'exceptionnel, on longe la voie ferrée.

A voir : est-ce qu'on suit le CDT ou est-ce qu'on suit le GR3c ? vérifier l'inscription du GR3c au PDIPR.

Pour le tracé sud vers l'étang du Puits, il est préférable de privilégier le tracé ouest passant par les Hodeaux puis par l'étang des Châteliers.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas de problème pour faire une délibération pour le VTT.

Pas de problème de cohabitation

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

La majorité des chemins correspond à des sentiers style champ d'où de nombreuses mottes de terres, pas régulier... Assez fatiguant et difficile en vélo.

Deux points noirs :

- sentier défoncé par des engins agricoles sur le contournement sud de la Boulaie
- sentier défoncé par des engins sylvicoles juste avant l'étang des Châteliers en arrivant du bourg

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Liaison avec Villemurlin par la route D157, très long et rien d'intéressant, mais c'est la seule possibilité pour faire la liaison.

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés
Grands domaines de chasse sur la commune mais pas de problème particulier remarqué.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Vieux Gué, belle demeure classe.
- Château du bourg : propriété privée mais on voit un peu le château et la structure des alentours est intéressante. Deux maisons en avant dans le mur d'enceinte.
- Église Sainte Marguerite du 13^{ème} reconstruite en 1681, clocher-tour en brique et pierre. Inscrite aux monuments historiques. Mais problème de sécurité car des pierres risquent de tomber du toit, du coup l'accès aux alentours de l'église va être interdit pendant un moment le temps de travaux.

- Maisons du bourg : locatures solognotes du début du 19^{ème}. Petits logis ouvriers contigus en brique, typiques de la construction d'un bourg de Sologne. Le plus représentatif est la rue des limousins, celle qu'on emprunte pour aller vers le sud.
- Au nord du Bourg : petites maisons typiques et grosse demeure imposante.
- Lavoir sur le Surget
- Étang des Châteliers
- Nombreux étangs et ruisseaux (Beuvron, Gravotte, Surget)
- Étang du Puits

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- La bibliothèque, bâtiment typique solognot
- L'ancienne gare transformée en gîtes, et la Café de la Gare
- Château de la Boulaie

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Le blason de la commune

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

Haut lieu de pèlerinage où l'on invoquait St Loup pour guérir les enfants de la peur.

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

e- Commerces le long de l'itinéraire

supérette

boucherie

boulangerie

bar-tabac

auberge

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- Le bourg : composition typique d'un bourg solognot (église, château, architecture...), logements ouvriers continus en brique, ...
- La thématique plus nature est à éviter au bord de l'étang des Châteliers. Le site est très agréable mais le propriétaire a déjà eu des problèmes avec des randonneurs qui laissent leur déchets de pique-nique sur place. Il est donc préférable d'éviter d'implanter une borne sur ce site.

- Suite à une rencontre avec M. BUREL de l'ADASEA, il a été supposé d'évoquer l'élevage en Sologne au niveau de la ferme de Bellevue qui est une ferme d'élevage bovin.
- Une thématique « nature » sur les éléments caractéristiques des paysages de Sologne, vers le nord, juste avant de passer sur Villemeurlin.

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources

Journal de la Sologne, n° 115, dossier sur Cerdon comme village typique de Sologne.
« Cerdon solognissimo »

d- Emplacement des panneaux

Cléry-Saint-André
Réunion le 27 juin 2005, 9h30,
M. Claude BOISSAY et M. Lionel FRUMENT

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Tout est CDT donc OK

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

La commune est d'accord pour autoriser tous les utilisateurs vététistes, pédestres et équestres.
Ok pour faire une délibération si nécessaire.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

Les sentiers doivent rester des sentiers, il est donc normal qu'ils ne soient pas en parfait état en période hivernale ou après la pluie.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Pas de problème

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

- Chasse que dans la propriété de l'Emerillon mais pas de problème particulier.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Château de l'Emerillon, on l'aperçoit.
- Basilique Notre Dame
- Source et pressoir sur une place à St André
- Lavoir
- Vignes, vergers, agriculture

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Le Mardereau : château privé que l'on ne voit pas.
- Petits puits

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Personnages célèbres :

- Louis XI, Charlotte de Savoie, les Dunois...

- Gastronomie :

- Coutumes locales : la croix glaneuse

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

- Créateurs de sentons de Sologne, sur la nationale en direction de Mareau, Jean Louis Mirol

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Boulangerie pâtisserie
- Hôtel
- Café, Bar
- 2 charcutiers-boucher dont 1 à St André
- office de tourisme

- toilettes publiques

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- Basilique, patrimoine religieux
- Coutumes locales : Croix glaneuse,
Pressoir,
Source : topo sur l'eau, les puits, les sources, les lavoirs...

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

- La route de l'eau. Cf prospectus à venir

c- Personnes ressources

- Le syndicat d'initiative
- Mme RENO pour l'historique

d- Emplacement des panneaux

Dry
Réunion le 3 juin 2005, 14h30, M. DECREAU

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- La définition du tracé n'est pas achevée.

- On reprend le Chemin des Cochons au sud pour faire la jonction avec Dry, on remonte par le tracé CDT vers le bourg jusqu'au Chêne aux Bœufs. Jusque là, pas de problème, tout est CDT et public. Après, 2 solutions : soit on suit le sentier CDT et on va jusqu'au bourg, soit on part sur la droite pour passer devant le château du Bouchet. 2^{ème} solution plus intéressante d'un point de vue touristique, mais il faut vérifier que ce soit public. Normalement ça l'est jusqu'à la D951. M. DECREAU doit me le confirmer. Puis retour dans le bourg, pas de problème.
- Est-ce qu'on va vers la Loire ou pas ? La commune le souhaiterait pour relier Mareau mais dans ce cas, il faut passer par Meung-sur-Loire qui ne fait pas partie du Pays. Dans une logique de cohérence à l'échelle du Pays, il ne me semble pas nécessaire d'aller jusqu'à la Loire car on y passe déjà à Mareau.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas de problème

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles)

- Un point noir : sentier entre le Chêne aux Bœufs et la jonction avec le Chemin des Cochons en mauvais état. Difficile pour vélo.
- Selon le tracé il va falloir traverser ou longer la D951, problème de sécurité, mais projet du département de faire une piste cyclable tout le long de la D951 de Lailly à Cléry. A suivre.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Pas de problème

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

Pas de grands domaines de chasse sur la commune.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Château du Bouchet : le sentier peut passer devant. Il héberge actuellement l'office nationale de la chasse, et la seule école de garde chasse de France. Belle perspective depuis la route.
- Maison solognote derrière l'église. C'est étrange car on est dans le val de Loire et c'est la seule trace d'architecture solognote de la commune.

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Ancienne gare de la ligne des tramways électriques entre Blois à Cléry. Construite en 1914 et abandonnée pour les autocars en 1934. Abrite actuellement un potier. Des

travaux de remise à neuf et de sauvegarde sont nécessaires. Le terrain et le bâtiment sont communaux et la commune souhaite en faire une aire d'accueil le long de la D951, mais elle attend que les locaux ne soient plus occupés par le potier de 91 ans. Souci de ne pas le mettre dehors au risque de le perturber.

- Château de Villecante à éviter, reconverti en maison de retraite. Bâtiments construits autour très moches.
- Château du Concyr, privé.
- Déversoir de Mazan

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

Là où passe le sentier CDT, c'est l'ancienne voie principale reliant Dry au Chemin des Cochons.

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

- Potier qui occupe l'ancienne gare de tramway.
- Un ferronnier d'art

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Bar, tabac, presse

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés
Le Château du Bouchet

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources

d- Emplacement des panneaux

4. Évolution suite aux commissions et RDV avec Mission Val de Loire :

Choix de la commune de ne pas passer devant le château du Bouchet car pas de sentiers publics le permettant en toute sécurité. Par conséquent, pas de thématique sur Dry. La Mission Val de Loire met son girouet dans le bourg.

Guilly

Réunion le 9 septembre 2005, 9h00, Mme Paula ARRETEAU

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- seuls deux tronçons ne sont pas CDT :

- liaison avec Sigloy sur la digue. Le tracé CDT s'arrête à la ferme Plaisance. Après c'est le SHVR, il est inscrit au PDIPR donc OK
- liaison avec Neuvy le long du Leu. Le tracé CDT continue tout droit et ne part pas vers Neuvy. Le tracé sélectionné par le Pays est tout de même inscrit au PDIPR donc ok

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas de problème pour faire une délibération pour le VTT.

Chemin toujours relativement large donc pas de problème de cohabitation

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

Une grande partie du tracé est sur la digue donc bitume donc pas de problème de praticabilité.

Le reste concerne des passages en bordure de champ, pas de problème

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

non

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

rien de particulier

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- les anciennes fermes adossées à la digue : Aulnay, Plaisance...
- croix tibi et vue sur la basilique de Saint Benoît
- le « Grand Hôtel »
- le moulin à vent
- la tuilerie du hameau de bouteille
- le hameau de pêcheurs de bouteille
- le Leu
- la Loire, les perspectives sur le fleuve

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

rien de spécial

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

hameau de bouteille tourné entièrement vers la Loire, ancien hameau de pêcheur

- Personnages célèbres :
- Gastronomie :
- Coutumes locales :
- d- Artisanat ou activités locales à valoriser : rien
- e- Commerces le long de l'itinéraire : rien

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- Les fermes adossées à la digue sur la liaison avec Sigloy : l'architecture de ces fermes (pierre de Loire), protection de la Loire par la digue et cultures de l'autre côté dans la zone inondable fertile.
- Le hameau de Bouteille : les différents éléments représentatifs que sont la tuilerie (influence de la Sologne), le moulin à vent, le hameau de pêcheur, la vue sur la Loire...

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

Au niveau de la Croix tibi, derrière la digue, le site est géré par le conservatoire régional du patrimoine naturel. Présentation de la richesse naturelle du lieu via un circuit de découverte. Le tracé du Pays jouxte ce circuit de découverte.

Le girouet de la Mission Val de Loire se trouve aussi sur le bord de Loire au niveau du hameau de Bouteille.

c- Personnes ressources

M. COUTON, propriétaire de la Tuilerie, connaît l'histoire du coin.

d- Emplacement des panneaux

Isdes
Réunion le 8 septembre 2005, 18h30, M. MILLAN Pascal et M.
GUILLOUX Patrice

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Tout est CDT

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas de problème pour faire une délibération pour le VTT.

Chemin toujours relativement large donc pas de problème de cohabitation

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

En hiver le chemin le long du Nollain est très humide. Les gués ne sont pas faciles à traverser sans se mouiller. En fait tout le sud de la commune est très marécageux en hiver.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long... : non

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

La cohabitation entre les randonneurs et les chasseurs ne va pas de soi. Il n'y pas eu de conflits mais de manière générale les randonneurs évitent les secteurs de chasse en période de chasse.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Landes de Sologne au sud de la commune à la limite entre Villemurlin et Isdes (bruyères, résineux...)
- Les gués sur le Nollain
- Ferme de Misalain
- Le bourg : église à caquetoire, structuration du bourg et maisons typiques solognotes.
- Étang au niveau de La Haie

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Site de Brenne : Château, ferme et maison de garde (privé)
- Château La Mardelle (privé)
- Château Sainte-Claire (privé)

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser
Atelier de peinture et galerie d'art dans le bourg.

e- Commerces le long de l'itinéraire
supérette
station essence
bar
restaurant
...

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- La Chasse en Sologne : le grand gibier (chevreuils et sangliers, peu de cerfs et biches), l'histoire de l'activité cynégétique sur le territoire, ...
- Le Bourg : la structuration du bourg et sa composition typique solognote (locatures en brique alignées le long de la route de façon continue), l'architecture de Sologne et l'église à caquetoire

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources

d- Emplacement des panneaux

Jouy-le-Potier

Réunion le 17 juin 2005, 11h00, M. FOURCOT

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

Problème : Ligny le Ribault refuse de remettre en place l'unique sentier qui fait la jonction avec Jouy. Pas beaucoup d'autres solutions.

Une seule solution : en arrivant de Jouy, à l'intersection qui pose problème (point 110 sur carte IGN au 1/25 000), prendre à gauche pour rejoindre le chemin de l'enfer juste en dessous de « la Patte d'Oie ». Cependant je ne crois pas que ce tronçon soit public.

a- Ce ne sont pas des sentiers CDT. M. Fourcot va se renseigner auprès du CDT et à l'aide des délibérations pour savoir si les tronçons sélectionnés sont inscrits au PDIPR. Au cas où ils ne le seraient pas, il envisage de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de prendre une délibération pour les inscrire.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)
Chemin assez large pour permettre cohabitation.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

- Le sentier vient d'être borné (bornes jaunes dans le sol), il n'est pas encore praticable sur toute sa longueur.
- Le tracé a été modifié au niveau du Petit Chevigny. En arrivant du bourg, il continue tout droit jusqu'au Essarts puis prend à gauche juste avant les bâtiments. Cela évite de traverser un champ et de réduire encore la surface de cette parcelle agricole.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Pas de boucle possible pour rejoindre une autre commune, on est obligé de faire un aller-retour. La commune ne possède plus beaucoup de chemins ruraux, une grande partie a été rachetée. Elle a encore des tronçons disséminés par endroit mais qui ne se rejoignent pas et qui débouchent nul part, ou sur des chemins privés. Elle a un tronçon allant du domaine du Pigeon Vert à la D18 via l'est de la Bastille, puis de l'Isolette, l'ouest de l'autoroute et enfin l'ouest du Petit Bois.

Une boucle sera très prochainement possible dans le bourg, en plus du circuit CDT.

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

- Domaine de chasse autour du château du Lude donc pas à proximité directe du sentier.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Etang au niveau du Bois du Bignon : énormément de libellules et grenouilles. Véritable concert de grenouilles ; impression d'être coupé du monde. Endroit vraiment agréable.
- Maison à colombage en sortant du bourg.

- Eglise St Pierre 15^{ème}, restaurée 17^{ème}
- Etang et château de Vignelles

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Château du Lude : la chapelle est classée monument historique, et le château dans sa totalité était en cours de classement. A voir où en est la procédure de classement.
- Jardin visitable, roseraie, vers la Vinetterie ; Beau Désir.

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Zone de glaise sur la commune. L'actuelle rue de la poterie est plus basse que les autres rues. Elle correspond à une zone où on a retiré de la glaise pour l'activité de poterie qui existait sur la commune.

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Boulangerie
- Bar, tabac
- Hôtel-restaurant
- Pizzeria
- Chambres d'hôte primées au concours paysager. (pas le long du sentier)

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources

d- Emplacement des panneaux

La Ferté St Aubin
Réunion le 6 juillet 2005, 15h30, Mme Martine BORG

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Tout est CDT sauf 2 tronçons : celui qui descend d'Ardon, de la D18 à l'intersection au niveau de la Luzière ; et celui qui rejoint le Gué du roi à la Bohardière.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Une vérification à faire par la commune concernant le chemin longeant le Cosson. Sur les cartes PDIPR du CDT, il est noté que ce chemin est réservé pour les piétons seulement. Les barrières à l'entrée du chemin (barrière en S) doivent être assez larges pour que les chevaux puissent y passer.

Chemins assez larges pour cohabitation des différents utilisateurs.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

- Quelques trous sur le chemin avant la traversée de N20 en venant de l'ouest, mais ça passe pour les VTT et chevaux.
- Traversée de N20 à signaler soit par borne sur le terrain, soit seulement sur les prospectus.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

- Chemin des Meuniers : long sur le chemin goudronné au milieu de la forêt.
- Liaison Luzière-bourg long sur la route, pas de patrimoine particulier remarquable.

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés
Pas de problème.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Moulin de Chartraine
- Oratoire Notre Dame des Trays
- Château de Villaine : château, dépendance, marécage
- Ferme la Luzière
- Le bourg :
Les halles
Rue de la gendarmerie, bd en face de la gare
Eglise St Michel de la Ferté (12^{ème} à 19^{ème})
- Le Château
- Le Cosson
- La Fanneville : jolie ferme

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Tuilerie Grands Sables, mais elle est en ruine
- Château les Aulnettes

- Château Les Fontaines
- Château La Chaselle
- Château Les Muids
- Eglise de St Aubin

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune : Origine et signification du nom de la Ferté.

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Charcuterie boucherie traiteur
- Alimentation générale
- Boulangerie pâtisserie
- Restaurant auberge
- Café

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- Le château : il existe déjà de l'information
- Le moulin Chartraine : Les domaines au 19^{ème}, rôle de Napoléon III dans la relance de la sologne. Chaque domaine avait son moulin.
- Les croyances en Sologne à l'oratoire Notre Dame des Trays. Evocation de la chapelle Ste Corneille du Château du Lude.
- Histoire du bourg, (à voir avec l'association du patrimoine) sur la place des halles. A voir car on est peut être dans le périmètre du site classé du château ou seulement dans le périmètre du site inscrit.
- Le Gibier et la chasse en Sologne sur le tronçon sud, le long du chemin des Meuniers
- Thématique du Cosson à envisager ailleurs peut être car on est en site classé, et déjà beaucoup d'info dans ce secteur de la commune.

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

- Le château est visitable
- Petite information succincte sur la chapelle.

c- Personnes ressources : Association pour la connaissance et la sauvegarde du patrimoine fertésien. M. NOEL 02 38 76 64 16, 06 08 86 01 41

d- Emplacement des panneaux

- Projet d'aménagement de la place de la halle : modification de l'aspect de la place. Pas de modification sur la halle. S'il y a un panneau sur cette place, il faudra l'inclure dans ce projet.

Ligny-le-Ribault
Réunion le 22 juin 2005, 9h30,
M. Gilles LANDRE DE LA SAUGERIE

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

« La randonnée, ça coûte cher à une commune et ça ne rapporte rien. »

a- Le tronçon qui relie Jouy n'est pas CDT, mais c'est bien un chemin rural. Cependant il n'est pas entretenu par la commune. Pendant longtemps, il a été entretenu par un propriétaire privé voisin sur une partie. Le dernier bout qui lie Jouy au reste n'existe plus sur 700 mètres environ. On ne distingue plus le tracé, il y a eu des plantations dessus. La mairie refuse de le remettre en état et de le recréer pour le moment, et ce, suite à des conflits avec la mairie de Jouy. (Sorte de revanche car la commune de Jouy va créer une supérette qui met en péril les commerces de Ligny.)

Conséquence : Jouy ne peut être relié par la jonction avec Ligny. Pas d'autres possibilités de liaison, donc Jouy risque d'être exclu de l'itinéraire Pays.

M. de la Saugerie me conseille de suggérer à Olivier de Charsonville d'aller discuter de ça avec le maire de Ligny pour voir si on peut faire avancer les choses.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas de problème pour faire des délibérations pour tous les utilisateurs.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles)

- Pas de problème. Bon entretien. Investissement important tous les ans de la commune pour l'entretien des sentiers. (Dépôt de calcaire ; balisage ; ...)

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long... : non

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

- On traverse des domaines de chasse
- Propriétaires agacés par les randonneurs peu respectueux qui s'écartent du sentiers, laissent des déchets et ramassent les champignons.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Château de la Touche
- Dépendance du château de la Frogerie : La Mangerie
- Château de la Bretèche
- Château La Cantée
- Les Chaises, maisons solognotes rénovées

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Joli bourg avec maisons solognotes typiques : accolées les unes aux autres et pan de bois hourdis de torchis

- Eglise St Martin : vitraux, chœur pavé de tomettes du pays
- Ancien bistrot du village
- Les divers musées : du cerf, écomusée, des amis du vieux Ligny
- Prés des Saules avec le lavoir
- Tuilerie La Bretèche
- Château Bon Hôtel : Une sorte de mini chambord. Avec sémaphores pour communiquer avec Chambord.
- Château de la Cour : il est en plein bourg, à 100 m derrière l'église, mais pas visible ni accessible car privé. Très beau château avec douves, pont levis...

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Rue du prêche. Il y a toujours eu une bonne cohabitation entre les catholiques et les protestants. Dans cette rue se trouve le bâtiment où se retrouvaient les protestants. Il est en face de la plus vieille maison du village. Au-dessus de la porte d'entrée, on voit encore une croix dessinée par des briques plus foncées.
- La commune était le point de contrôle du Cosson car c'est le seul pont où les camions de plus de 19 tonnes sont acceptés.

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

- Le brame du cerf : c'est à Ligny que la plus grande population de cervidés se rejoint au moment du brame. Cela se passe surtout autour du château Bon Hôtel. Au moment du brame, c'est une véritable invasion de touristes, avec tous les inconvénients qui vont avec. Problème de respect des propriétés privées...

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

- Tuilerie de la Bretèche

e- Commerces dans le bourg, donc pas directement sur le sentier mais assez proches

- 2 restaurants
- une boucherie charcuterie
- un garagiste
- une boulangerie...

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- Le gibier et la chasse : avec un point spécial sur le brame du cerf.
- Histoire de la commune au niveau du pré des Saules

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

Avant il existait un panneau explicatif sur le cerf, le brame, etc.... mais au moment du brame, la commune voit défiler un nombre impressionnant de curieux. Cela crée des conflits avec le

propriétaire de Bon Hôtel, une surfréquentation entraînant des dégradations. En conséquence, choix de la commune de retirer le panneau pour éviter d'attirer trop de monde. Donc commune pas très motivée pour soutenir une borne explicative sur le gibier et le cerf.

c- Personnes ressources

d- Emplacement des panneaux

Lion-enSullias
Réunion le 28 septembre 2005, 8h30,
M. Gilles LEPELLETIER

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Tout est CDT

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas de problème pour faire une délibération pour le VTT.

Chemin toujours relativement large donc pas de problème de cohabitation

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

Pas de problème notable.

Bords de Loire humides en période hivernale

Sentier le long de la Sange doit être entretenu au début de l'automne car après c'est trop humide pour y faire passer les engins.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Pas de problème

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

Au Moulinard, un sentier communal passe dans la cour devant l'ancien moulin et permet de traverser la Sange. Afin d'avoir un peu d'intimité, le propriétaire a demandé à la mairie de prendre un arrêté pour interdire l'accès aux véhicules à moteur. Ce fut fait. Depuis, le propriétaire est de plus en plus réticent à voir des gens passer sur le sentier. Il a lui même mis un sens interdit pour empêcher les gens, randonneurs ou non, de passer.

Le tracé du Pays arrive sur son terrain, derrière son habitation. Tout le terrain est tondu sauf une allée correspondant au tracé du sentier communal.

Le Maire veut tenter de calmer la situation.

De toute façon, le tracé Pays ne passe pas dans la cour de ce propriétaire. Le site était intéressant pour voir le moulin mais on en voit ailleurs. Pas d'obstacle majeur au projet.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Ferme les Berruets (transformée en habitation)
- La Ronce : château et communs
- Bords de Loire : faune, flore, paysage
- Église St Etienne à caquetoire (monument historique) et prieuré
- Les Moulinards : moulin et pigeonnier
- La vallée de la Sange

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- La pierre crapaud

- Nombreux tumulus témoignant du passé de la commune.

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Le blason de la commune
- Disposition de la place de l'église étrange. D'habitude, entrée de l'église donne sur la place, là elle donne sur le mur du presbytère. Elle a été construite sur une chapelle existante et sur un caveau mérovingien. L'ancien presbytère était plus éloigné de l'église

- Personnages célèbres :

- Voltaire a séjourné à la Ronce où il y retrouvait sa maîtresse.

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

un peintre : Nicolas Méchériki

Basé à Bellevue, il a un atelier dans le bourg où il donne des cours.

e- Commerces le long de l'itinéraire

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- La Loire et ses utilisations par l'homme :
 - la Loire comme moyen de communication lorsque la Loire était navigable
 - Extraction de matériaux avec les sablières et les carrières
 - Utilisation industrielle de l'eau pour refroidir les réacteurs de la centrale

- Le bourg et son église à caquetoire

Caquetoire : endroit pour discuter après la messe, pour faire son marché. Les gens discutaient de la vente de bestiaux et s'achetaient des légumes.

- La vallée de la Sange et les moulins

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources : Le peintre de la commune pour faire les illustrations des panneaux, notamment pour les moulins de la vallée de la Sange.

d- Emplacement des panneaux

Borne sur l'église : Vu que l'église est classée, il faut l'avis de l'ABF pour mettre une borne. Du coup il est envisageable de mettre la borne un peu plus loin, sur l'ancienne route vers le château d'eau. Depuis ce sentier, on a une vue plongeante sur le bourg et l'église.

Borne sur la Loire : la borne peut être placée sur le terrain de camping municipal qui longe la Loire (bois du Morvan).

Marcilly-en-Villette

Réunion le 7 juillet 2005, 09h30, M. PEQUIGNOT, M. POUGET, M. VILPOUX

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Seuls deux tronçons ne sont pas CDT, celui pour monter vers Sandillon dès la croix du Guidon, et celui entre Mille Mottes et Pont Meschiens. Cependant ces tronçons sont quand même inscrits au PDIPR.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas de problème pour faire des délibérations pour tous les utilisateurs.

Les caillebotis installés entre la Gaulette et la D921 pour assainir le chemin posent problème pour le passage en VTT et en cheval. Le problème est surtout pour les équestres car en VTT on peut marcher à côté du vélo sur les 100 m. qui posent problème.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles)

- Tronçon entre la Gaulette et la D921 marécageux. Un fossé avec évacuation serait nécessaire pour assainir le coin. La commune va voir pour s'occuper de ce point noir en prenant contact avec le propriétaire voisin pour prolonger le fossé chez lui afin de permettre l'évacuation des eaux.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

- Le chemin rural goudronné qui fait la liaison avec Sandillon via le château du Bruel est long et sans patrimoine remarquable avant le château que l'on aperçoit depuis la route.

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

- Sentiers connus de tous car c'est en majorité des tronçons en graviers ou goudronnés donc pas de problèmes particuliers.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Les Bretonnières : jolies bâtisses en briques et colombages.
- Ambiances forestières agréables entre Mille Mottes et la D108, et entre Bel Air et la Gaulette (très belle allée au niveau de Bel Air).
- Tuilerie du Pont Long. Mais mal entretenue, bâtiments de séchage se dégradent, et végétation envahissante. Puit enseveli sous les ronces. Problème de l'accès car c'est à un privé. C'est là que fut joué « la Malvenue ». Une des trois briqueteries que comptait Marcilly.
- Château du Bruel

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Nombreux moulins à eau et à vents dont beaucoup ont disparu.
- Briqueterie d'Alosse en très bon état mais privé.

- Château de Chilly
- Château du Cerfbois
- Nombreuses fontaines dans les bois et dans les alentours du bourg.

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune : Calvaire des fusillés, 10 étudiants parisiens résistants ont été massacrés pendant la guerre le 10 juin 1944 par les nazis.

On frappait monnaie dans la commune à l'époque mérovingienne.

19^{ème} : activité agro-artisanale très développée avec 6 ateliers de sabotiers, des moulins, des briqueteries...

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

- Un peintre mais qui n'a pas d'atelier d'exposition

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Les commerces sont dans le bourg mais le sentier n'y passe pas.

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- L'architecture traditionnelle solognote aux Bretonnières ou la brique à la Tuilerie du Pont Long.
- L'eau en Sologne au niveau des étangs en face du Bruel : évoquer fonctionnement des étangs en Sologne, les fontaines, les moulins à eau... Chaque moulin à eau était doublé d'un moulin à vent.
- Historique de la commune, place dans la résistance... pas d'emplacement prévu, à voir.

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources

d- Emplacement des panneaux

Mareau-aux-Prés
Réunion le 1 juin 2005, 10h00, M. Didier COURTOIS

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Juste un tronçon qui n'est pas CDT, mais c'est un chemin communal donc on peut passer, inscription PDIPR à vérifier.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Délibération prise pour le pédestre. Pas de problème pour le faire pour les vététistes et équestres. Pour chevaux, seul inconvénient : attention aux branches basses, sinon ça passe presque partout.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

- Un point noir dans la peupleraie, une zone très marécageuse, beaucoup de boue. Remblai fait par la commune avec gravas.
- Par moment le sentier le long de la Loire est inondé mais ça dure que 2 jours et la Loire redescend.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Pas de problème

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

- Chasse communale d'octobre à janvier mais peu de gibiers donc dès mi-novembre, il n'y a plus trop de chasseurs.
- Quand il y a des battus, affichage en mairie.
- Bords de Loire classés en réserve naturelle (de par la réserve de la pointe de Courpain) donc pas de chasse.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Les 7 km de bords de Loire sont classés UNSECO.
- Ile de Mareau : elle change de taille, de place selon les courants et les crues. Accès strictement interdit, même aux bateaux. Présence d'oiseaux protégés qui pondent dans le sable, donc si on marche sur ce sable, on écrase les œufs.
- La Malanderie : Ancienne léproserie construite vraisemblablement au temps de Philippe Auguste (1200)
- Château du Trépoix : Tout a été rasé. Plus qu'un mur en ruine, recouvert de végétation. On verrait les fondations dépassant à 50 cm du sol, mais avec la végétation, j'ai rien vu. Arbres replantés à l'emplacement du château.
- Les vins de l'Orléanais : Tout est vinifié sur Mareau, juste une cave sur Mézières. Titre AOC doit être obtenu prochainement, mais c'est un dossier qui traîne. Différents types de cépages (cf. plaquette sur la route des vignobles d'Orléans).

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Champremeau : Anciennes écuries de Louis IX. La Loire venait vraisemblablement jusqu'à la route longeant Champremeau. Peut-être est ce pour cela que les écuries de Louis IX, qui lui se trouvait sur Cléry-St-André, sont ici.
- Depuis la berge en face de la plage de Fourneaux, très belle vue sur l'île de Mareau, sur la pointe de Courpain, perspective sur la Loire sur la droite.

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Forme de la commune en tête de cheval
- Une ligne de chemin de fer pour tacot passait le long de l'actuelle D951. Démontée mi 20^{ème}.
- Village historique se trouve au hameau appelé maintenant Vieux Bourg. Aux alentours de 1860, suite aux crues de 1846 et 1856, le conseil municipal décide déplacer le village. L'église est démontée et remontée le long de l'actuelle D951. Au vieux bourg, il ne reste que quelques maisons et l'ancien presbytère pour témoigner du passé.

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Les vins

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

- Tourneur sur bois au Trépoix, coin de la rue du vieux château

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Grande boulangerie-pâtisserie
- Bar, tabac, alimentation
- Charcutier boucher
- Vente de miel, apiculteur local

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

La Loire : lit mineur/lit majeur, inondation, digue...

Pointe de Courpain

Faune flore (castor, oiseaux...)

Perspective, vue

Classement UNESCO

Les Vins : les cépages

Le Val d'Ardoux : Peupleraie, fonctionnement...

Présentation du val et du Faux Ardoux (contacter SIVU SMETABA pour projet concernant valorisation de l'Ardoux et du Faux Ardoux)

Le patrimoine historique : points sur les différents lieux historiques de la commune (malanderie, champremeau, trépoix...)

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

- La commune vient de planter 50 pieds de vigne sur la place de la halle (entre la halle et la départementale), de 5 cépages différents. Pinot noir, pinot gris, cabernet franc, chardonnay et gamay. Pour l'instant ils sont entourés d'un grillage pour les protéger car ils sont jeunes. Mais d'ici 2 ans, la commission communication a pour projet de mettre un panneau explicatif devant chaque ligne pour présenter chaque cépage. Le sentier passe à coté de cet espace.

c- Personnes ressources

- Association « En ce temps là à Mareau »
- Les Naturalistes Orléanais (pour faune-flore)
- Une adjointe qui a travaillé sur les peupleraies
- Le SIVU SMETABA pour le Val D'Ardoux. Siège social à Lailly en Val ou Mme Nadine Madre.
- Jacky Legroux, M. Montigny, Jean Legroux... des viticulteurs de Mareau.

d- Emplacement des panneaux

- Réglementation de la réserve naturelle et du classement UNESCO, y a-t-il des contraintes pour implanter panneaux ? (contrainte paysagère...)

4. Évolution suite aux commissions et RDV Mission Val de Loire

Pas de thématique sur les peupleraies car ce tracé n'est pas retenu.

Girouet de la Mission Val de Loire en haut de l'échelle hydro de la Loire, possibilité de conjuguer les deux emplacements en déplaçant la borne Pays.

Ménestreau-en-Villette

Réunion le 6 juillet 2005, 09h00, M. Serge ROSE et Mme Marie-Annick VATZ

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Tout est CDT, sauf 100 m au nord du pont Meschiens, mais ce tronçon est quand même inscrit au PDIPR. Et sauf l'arrivée sud depuis la Ferté Saint Aubin, mais c'est un GR.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)
Pas de problème pour faire des délibérations pour tous les utilisateurs.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

- Au niveau des étangs de Chanvre et de la Cour, passages marécageux en temps de pluie.
- Entre étang pommeraie et la Coudre, sentier défoncé par engins agricoles, et toujours marécageux.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

- Le GR3c à l'est du bourg : forêt tout le long. Sympa mais rien de sensationnel.

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

- On traverse des domaines de chasse mais pas de problème particulier. Les sentiers sélectionnés sont assez fréquentés et bien connus de tous et des chasseurs. Seul problème entre étang de la Pommeraie et la Coudre : sentier moins fréquenté car en moins bon état. Moins connu des chasseurs. Il y a eu quelques plaintes.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Beaux champs de bruyères au niveau des « Bruyères » au mois d'août.
- Belle allée d'un côté feuillus, de l'autre résineux, entre les bruyères et les étangs.
- Nombreux étangs (de la Cour, de Chanvre... de la Pommeraie, des Sauteriaux...)
- Château du Louan
- Domaine du Ciran
- Très belle allée chêne-châtaigner à côté du Grand Bel Air pour rejoindre le camping, puis étang communal
- Le bourg : les 2 places de l'église et de la mairie ; l'église.
- Fontaine St Thibault
- Hameau la Vronnière : plusieurs bâtiments anciens datés de 1876, 1882...
- Allée de la Pucelle, chêne Jeanne d'Arc
- Plantations de pins laricios à 2 endroits entre Canne-Villiers et le Moinard.

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Château Le Briou
- Château Villiers

- Le Moinard
- Château de Villette
- Le Masuray

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune : chemin des Limousins : chemin emprunté par les paysans du Massif Central pour vendre leur production sur Paris. C'est le chemin qui fait la limite entre Sennely et Ménestreau.

- Personnages célèbres : Jeanne d'Arc est passée à Ménestreau, d'où le chemin de la Pucelle et le chêne de Jeanne d'Arc.

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

- Vente de fromage à la ferme du Ciran
- Pas d'atelier, mais présence des artisans sur les fêtes locales (fête du Ciran, fête du 14 juillet avec peintres...)

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Café-bar
- 2 Restaurants auberges
- Charcuterie boucherie
- Alimentation générale
- Boulangerie pâtisserie

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- La faune et la flore de Sologne au domaine du Ciran : il y a ce qu'il faut
- La fontaine St Thibault : il y a ce qu'il faut
- Histoire de la forêt en Sologne : au niveau du sentier vers Canne-Villiers. Il y a de beaux chênes, des plantations de pins laricios... intervention de Napoléon III dans le reboisement de la Sologne, etc.
- Les étangs
- Le Bourg : présentation de l'histoire de la commune, de l'église.

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

- La fontaine St Thibault
- Le Ciran

c- Personnes ressources

Mme Marie-Annick VATZ, adjointe au tourisme, pour la phase de recherche patrimoniale. Elle possède des photos anciennes de Ménestreau.

d- Emplacement des panneaux

Mézières-les-Cléry

Réunion le 1 juin 2005, 14h00, M. LELAIT

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Tout le tracé ne vient pas du CDT. Problème entre Bouchetière et La Grange, ce chemin appartient à l'association foncière, mais passage possible. Il faudrait formaliser l'accord.

- Proposition de passer plutôt par le sud de la commune, par le « Chemin du Tour des Bois » au lieu du « Chemin des Marnières ». Traversée et longement de la D15 sécurisée. Pas de justification précise à ce changement, proposition assez subjective. Il serait peut-être mieux de rester sur l'itinéraire initial car au moins on passe dans le bourg de Mézières. Même s'il n'y a pas de commerces, il est intéressant de voir le château, la disposition du bourg et l'architecture.

Après rendez-vous avec M. CROCHET, maire de Mézières, validation du tracé initial avec une modification sur la liaison avec Mareau : déviation du tronçon privé entre bouchetière et la Grange par un passage dans le hameau Fourneau. (VC n°4, VC n°10, rue du château d'eau, rue de la grange, rue de Nuisance, chemin rural n°34, rue de Bracieux, puis tronçon CDT de Mézières.)

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

- Toutes les semaines il y a déjà des groupes de retraités de l'agglomération orléanaise qui viennent faire de la randonnée pédestre sur les sentiers de la commune.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

- Quelques grandes flaques d'eau au milieu du chemin, mais en général ça va.
- Chemin des Anes chaotique sur la fin (avant intersection avec la D15)

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

- Une décharge le long du sentier au niveau du Bois de la Ferme Neuve, mais elle a fermé et elle est en train d'être recouverte. On ne la voit pas donc pas de désagrément.
- Carrières au niveau de la Guérinière, mais je ne les ai pas vues depuis le sentier.

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

- Pas de problème majeur. Il y en a eu au début mais maintenant ça s'est calmé. Le sentier empruntant le chemin des Marnières ne traverse pas de grand domaine, il s'agit plutôt de petits propriétaires donc pas de grands domaines de chasse. Ce serait plus problématique par le chemin du Tour des Bois.

2. Le patrimoine présent

a- Lister patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Château du bourg construit au 19^e, de style 17^e, tout le bourg appartient au château, sauf les logements sociaux créés dernièrement (bâtiment neuf).

- Eglise de St Avit, 15^e.
- Bâtiment neuf de logement social créé dans le bourg avec respect de l'architecture local et des bâtiments existants.
- Le tumulus de la butte des Elus, avec statue de la vierge en haut. Il y en avait une série dans le Loiret, qui servait à communiquer par l'intermédiaire de signaux. Exemple : on allume un feu en haut de la butte pour qu'il soit visible du tumulus suivant, et ainsi de suite.
- Chêne Louis XI : lié à la légende de St Avit. Ce religieux s'était retiré dans les bois de Mézières pour vivre en ermite, et alors qu'il commençait à mourir de faim, le chêne s'est transformé en groseillier pour le nourrir.
- Hameau Rolland : petit patrimoine (ancien puits à eau), anciennes bâtisses
- Un chêne protégé
- Paysage forestier, surtout des feuillus. Très beau quand soleil traverse les feuilles.

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune

Chemin aux Cochons : c'était le chemin emprunté par les paysans pour aller de Chambord à Orléans. Ils s'arrêtaient dans les cours de chaque château pour vendre leur production.

- Faits historiques (guerre...)

- Personnages célèbres

- Saint Avit (panneau devant l'église pour le présenter et statue au-dessus de la porte de l'église)

- Gastronomie

- La vigne, avec une cave de vins de l'Orléanais
- Vergers, cerisiers.

- Coutumes locales, légendes

- Si on passe 7 fois sous la vierge qui est sur le Tumulus, on est marié dans l'année.
- Légende du chêne St Avit (groseillier) (ce n'est pas le chêne Louis XI).

d- Artisanat ou activités locales à valoriser : non

e- Commerces le long de l'itinéraire

Rien

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- Les vignes (à voir selon ce qui se fait sur Mareau)
- Patrimoine du bourg, architecture, construction nouvelle, château
- Légende et historique : tumulus, chêne St Avit, épistémologie, Chêne Louis XI

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

- Présentation de St Avit par un panneau sur le mur extérieur de l'église.
- Projet d'aménagement de la place derrière l'église avec arrêt pour randonneurs, bancs, tables pique-nique...

c- Personnes ressources

- M. Germain Javoy, un retraité qui connaît l'histoire de Mézières par cœur. (371 rue Buisson, 02 38 45 61 87)
- Mme Crosnier, propriétaire du château de Mézières. Venir de la part du syndicat d'initiative de Cléry.

Neuvy-en-Sullias
Réunion le 30 août 2005, 10h30, M. Hubert FOURNIER

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Pas de sentier CDT existant, mais la majorité du tracé est inscrite au PDIPR.

Modification du tracé proposé : c'est intéressant de passer par le château Gilloy et la Brosse. Un sentier agréable en sous bois existe pour relier Viglain et Neuvy. Donc modification pour passer dans Bois de la Chaise, vers château Gilloy, devant château la Brosse, à proximité directe du gîte des Beauvinières. Ce tracé rallonge le sentier initial mais l'enrichit et le rend plus agréable.

Pas inscrit au PDIPR : sentier traversant le bois de la chaise entre la Mainferme et La Chaise
Route communale entre le château de la Brosse et l'intersection après la ferme du Gué des Rivières.

Le maire est tout à fait disposé à faire les démarches nécessaires aux inscriptions.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas d'opposition à envisager une délibération pour valider l'accès des sentiers aux VTT.

Pas de problème de cohabitation, les chemins sont tous assez larges.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

Zone humide le long du Leu

Zone humide entre la Mainferme et le bois de la Chaise mais possibilité d'arranger ça avec des buses.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Pas de problème

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

Pas de problème particulier car sentiers très fréquentés, notamment par le club équestre de la commune ; donc les chemins sont connus et reconnus.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- La Mainferme
- La Chaise
- Étang entre la Chaise et le Gilloy
- Château de la Brosse
- Le Leu

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Château de Gilloy, on passe à coté mais on le voit pas depuis le chemin
- Château de Coullons

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Le trésor de Neuvy : un ouvrier a retrouvé un jour sur Neuvy de nombreuses pièces anciennes (statues d'un cheval, danseuse...) probablement cachées lors d'une invasion pour échapper aux pillages. Le tout est stocké et exposé à Orléans.

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser
rien de particulier

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Boulangerie-pâtisserie
- Bar, tabac, alimentation
- supérette

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- Le Bourg : historique de la commune et du trésor de Neuvy
- Le gibier d'eau et les étangs, au niveau de l'étang entre la Chaise et le château du Gilloy (c'est le seul étang qu'on voit bien depuis le sentier)

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus
non

c- Personnes ressources

A la mairie, ils ont toutes les informations sur l'histoire de la commune et du trésor de Neuvy.

d- Emplacement des panneaux

Ouvrouer-les-Champs
Réunion le 9 septembre 2005, 10h30, M. René GALHAC

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Pas de circuit CDT sur cette commune car elle appartient au canton de Jargeau. Tronçon sélectionné correspond au GRP, il est en totalité inscrit au PDIPR.
Passage très court sur la commune, quelques centaines de mètres.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)
Pas de problème pour faire une délibération pour le VTT.
Pas de problème de cohabitation

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles)
Passage sur petites routes ou chemins d'exploitation agricole, pas de problème.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...
On passe dans la ferme Comebeuf, élevage de volaille, bâtiments très peu esthétiques.

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés
rien de particulier

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Fermes sur tertres

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser
non

e- Commerces le long de l'itinéraire
non

3. Les panneaux

- a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés pas de thématique à valoriser sur le sentier
- b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus
- c- Personnes ressources
- d- Emplacement des panneaux

Saint-Florent-le-Jeune
Réunion le 8 septembre 2005, 11h00, Mme Juliane LE COCQ

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Tout est CDT

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas de problème pour faire une délibération pour le VTT.

Chemin toujours relativement large donc pas de problème de cohabitation

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles)

La majorité des chemins est en gravier donc très praticable pour les 3 utilisateurs.

La liaison avec Cerdon se fait par des sentiers style champ. Nombreuses mottes de terres, pas régulier... Assez fatigant et difficile en vélo.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Plaine de Bellevue assez longue au milieu des cultures.

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

A la Supplissonnière, le sentier passe entre les bâtiments de ce qui était avant une ferme et ça gêne un peu les propriétaires. Cependant, quand la commune leur a proposé d'échanger le sentier qui passe chez eux par un autre permettant de maintenir le tracé de randonnée, ils n'ont pas voulu. Souvent leur chien est détaché et ça dissuade les randonneurs de passer par le sentier.

Proposition de Mme LECOQ de modifier le tracé et de passer par la ferme Ballote afin de pouvoir évoquer la thématique agricole ailleurs qu'à la Supplissonnière. Cela consiste à prendre un autre tronçon du circuit CDT donc pas de problème. (passage par Ballote, Rochefort avant de rejoindre Lion par le château de la Ronce.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Pierrefitte : château, étangs, bois... Très beau site
- Nombreuses fermes, la plus visible étant la Supplissonnière car on passe au milieu.
- Paysage agricole de la Plaine de Bellevue.
- Ferme Courtignon, belle vue dessus
- Ferme Ballote
- Perspective sur le bourg depuis avant le chemin des châtaigniers
- Ferme les Supplissons, abandonnée
- Laizeau, propriété privée avec beaucoup de cachet, avec étang
- Étang chouette au niveau de Crève-la-Soif

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Fermes les Girards et la Ratière sont de jolies bâtisses avec porte du 17^{ème} pour la Ratière. Transformée en habitation, ces anciennes fermes ne sont plus visibles du chemin car cachées derrière des haies.

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Le blason de la commune
- Histoire liée à l'implantation de moines dès 800. Cf le site internet des maires du Loiret, Mme LECOQ y a mis l'histoire de la commune.

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser
rien, dans le temps il y avait un sabotier.

e- Commerces le long de l'itinéraire

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- L'agriculture à St Florent, les fermes de Sologne, au niveau de la ferme Ballote. Architecture typique des fermes, en U fermée sur une cour centrale. Évolution des types de cultures. Poids du maraîchage sur Saint Florent.
- Histoire et présentation du bourg, de la commune ; depuis la perspective qu'on a du sentier passant à proximité de l'étang du Gué (après avoir longé le lotissement par derrière). Influence du Berry sur les paysages (soit là, soit avec la thématique de l'agriculture)
- Pierrefitte : intervention de l'homme sur le milieu (étang, boisements résineux et feuillus, château au milieu d'un domaine...)

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources

Site Internet des maires du Loiret pour historique de la commune.

d- Emplacement des panneaux

Saint-Aignan-le-Jaillard
Réunion le 4 août 2005, 16h00, M. Jean-Claude DAUBIGNY

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- La majorité du tracé correspond aux circuits CDT, seule la liaison avec Sully vers la Loire n'est pas CDT. Cependant elle correspond au SHVR et est inscrite au PDIPR. Donc pas de souci.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas d'opposition à envisager une délibération pour valider l'accès des sentiers aux VTT.

Pas de problème de cohabitation, les chemins sont tous assez larges.

Pas mal de tracé sur route donc attention à la sécurité et à la cohabitation avec les voitures. Il s'agit toujours de petites routes peu fréquentées mais cohabitation à signaler.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

pas de problème particulier

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Un peu long et monotone le long du terrain de cross. Seul attrait : vue sur la centrale nucléaire.

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Ferme de l'Epinoy : gîte rural et salle de réception
- Ferme Huisseau : ferme typique en activité
- Villette : ancien moulin à eau et pisciculture
- Eglise et clocher typique du coin. Elle a plus de 1000 ans.
- Lavoir sur la Sange.
- Bel étang vers Clémentière
- Cultures à gibier

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Château Cuissy
- Domaine Champlivault (privé)
- Vallée de la Sange : nombreux moulins à grain

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

L'église a été construite sur demande de l'évêque afin que les croyants puissent se réunir ailleurs qu'au monastère pour prier. Ainsi les moines ne seront plus dérangés dans leur lieu de culte.

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Pisciculture, produits locaux
- Bar, tabac, alimentation

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- La Loire et sa plaine agricole (à harmoniser avec les thématiques retenues pour Sully)
- Le Bourg : historique de la commune, de l'église, présentation du lavoir. Une commune sur deux entités (Val de Loire et Sologne), cf documents envoyés par la mairie.
- La déprise agricole et l'entretien du paysage par les cultures de gibier. Les anciennes exploitations agricoles ne sont pas reprises d'où une déprise agricole et recolonisation végétale, présentation des différents stades de recolonisation et de fermeture du paysage. Alternative avec les cultures de gibier qui sont un moyen d'entretenir le paysage.

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources

d- Emplacement des panneaux

Sandillon

Réunion le 18 août 2005, 9h00, M. Daniel BRUSSEAU

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Le tracé pressenti par le Pays initialement est remis en cause par le projet de franchissement de la Loire à Jargeau dont la continuité passe sur Sandillon. En effet, le tracé projeté du pont coupe le sentier de randonnée en trois points. Il est donc délicat d'engager un projet de randonnée en ne sachant pas si le tracé pourra persister après la réalisation du franchissement de la Loire.

Par conséquent, un nouveau tracé de randonnée est envisagé, ne coupant la future route qu'en un point et passant tout de même par le bourg de Sandillon. Au point de rencontre des 2 tracés, le sentier est inscrit au PDIPR donc il doit être maintenu malgré le projet de route. De plus, à cet endroit, la route va couper une exploitation agricole d'où l'éventuel projet de faire un tunnel permettant le passage des engins agricoles.

Pour rejoindre le bourg depuis la route du Bruel sur Marcilly, il est plus intéressant de passer le long du Dhuy puis le Gamereau que par le chemin des Malheureux.

La majorité du tracé est inscrite au PDIPR sauf trois tronçons :

- le long du Dhuy entre la D14 et la route d'accès à Louy, le chemin rural n°17b
- le chemin puis la route à travers les cultures, depuis l'intersection après Chartres jusqu'à Château Rouge, le chemin rural n°17 puis une partie de la route de Férolles.
- le sentier le long de la rivière le Dhuy. Le problème existe d'autant plus que la commune ne sait pas si le chemin lui appartient. Les vérifications doivent être faites.

Le maire semble disposé à faire les démarches nécessaires à leur inscription au PDIPR.

Proposition du maire de rentrer dans le bourg par la rue des Allots plutôt que la D13. Cela limite certes la route mais suppose d'autres inscriptions au PDIPR, notamment le chemin rural n°44, la rue de Savigny et la rue des Allots.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas d'opposition à envisager une délibération pour valider l'accès des sentiers aux VTT.

Pas de problème de cohabitation, les chemins sont tous assez larges.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

pas de problème particulier

Assez dangereux le long de la D14, mais cette route doit être refaite avec le projet d'y intégrer un bas-côté assez large pouvant permettre un passage plus sécurisé. La mairie veut tenter de créer un petit passage sécurisé le long de la route.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Pas de problème

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

Rien de spécial, le sentier traverse plus des parcelles cultivées que des domaines de chasse.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Panorama sur les cultures et sur le val depuis le long du Dhuy
- Château et dépendance du Gamereau
- Rue de Allots, juste après rue Savigny : jolies bâtisses
- Le bourg, églises existantes et église St Patrice qui a disparu
- Le pigeonnier dans la propriété privé de Bardy
- La variété des cultures, les pépinières...

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Maison de la maman de Jeanne d'Arc à la métairie des chanoines, en ruine
- Château de la Porte
- Château de Puchesse
- Château de Champvallins
- Le Marais, une maison du 16^{ème} mais en ruine.

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Histoire des églises

- Personnages célèbres :

- Jeanne d'Arc dont la maman vivait sur Sandillon. C'est là qu'aurait dormi la pucelle avant d'aller délivrer Orléans.

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

- Sculpteur sur bronze, sur la route d'Orléans

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Boulangerie-pâtisserie
- Bar, tabac, alimentation
- Boucherie
- Restaurant, auberge, hôtel
-

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- Le château du Gamereau : architecture typique des château et des dépendances, fonctionnement d'un domaine au 17^{ème} car on voit bien le château et l'ancienne ferme en face avec le potager...
- Le bourg : histoire du bourg, des églises, évocation de Jeanne d'Arc...

- L'agriculture en Val de Loire et plus particulièrement sur Sandillon : variété des cultures (légumes, maïs, céréaliculture et oléagineux...), importance des pépinières. Il faut différencier cette thématique de celle du plateau agricole de Marcilly qui n'est pas loin.

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources

M. Guy Huré, pour l'histoire des églises, 02 38 41 00 10

M. Yvan Pérette, pour l'histoire, collection de vieilles cartes postales, 02 38 41 07 20

d- Emplacement des panneaux

Sennely
Réunion le 6 juillet 2005, 14h00, M. Daniel MORAND

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

- a- Tout est CDT sauf un tronçon : La déviation par Champ Gilbert pour rejoindre le bourg via l'étang de Villechaume. Le sentier le long de Champ Gilbert est inscrit au PDIPR, et le reste est une départementale, donc pas de problème. Au niveau sécurité, il y a un bas côté suffisant le long de la départementale pour permettre aux randonneurs de la longer sans se trouver directement sur la route.
- b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)
Pas de problème pour faire des délibérations pour tous les utilisateurs.
Sentier large donc pas de problème de cohabitation.
- c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...) : non
- d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...
 - Beaucoup de forêt sans autre chose de la Maugerie à Champ Gilbert.
- e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés
Pas de problème.

2. Le patrimoine présent

- a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier
- Château La Turpinière, date du 16^{ème} siècle.
 - Dépendance du château de la Turpinière
 - Pont de la gorge : pont en brique voûté
 - Champs Gilbert : architecture civile typique. DM en brique noir sur le pignon, pourquoi ? Ancienne ferme construite vers Napoléon III mais qui n'est plus en activité.
 - Villechaume : un des trois anciens grands domaines de Sennely. On y trouve maintenant un camping, auberge, étang communal... Il y avait un château qui a aujourd'hui totalement disparu.
 - Le bourg :
 - église date du 12^{ème} siècle, sur un ancien site d'une église construite en 600 par la mère de Clovis. Cette église a brûlé pendant la guerre de religion. L'église actuelle a de nouveau brûlé en partie pendant la Révolution, et avec elle, toutes les archives de la commune.
 - Prieuré
 - Les maisons typiques solognotes dans le bourg.
 - Maison Rouge : un ancien château dont les tours ont été détruites. Daterait peut être du 17^{ème}.
 - Montcourt : ancienne ferme plus en activité mais toujours habitée

- La Ploustièrre : ancienne ferme laissée à l'abandon.

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- La chênaie de Courtaille indiquée sur les cartes au 1/25000 n'existe plus, elle a été abattue.
- L'ancienne ferme Courtaille, transformée en habitation, ne se voit pas du sentier

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune : il y avait trois grands domaines sur la commune ; la Turpinière, Villechaume, et Maison Rouge.

Sennely était une ville assez importante.

De nombreuses petites fermes portent les noms d'anciennes colonies : l'Algérienne, le Dahomey, le Tonkin, Madagascar...

- Personnages célèbres : Le prieur Sauvageon, dont le registre retrace l'histoire de la commune. Il date d'environ 1700.

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

- Un graveur sur cuivre mais qui n'expose pas dans un atelier
- Un sculpteur qui vient d'arriver et qui va peut être faire un atelier d'exposition.
- Une scierie, qui n'est pas le long du sentier mais que l'on peut évoquer.

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Charcuterie boucherie
- Alimentation générale
- Boulangerie pâtisserie
- Auberge de Villechaume

1 gîte communal au prieuré, 3 gîtes privés

1 camping à Villechaume (entre 2000 et 2500 nuitées par an).

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- La Turpinière : Le Cosson comme lieu de vie...
- Le bourg avec l'histoire de la commune : le prieuré et son prieur Sauvageon, Sennely comme petite ville, l'architecture traditionnelle des petites maisons de briques. 3 briqueteries sur la commune d'où tout en brique.
- La sylviculture : les différentes essences présentes et exploitées dans les scieries alentours, ce qu'on en fait, leur valeur...
- Les fermes solognotes :
 - Evolution avec l'essor lancé par Napoléon III, il existait déjà des fermes mais tout a été remodelé et une bonne partie a été construite à cette époque.

- Leur activité : La polyculture avec principalement du seigle pour les céréales et des vaches et moutons pour l'élevage.
- Leur architecture et positionnement spécifique.
- Leur rôle dans les domaines : juste nourrir ou vendre ?
- etc...

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources

d- Emplacement des panneaux

Projet d'aires de repos et de pique-nique pour randonneurs le long du GR (bancs et tables). Il serait intéressant que le panneau sur la sylviculture se trouve sur une de ces aires afin de regrouper les deux projets et de donner plus de valeur à cet espace de repos.

Sigloy
Réunion le 12 septembre 2005, 10h00,
M. André LEFAUCHEUX

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Pas de circuit CDT sur cette commune car canton de Jargeau. Inscription au PDIPR assez compliquée sur Sigloy, difficile de retrouver ce qui est inscrit de ce qui ne l'est pas.

Sentier arrivant d'Ouvrouer les Champs inscrit jusqu'à l'intersection entre la digue et la route communale allant vers la Maltournée.

La digue passant par les 4 vallées n'est pas inscrite

Le chemin longeant la Loire, dit circuit des deux ponts : pas d'info dessus. Il apparaît sur les cartes du CDT concernant le PDIPR mais dans une couleur particulière n'indiquant pas qu'il est inscrit au PDIPR.

Route la Maltournée direction les Guillaumelles : inscrite

Tout le reste (tracé via le chenat, les joncs et digue vers Guilly) : apparaît sur les cartes du CDT mais pas d'info si c'est inscrit ou non.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas de problème pour faire une délibération pour le VTT.

Pas de problème de cohabitation, chemins larges en majorité.

Juste faire attention à la cohabitation avec les voitures sur la digue.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

Sentiers en bord de Loire inondés quand la Loire sort de son lit car on est derrière la digue.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

Pas de problème particulier remarqué.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- La Loire
- Vue sur Châteauneuf-sur-Loire
- La zone inondable : zone d'aléa très fort
- Les cultures en zones inondables
- La végétation, l'ambiance paysagère de la zone inondable : aspect sauvage
- L'ancienne sablière : replantée de résineux
- Ancienne ferme le Fournil

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

Moitié de la commune en zone d'aléa très fort, donc pas de développement possible. Sur ces 400 ha inondables, la moitié est en bois, l'autre moitié en culture.

- Personnages célèbres :

Maurice Genois, auteur de « Raboliot », voulait acheter la maison du Fournil à Sigloy, mais la propriétaire n'a jamais voulu.

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

e- Commerces le long de l'itinéraire

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- La Loire et les inondations : histoire des crues, grande zone inondable (tout le méandre de la Loire) car digue loin des berges de la Loire. Evolution de cette zone inondable au fil du temps, utilisation par les hommes (sablrière, agriculture). Première levée le long de la sablière, un brèche s'y trouve, d'où l'existence d'un rio qui longe la digue quand la Loire est haute.

Ancien tram sur actuelle D11, il reste le passage surélevé permettant d'éviter les hautes eaux de la Loire.

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

Dans la cadre de l'inscription du Val de Loire à l'UNESCO, projet de signalétique par des girouets le long de la Loire. Pour Sigloy, ce girouet se trouvera sur la digue au niveau de la tuilerie et de l'ancienne ferme le Fournil. On passe devant, ce sera donc une halte supplémentaire dans le parcours.

Évolution suite au RDV avec la Mission Val de Loire : en fait le girouet se trouve en haut de l'échelle hydro, à la limite entre Sigloy et Guilly. La Mission Val de Loire va voir pour déplacer éventuellement son girouet et le mettre vers le site pressenti par le Pays, c'est-à-dire juste avant de rejoindre la levée entre l'ancienne carrière et la Loire.

c- Personnes ressources

d- Emplacement des panneaux

Sully-sur-Loire
Réunion le 25 août 2005, 11h00, M. Alain FOURCAULT

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Tout est CDT sauf la liaison avec Viglain qui correspond au SHVR mais qui est aussi inscrite au PDIPR.

Modification du tracé sur conseil de la commission et après nouveau RDV avec M. Fourcault pour passer devant l'église St Germain.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas de problème pour faire une délibération pour le VTT.

Chemins toujours relativement larges donc pas de problème de cohabitation

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...) : non

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long... : non

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés
Pas de problème

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Les bords de Loire
- Les étangs vers la Loire en allant sur St Aignan
- Le parc du château de Sully et la reconstitution de la grotte Notre Dame de Lourdes
- Le château de Sully
- Le long des douves
- Le rue de l'ancienne prison et la maison dite d'Henri IV (plus vieille maison de Sully)
- L'église St Germain et les passages vers la Loire
- Lieu-dit « La Butte » : vue sur les alentours

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Le blason de la commune
- Histoire du château et des ducs de Sully

- Personnages célèbres : les ducs de Sully

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser : non

e- Commerces le long de l'itinéraire
Beaucoup de commerces dans le centre ville.

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- Le parc du château : il y a déjà une information existante alors on rajoute rien
- Le château de Sully : il y a déjà une information existante alors on rajoute rien.

- L'église St Germain et le patrimoine historique de Sully :
Évocation des grands temps forts de l'histoire de Sully, des bâtiments remarquables...
Informations sur la visite guidée du Centre Ville organisée par l'office de tourisme.

- La Butte : vue sur le Val
La basilique St Benoît, tout Sully...

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

Le château et le parc du château. Il faudra aussi signaler la visite du centre ville faite par l'office de tourisme.

Le girouet de la Mission Val de Loire se trouve sur le bord de Loire au pied du pont pour répondre à celui de St Père en face. On passe à côté.

c- Personnes ressources

M. Cardoux (père) et responsable de l'office de tourisme

d- Emplacement des panneaux

Tigy
Réunion le 2 septembre 2005, 14h00, M. HUBERT

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Pas de sentier CDT existants, tous les sentiers présélectionnés sont cependant inscrits au PDIPR. Approbation du tracé pressenti par le Pays.

Choix de tracé pour la transversale Tigy-Vannes : la commune souhaite privilégier le passage dans le bois (bois de la Messardière puis passage vers la ferme Mauvy) à la petite route passant devant le château de Chérupeaux.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas d'opposition à envisager une délibération pour valider l'accès des sentiers aux VTT.

Pas de problème de cohabitation, les chemins sont tous assez larges.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

Les sentiers sont très bien entretenus et de bonne qualité. Il n'y a donc pas de problème de praticabilité.

Signaler qu'il faut faire attention lorsqu'on longe la D83 sur quelques centaines de mètres.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Pas de problème

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

Pas de problème particulier car sentiers très fréquentés, donc les chemins sont connus et reconnus par les différents utilisateurs du territoire.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Château de Molaine que l'on aperçoit entre les arbres.
- Site de Bellevue (à côté de la ferme de la Petite Brosse) : vue sur le Val de Loire et Chateauneuf.
- L'Oisonnière : belle ancienne ferme avec un grand cadran solaire sur la façade, et un étang en face.
- Les plaines agricoles du Val de Loire avec nombreuses fermes ayant évolué avec le temps (mélange de styles architecturaux et de matériaux).
- La ferme Mauvy, on l'aperçoit.

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Château de la Caille
- Le bourg et le musée de l'artisanat rural.
- Château de la Matholière
- Château Mont-Izambert

- Site de Chérupeaux : château, étang, et hameau avec maisons et fermes typiques solognotes

c- Patrimoine culturel : Musée de l'artisanat rural

- Histoire de la commune :

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

Un restaurateur de livres anciens

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Boulangerie-pâtisserie
- Bar, tabac, alimentation
- supérette

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- La chasse : le bois de la Messardière et les alentours sont parcourus de sentiers d'exploitation pour la chasse. La très grande majorité du territoire de la commune correspond à des territoires de chasse. On pourrait donc évoquer l'histoire et le poids de l'activité cynégétique sur le territoire, l'évolution des différents droits de chasse et du braconnage, les types de gibier...
- L'artisanat rural et populaire : les coutumes et traditions locales, les costumes...

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

Non

c- Personnes ressources

d- Emplacement des panneaux

La commune souhaite implanter les panneaux à proximité des axes de communication. Ainsi le panneau sur la chasse pourrait être implanté au niveau du château de la Caille à l'intersection entre la route et le sentier arrivant du bois de la Messardière.

Le panneau sur l'artisanat rural et populaire serait bien sur le site de l'Oisonnière car la route est à proximité et le site est agréable et remarquable. De plus on n'est pas très loin du bourg et on peut ainsi renvoyer les randonneurs au musée de l'artisanat rural.

Vannes-sur-Cosson
Réunion le 6 septembre 2005, 16h30,
Mme Sylvie CHARDONNEREAU

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Pas de circuit CDT sur cette commune car elle appartient au canton de Jargeau. Inscription au PDIPR assez compliquée sur Vannes, difficile de retrouver ce qui est inscrit de ce qui ne l'est pas.

GR3c à l'ouest du bourg, appelé Chemin des Sables, Mme ChardonnerEAU va se renseigner auprès de la commune.

D83 : inscrit d'office

Chemin vers Fraizières (ch n°12) : inscrit

GR3c à l'est du bourg ; chemin vicinal n°5 de Vannes à Villemurlin : est-ce que la commune peut inscrire un chemin vicinal qui ne lui appartient donc pas ?

Chemin vers l'Aulnière Bois : inscrit

Transversale : tronçon vers pavillon St Hubert pas inscrit

D13 : inscrit d'office

Tracé via Bagatelle, ferme l'Étang... (chemin rural n°25) : inscrit jusqu'à juste avant les Aulnes.

Des Aulnes jusqu'au bout (chemin rural n° 15 puis 34) : pas inscrit

Choix de tracé à faire :

- Arrivée par le GR3c de l'ouest (Sennely) :

- on continue le GR3C tout droit à travers le bourg, passage devant église, bourg..., ou
- on prend la D83 et on passe devant le château de Fraizières et la ferme du Petit Voisin avant de rejoindre le GR3c, ou
- dans le bourg on emprunte la venelle à gauche de l'église vers le presbytère et le bois communal. Avant de retourner sur la GR3c par le Chemin des Petites Forges.

- On maintient une transversale sur les deux, soit celle de Vannes soit celle de Viglain. Mme ChardonnerEAU conseille celle de Vannes.

Suite aux commissions et à une rencontre avec M. Busicchia, maire de Vannes, choix de ne pas passer sur le site de Fraizières et de privilégier le passage dans le bourg. Je trouve ça dommage personnellement mais tant pis.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas de problème pour faire une délibération pour le VTT.

Pas de problème de cohabitation, chemins larges en majorité.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles)

Chemin un peu cahoteux des Aulnes à la ferme l'Étang mais rien de très contraignant.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Le long du GR3c, c'est long et monotone car paysage toujours identique mais quand même agréable.

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés
Pas de problème particulier remarqué.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Paysage de Sologne le long du GR3c : étangs et landes, bruyères, résineux...
- Bourg avec maisons à pan de bois, église, lavoir, presbytère...
- Château de Fraizières
- Ferme Petit Voisin avec beau pigeonnier
- Ferme Grand Voisin
- Nombreux étang dont « Grand Étang »
- La Ramelière
- Chêne de la Caille

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Château du Luet
- Château de Prépinson
- Château Montambert

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

Bûcheron-sculpteur (route d'Orléans), M. MITO Philippe.

e- Commerces le long de l'itinéraire
auberge

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- Le château de Fraizières avec la ferme Petit Voisin et son pigeonnier : fonctionnement d'un domaine au 19^{ème}, avec ses principales composantes...

Si on ne prend pas ce tracé, et qu'on traverse de bourg, la thématique sera sur le bourg de Vannes, l'église, le Presbytère...

Suite au choix de ne pas emprunter ce tracé mais de rester dans le bourg, cette thématique n'est pas retenue.

- La pêche dans les étangs de Sologne, au niveau de l'étang « Grand Étang » avant la Ramelière, différence entre étangs communaux et privés...
- Les ambiances paysagères en Sologne (si on garde la transversale de Vannes), au niveau du passage sur le Bourillon : la Sologne des brémailles, la Sologne humide, les forêts de résineux et celles de feuillus.

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

Le long du GR3c, à l'ouest du bourg, dans le bois Boulette, la municipalité a fait un site botanique avec découverte des essences locales avec des petites bornes d'explication de chaque essence. On passe à côté en arrivant de Sennely.

c- Personnes ressources

Pour la pêche dans les étangs, contacter l'association de pêche de Neuvy.

d- Emplacement des panneaux

Vienne-en-Val
Réunion le 4 août 2005, 14h00, M. Marc PLUCHON

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- La majorité du tracé est inscrite au PDIPR. Seuls deux tronçons pressentis par le Pays ne le sont pas. Le premier concerne un passage vers le château des Prateaux, et le second un tronçon de route entre la Courtaudière et la Bergeresse. Concernant le premier, son inclusion dans le projet est remise en cause. En effet, la commune envisage de le céder aux riverains en échange d'un autre tronçon plus au sud sur la commune. Cela ne pose pas de problème majeur pour le projet randonnée du Pays car un autre tracé inscrit au PDIPR est possible pour éviter ce tronçon en cours de négociation.

Concernant le second tronçon non-inscrit au PDIPR, le maire est tout à fait disposé à faire les démarches nécessaires à son inscription.

Choix de passer devant le Petit Montmasse qui est plus joli que le Grand Montmasse.

Après avoir longé la Bergeresse en arrivant de Sandillon, il est possible de faire un léger détour par les Hatières plutôt que de longer la D921, afin de voir une maison typique solognote.

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas d'opposition à envisager une délibération pour valider l'accès des sentiers aux VTT.

Pas de problème de cohabitation, les chemins sont tous assez larges.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles)

Pas de problème particulier

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Pas de problème

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

- On est tout le temps dans des domaines de chasse mais pas de souci. Les sentiers sont connus et il y a une bonne cohabitation entre randonneurs et chasseurs.

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Les Prateaux : château et dépendance, étang...
- Ferme Fazoire
- Rivière La Bergeresse et ses petits barrages construits pour l'agriculture
- L'Eglise
- Les vestiges gallo-romain sur la place de l'église
- Le musée archéologique (de réputation internationale chez les archéologues)

- Point de vue et perspective sur le Val de Loire depuis le sentier vers la Paurivière et Fazoire.

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Nombreuses fouilles archéologiques
- Château de la Motte (privé)

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Les fouilles archéologiques ont commencé il y a 25 ans. On a tout d'abord retrouvé des fondations d'une église du 11^{ème} qui a dû s'écrouler en 1903 pour être remplacée par l'actuelle église. En même temps on a aussi retrouvé les fondations d'une autre église avec un plan en to (lettre grecque). Cette église paléo-chrétienne daterait du 5^{ème} ou 7^{ème} siècle. On y a aussi retrouvé des statues gallo-romaine datant du 1^{er} siècle. Il devait y avoir un sanctuaire gallo-romain où on célébrait le culte de l'eau car des pièces telles des vasques d'eau ont été retrouvées.

- Personnages célèbres :

- Louis Didier Joucelin, célébrité locale peu connue du grand public.

Suite à l'obtention de son diplôme de l'école polytechnique, il entre aux Ponts et Chaussées sous le règne de Napoléon. Muté à la frontière avec l'Allemagne, il s'illustre en construisant en quelques mois un pont permettant de sauver 600 000 hommes. C'est ensuite lui qui a réalisé les quais de la Loire à Orléans avant de prendre sa retraite à Vienne-en-Val.

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser

- Tailleuse de pierre

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Boulangerie-pâtisserie
- Bar, tabac, alimentation
- Petit supermarché

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- Le Bourg : historique de la commune, les vestiges gallo-romains, l'église, le musée...
- La Bergeresse : histoire de cette rivière, son rôle dans l'agriculture... M. le Maire ne trouve pas cette rivière d'un grand intérêt d'un point de vue touristique et patrimoniale.

- Proposition du maire de privilégier le point de vue sur le Val de Loire : explication du coteau...
- Une thématique nature entre le Petit Montmasse et le Killooy afin d'équilibrer le long du tracé. (faune, flore, chasse, étang... à réfléchir)

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources

d- Emplacement des panneaux

Viglain

Réunion le 30 août 2005, 14h30, M. René HODEAU

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

- a- Tout est CDT donc tout est inscrit au PDIPR.
- b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)
Pas de problème pour faire une délibération pour le VTT.
Chemins toujours relativement larges donc pas de problème de cohabitation
- c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles)
RAS
- d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...
RAS
- e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs
RAS

2. Le patrimoine présent

- a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier
 - Le Béon
 - Le bourg et église du 11^{ème} avec caquetoire du 16^{ème}
 - Paysage agricole : culture et élevage
- b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier
 - La Buffière
 - Château de Baffou : un ancien château fort a été détruit et un nouveau château a été reconstruit à proximité.
 - Château de Beauregard
- c- Patrimoine culturel :
 - Histoire de la commune :
 - Le blason de la commune
 - Personnages célèbres :
 - Seigneur de Baffou : Gabriel de Jaucourt est le chef des sabotiers de Sologne lors de leur révolte de 1658 contre une mesure monétaire qui accentue leur misère. Il est décapité à Paris et son manoir rasé.
 - Le colonel Bilard, propriétaire de Beauregard qui avait la majorité des terres de la commune.
 - Le Vicomte de l'Epinière, lieutenant colonel de cavalerie, chargé de mission en Italie par Louis XVI. Il est l'arrière-grand-père du maréchal Lyautey.

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

d- Artisanat ou activités locales à valoriser
RAS

e- Commerces le long de l'itinéraire
restaurant, bar

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- Les personnages célèbres de la commune : les grands fiefs de Viglain et leur propriétaires. Histoire du Béon, de Beauregard, de Baffou.
- L'activité agricole : culture et élevage.

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources

d- Emplacement des panneaux

Villemurlin

Réunion le 31 août 2005, 16h00, M. Daniel GATELET

1. Tracé des sentiers (pour chaque tronçon)

a- Tout le tracé sélectionné correspond à des tracés CDT. Donc pas de souci, tout est inscrit au PDIPR

b- Trois types d'utilisateurs : Accessibilité et cohabitation (délibération)

Pas d'opposition à envisager une délibération pour autoriser l'accès des sentiers aux VTT.

Pas de problème de cohabitation, les chemins sont tous assez larges. Les deux centres équestres de la commune utilisent déjà largement ces sentiers.

Un long tronçon sur route très peu fréquentée mais cohabitation avec les voitures à signaler dans un but de sécurité.

Traversée de la D51 à signaler.

c- Problème d'entretien ou de praticabilité (marécage, abîmé par moto, véhicules agricoles, ...)

Le tronçon contournant le château des Mignans longe un ruisseau et des marécages donc sentier humide.

Le tracé en queue de l'étang d'Oussoy est lui aussi très boueux 4 mois dans l'année, pendant la saison hivernale.

d- Problème d'intérêt, passage monotone, long...

Pas de problème particulier

e- Problème de cohabitation avec autres utilisateurs : chasseurs et propriétaires privés

Pas de problème particulier

2. Le patrimoine présent

a- Patrimoine, paysage, ambiance... repérés le long du sentier

- Château les Mignans que l'on distingue à travers les arbres
- Château Marcon
- Lisière de bois de Marcon : ambiance sympa entre bois et culture
- Ferme les Gelots
- Église du bourg avec son caquetoire
- Étang d'Oussoy : faune importante
- Ferme Mitouflin
- Tronçon sud de la commune pour rejoindre Isdes, ambiance paysagère agréable, bruyères

b- Patrimoine intéressant en dehors du sentier

- Château les Villoings

c- Patrimoine culturel :

- Histoire de la commune :

- Personnages célèbres :

- Gastronomie :

- Coutumes locales :

Des échelles en bois peintes en bleu sont accrochées sur les façades des maisons dans le bourg, très pittoresque, charmant. C'est une initiative récente de la municipalité à l'occasion d'une fête de village. Ils ont souhaité reconstituer l'ambiance du milieu du siècle où plus de 80 échelles étaient accrochées aux façades. Les conscrits (ceux partant à l'armée) les auraient décrochées une nuit pour les peindre en bleu. Volonté de grader cette « décoration » même après la fête du village.

d- Artisanat ou activités locales à valoriser : non

e- Commerces le long de l'itinéraire

- Boucherie
- Supérette
- Bar, tabac, alimentation

3. Les panneaux

a- Des éléments symboliques de la commune : thèmes envisagés

- La chasse, en lisière du bois de Marcon : secteur de la commune entièrement dédié à la chasse et aux cultures de gibier. Cette lisière est un endroit stratégique pour apercevoir du gibier car habitat dans le bois de Marcon d'un côté et nourriture dans les cultures proches de l'autre.
- Etang d'Oussoy : richesse faunistique et floristique des étangs, habitat particulier. Toujours de très nombreux oiseaux sur cet étang.
- Le bourg est agréable et charmant avec toutes les échelles bleues, mais selon M. Gattelet il n'est pas très intéressant d'y mettre une borne thématique.
- La forêt en Sologne ou les ambiances paysagères sur le tronçon sud rejoignant Isdes, mais M. Gattelet n'était pas emballé.

Difficile de trouver des thématiques pertinentes et spécifiques à la commune de Villemurlin.

b- Existence d'une signalétique sur certains sites : on s'appuie dessus

c- Personnes ressources

d- Emplacement des panneaux

Annexe 2

Devis pour droits de reproduction IGN



Blois, le 22 Novembre 2005

Madame Annie CREUSILLET
218, rue de Bourgogne
BP 81257
45002 ORLEANS CEDEX 1

DC/BLO 2005/484
45 - 13

Objet : Devis de droits de reproduction
Réf : Votre demande par mel du 21.11.2005

Madame,

Pour faire suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous adresser un devis de droits d'utilisation du Scan 50 pour des tirages en 5 000 exemplaires sur 4 cantons.

Reproduction de 28 dm² polychrome, à 5 000 exemplaires
Le montant de la redevance est de 1 843,80 € HT soit 1 945,21 € TC (TVA 5,5%) pour chaque
fiche.

Le numéro d'autorisation ainsi que les mentions obligatoires à faire figurer sur vos documents vous seront notifiés dès que vous nous confirmerez votre accord sur notre proposition. La facturation interviendra sous 1 mois après votre commande ou "bon pour accord".

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Lydia SACCO
Directrice de l'Agence Régionale Centre

AGENCE RÉGIONALE DE BLOIS - RÉGION CENTRE

1-3, rue Honoré de Balzac - CS4313 41043 Blois cedex • Téléphone : 02 54 78 60 80 • Télécopie : 02 54 56 04 74
Mél. : ar-centre@ign.fr

Annexe 3 :

**Devis pour la réalisation
des bornes et dépliants touristiques**

Stéphane de Laage
26 rue des Hauts Champs
45000 Orléans

Tel. 02 38 80 19 31
Fax. 02 38 80 28 94
e.mail. sdelaage@online.fr

Annie Creusillet

Orléans, le 7 décembre 2005

Devis 05-21

Rédaction de dépliants touristiques

Pour 4 dépliants touristiques à partir d'un inventaire patrimonial.

Rewriting

1.000 mots soit env. 6.000 signes / 4 feuillets par document

Pour l'ensemble (16 feuillets à 100 euros) : HT 1 600,00 Euros

Pour les bornes d'information

Rédaction de textes de 150 mots, env. 900 signes / unité

**Travail estimé par texte entre la lecture, l'écriture et
le travail de mise en forme final : env. 3/4 h par texte
pour 60 textes, 45 heures**

Pour l'ensemble : HT

3.000,00 Euros

**NB : s'il s'agit de la communication d'une collectivité, il est possible d'appliquer
une TVA à 5,5%**

**Je me tiens à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui
pourrait vous être utile, et vous remercie de votre confiance.**



218, rue de bourgogne
BP 81257
45002 orléans cedex 1

téléphone-: 02.38.81.11.47
E-Mail : annie.creusillet@cegetel.net

Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud
à l'attention d'Emilie Robert
Domaine du Ciran
45240 Ménestreau-en-Villette

Orléans, le 21/11/05

Devis

Concernant la création et la réalisation de 60 bornes d'observation thématique du Patrimoine :

- design bornes (déclinaison codes couleurs charte graphique),
- définition grille de mise en page (déclinaison de votre charte graphique) incluant : logo, textes, photos, créations illustrations,
- exécution 60 maquettes,
- présentation épreuves de relecture,
- corrections,
- présentation BAT sur épreuves couleurs calibrées,
- fourniture fichiers pour impression,
- droits de reproduction cédés forfaitairement et exclusivement au Pays Sologne Val Sud.

Pour la somme de : 12.150,00 € HT

- fabrication (AB2 Signalisation) 13.080,00 € HT
Option tout alu sans pose
livraison 1 pt Marcilly-en-Villette

Total : 25.230,00 € HT

TVA 19,6 %

Conditions : 30% à la commande
Le solde à la livraison

Semoy, le : 07/11/05

Siège Social
290, rue de Marigny
Le Pressoir Vert
45400 SEMOY
Tél. 02 38 86 82 60
Fax 02 38 83 51 32

ANNIE CREUSILLET
218, rue de Bourgogne

DEVIS N° D05-764

Objet : Fourniture de pupitres.

45000 ORLEANS

A l'attention de Annie CREUSILLET

Prix valable trois mois.

Référence	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Remise	Montant H.T.	Code TVA
PUPITRE	Pupitre tout alu (non laqué) plateau en 600 x 400 mât Ø 60 cannelé en 1,50 m (pupitre HS de 1 m) panneaux alu bords profil avec décors impression numérique + anti-tags Variante :	Unité	60	218,00		13 080,00	1
PUPITRE	Pupitre tout en acier laqué RAL au choix avec plateau soudé en 600 x 400 mât 80 x 40 décors impression numérique + anti-tags	Unité	60	210,00		12 600,00	1

nous réservons la propriété des matériels et fournitures jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre réserve de propriété porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles
léjà été revendues (Loi N° 80.335 du 12 Mai 1980).

TVA		
Code	Taux	Montant
0		
1	19,60	5 033,28
2		
3		
Total TVA :		5 033,28

Total Brut HT	:	25 680,00	Total HT Net	:	25 680,00
Remise	:		TVA	:	5 033,28
Escompte	:		Total TTC	:	30 713,28
Frais de Port	:		Acompte	:	
Frais de Facturation	:		Net à Payer	:	30 713,28 EUR.



218, rue de bourgogne
BP 81257
45002 orléans cedex 1

téléphone-: 02.38.81.11.47
E-Mail : annie.creusillet@cegetel.net

Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud
à l'attention d'Émilie Robert
Domaine du Ciran
45240 Ménestreau-en-Villette

Orléans, le 21/11/05

Devis

Concernant la création et la réalisation d'une **Série de 4 cartes des sentiers de randonnée** pour le Pays Sologne Val Sud (échelle : 1/50.000) :

- recherches graphiques et typographiques, roughs, intégration charte graphique du Pays Sologne Val Sud,
- réalisation cartographie : reprise du fond cartographique IGN : mise au point chromie, intégration des pictogrammes, mise aux normes nationales existantes des pictogrammes utilisés, intégration graphique des chemins de randonnée pédestres et VTT,
- mise en page du verso : numérisation photos, textes (environnement, tourisme...),
- réalisation et intégration cartographie schématique (plan d'assemblage, découpage zones + plan de situation),
- présentation épreuves de relecture (3 jeux),
- présentation BAT sur épreuves couleurs calibrées,
- fourniture du fichier de la carte sur CD,
- impression 5.000 ex. de chaque modèle, Quadri R°V° sur couché brillant 115 gr., format à plat 700 x 400 mm, format plié 100 x 200 mm
- droits de reproduction cédés forfaitairement et exclusivement au Pays Sologne Val Sud.

Total : 4.772,00 € HT / unité

TVA 5,5 %

Photos et textes fournis par vos soins

Droits de reproduction carte IGN (voir devis joint) . . . 1.843,00 € HT / unité

Conditions : 30% à la commande
Le solde à la livraison

Légende des cartes thématiques

Sites patrimoniaux

-  Information patrimoniale existante
-  Emplacement panneau d'entrée
-  Emplacement borne d'observation Pays

Limites administratives

-  Limite communale
-  Limite administrative du Pays

Itinéraires de randonnée

-  Liaisons avec l'extérieur
-  Sentiers de randonnée

Source : Cartes IGN 1:25 000, Série Bleue : 2120 E, 2121 E, 2220 E, 2220 O, 2221 E, 2221 O, 2320 E, 2320 O, 2321 E, 2321 O
Fiches circuits de randonnée pédestre du canton de Cléry Saint-André, CDT, 1998.
Fiches circuits de randonnée pédestre du canton de la Ferté Saint-Aubin, CDT, 2001.
Fiches circuits de randonnée pédestres du canton de Sully-sur-Loire, CDT, 2005
Mairie de Sully-sur-Loire. Cartes IGN Loiret Randonnée 1:50 000, n°1 et 4.

Réalisation : Emilie ROBERT, Pays Sologne Val Sud, septembre 2005.

ROBERT Emilie,

Valoriser le patrimoine local via un réseau de circuits de randonnée touristiques

2 mai 2006

Plan de soutenance

Introduction

I. Pertinence d'un projet touristique sur le Pays Sologne Val Sud

1. Des flux à capter
2. Des éléments patrimoniaux à valoriser

II. Itinéraire de randonnée touristique valorisant le patrimoine local

1. Les objectifs du projet
2. Définir l'itinéraire et les sites en simultané
3. Définir les thématiques patrimoniales sur lesquelles communiquer
3. Rechercher les informations patrimoniales

III. Petite balade ligérienne

Conclusion

Les itinéraires de randonnées touristiques du Pays Sologne Val Sud (projet)



Légende :

- Limites administratives**
- Limite administrative du Pays
 - - - - Limite communale
- Itinéraires de randonnée**
- Sentiers de randonnée
 - - - Liaisons avec l'extérieur
- Sites patrimoniaux**
- ★ Information patrimoniale existante
 - emplacement borne explicative pays
 - emplacement panneau d'entrée

Source : Cartes IGN 1:25 000, Série Bleue : 2120 E, 2121 E, 2220 E, 2220 O, 2221 E, 2221 O, 2320 E, 2320 O, 2321 E, 2321 O
 Fiches circuits de randonnée pédestre du canton de Cléry Saint-André, CDT, 1998.
 Fiches circuits de randonnée pédestre du canton de la Ferté Saint-Aubin, CDT, 2001.
 Mairie de Sully-sur-Loire.
 Cartes IGN Lotret Randonnée 1:50 000, n° 1 et 4.

Réalisation : Emilie ROBERT, Pays Sologne Val Sud, septembre 2005.